

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY



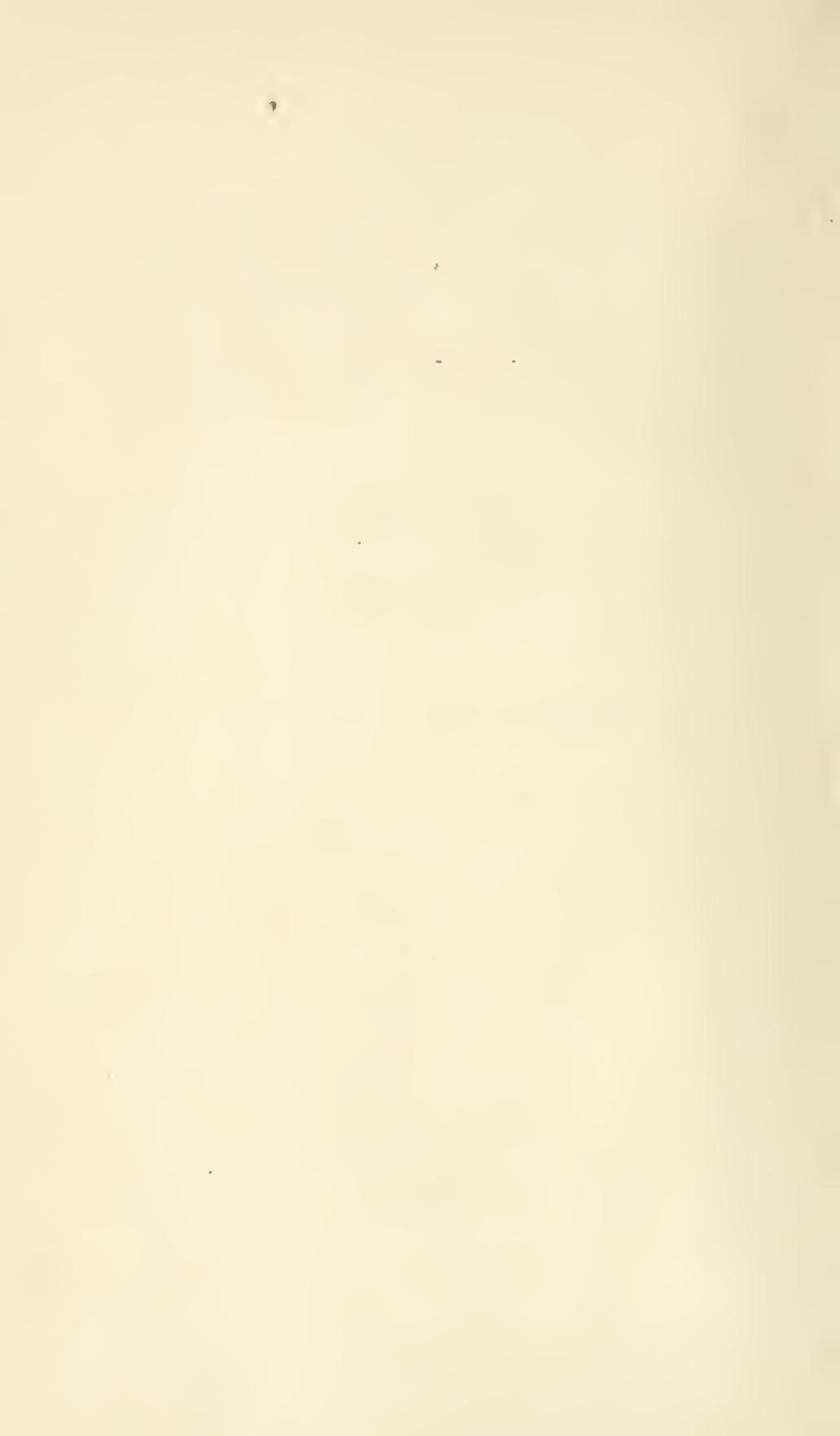


BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

**LIÉGEOIS**



BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

---

TOME XXVI.

---

LIÈGE

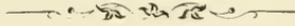
LÉON DE THIER, BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE, 10

---

1897



# Institut Archéologique Liégeois



## STATUTS CONSTITUTIFS

---

ART. I. — Une société est fondée à Liège pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province et des anciennes dépendances du pays de Liège.

Elle prend le titre d'*Institut archéologique liégeois* et correspond avec les sociétés savantes, belges ou étrangères, instituées dans des vues analogues.

ART. II. — L'*Institut* se compose :

1° De seize membres effectifs au moins et de trente au plus ; ils doivent être domiciliés dans la province ;

2° D'un président et d'un vice-président honoraires, à savoir : le gouverneur de la province et le bourgmestre de la ville de Liège ;

3° De vingt membres honoraires ;

4° De cinquante membres correspondants ;

5° De membres associés.

ART. III.— Les places vacantes pour le titre de membre effectif, honoraire ou correspondant, seront mentionnées sur les convocations, afin que l'en puisse procéder aux présentations de candidats. Ces présentations devront être faites par écrit et signées par trois membres effectifs. L'admission, décidée par bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages, aura lieu dans la séance qui suivra celle où auront été faites les présentations, et dont elle devra être distante d'au moins huit jours.

La moitié, au moins, des membres effectifs existant devra être présente pour pouvoir procéder à l'élection d'un membre effectif, et le tiers, après une seconde convocation.

L'élection des membres effectifs et des membres honoraires a lieu dans la séance du mois d'avril et dans celle de décembre, après la formation du bureau.

Lorsqu'il y aura lieu d'augmenter le nombre des membres effectifs, conformément au § I de l'article II, il faudra une délibération expresse de l'*Institut* avant de pouvoir procéder à la présentation de candidats.

ART. IV.— Les réunions ordinaires ont lieu mensuellement, sauf pendant les mois d'août, septembre et octobre. Le bureau fixe le jour et l'heure des séances (1).

Les membres effectifs qui, dans le courant de l'année, n'auront pas payé leur cotisation, seront, après avertissement, considérés comme démissionnaires.

Aucune résolution ne peut être prise si sept membres effectifs au moins ne sont présents à la séance.

Les membres honoraires, correspondants ou associés, peuvent assister aux séances. Ils ont voix consultative.

Toute discussion étrangère au but de l'*Institut* est interdite.

(1) C'est actuellement le dernier vendredi du mois.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée.

Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

ART. V. — Le bureau se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du conservateur, du bibliothécaire et du trésorier.

Les fonctions des membres du bureau sont annuelles.

Chaque année, à la séance du mois de décembre, l'*Institut*, en procédant à l'élection de ses fonctionnaires, nomme un vice-président, qui entre en fonctions le 1<sup>er</sup> janvier.

L'année suivante, il devient de droit président de l'*Institut* pour le terme d'une année, après laquelle il n'est pas immédiatement rééligible, ni comme président, ni comme vice-président.

Les autres membres sortants du bureau sont rééligibles.

ART. VI. — Le président veille à l'exécution du règlement; il dirige les travaux et les discussions des réunions.

En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit les fonctions.

ART. VII. — Le secrétaire tient les procès-verbaux des séances, la correspondance, etc.

Tout procès-verbal ou décision de la société est signé par le président et par le secrétaire. Ce dernier signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la société.

En cas d'empêchement du secrétaire, ses fonctions sont remplies par un membre que désigne le président.

Le secrétaire a la garde du sceau et des archives de la société.

Il présente chaque année, au mois de janvier, un rapport détaillé sur les travaux de l'*Institut*, sur les acquisitions faites et sur les objets et livres offerts.

ART. VIII. — Le conservateur a la direction du Musée provincial.

Il dresse, tous les ans, un inventaire, qui est vérifié et approuvé par le président. Cet inventaire indique la provenance de chaque objet et l'époque de son acquisition.

Pendant les trois mois de vacances, le conservateur peut, avec l'assentiment du bureau, faire les acquisitions qu'il croira utiles.

ART. IX. — Le bibliothécaire tient un catalogue des livres offerts à l'*Institut* ou acquis par lui.

Il rend compte chaque année des accroissements de la bibliothèque.

ART. X. — Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

Il n'effectue de paiement que sur ordonnance signée par le président et par le secrétaire.

Il rend compte de sa gestion dans la séance du mois de janvier de chaque année.

ART. XI. — Les recettes de la société se composent de la cotisation annuelle des membres effectifs, associés ou correspondants, et des subventions à obtenir de l'État, de la province et de la commune.

La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée à la somme de quinze francs; celle des membres associés est de dix francs. Elle est également de dix francs pour ceux des membres correspondants qui désirent recevoir les publications de l'*Institut*.

Ces cotisations sont payables dans le courant du mois de janvier qui commence l'année pour laquelle elles sont dues.

ART. XII. — Les objets réunis par la société forment un Musée, qui est la propriété de la Province.

Les moindres dons sont reçus avec reconnaissance. Le

nom du donateur est inscrit sur l'objet offert et dans un registre ouvert à cet effet.

Les objets qui se trouvent en double au Musée ne pourront être échangés qu'après une délibération expresse de l'*Institut* et du consentement des donateurs. (Cette règle ne s'applique pas aux monnaies et aux livres.)

Tout objet, même en double, auquel se rattache un souvenir personnel, ne pourra être échangé.

La proposition d'échange devra être portée à l'ordre du jour un mois avant la délibération, afin que les membres puissent prendre connaissance des objets.

Tous les membres sont invités à faire hommage de leurs publications à la société.

ART. XIII. — L'*Institut* publie un recueil intitulé : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

Une commission spéciale, composée de trois membres, élus à l'époque du renouvellement du bureau, est chargée de tout ce qui a rapport à la publication du *Bulletin*.

Le *Bulletin* est distribué aux institutions publiques qui encouragent l'*Institut*, aux compagnies savantes avec lesquelles il entretient des relations et aux membres qui ont payé leur cotisation.

Les auteurs des articles publiés ont droit à vingt-cinq tirés à part, qui devront porter, sur le titre, cette mention : *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Ils sont du reste autorisés à faire tirer, à leurs frais, un nombre indéterminé d'exemplaires.

Les tirés à part ne peuvent être distribués qu'à dater du jour de la mise en vente de la livraison du *Bulletin* dont ils sont extraits.

ART. XIV. — Le présent règlement ne pourra être changé que sur la proposition écrite de cinq membres

effectifs; toute modification devra obtenir l'assentiment des deux tiers au moins des membres effectifs existant.

*Après revision des dispositions organiques des 12 avril 1850, 18 janvier 1852, 17 janvier 1857 et 13 avril 1877, les présents statuts ont été adoptés par l'Institut archéologique réuni en assemblée générale, à Liège, le 13 avril 1877.*

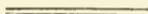
Pour copie conforme :

**Le Président,**

Baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE.

**Le Secrétaire,**

JOSEPH HALKIN.



# TABLEAU DES MEMBRES

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

## PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

PETY DE THOZÉE (LÉON), O. .

## VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE.

GÉRARD (LÉO).

## BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1898.

*Président* : STANISLAS BORMANS.

*Vice-Président* : MARCEL DE PUYDT.

*Secrétaire* : JOSEPH HALKIN.

*Conservateur* : J. ALEXANDRE.

*Trésorier* : ED. BRAHY-PROST.

*Bibliothécaire* : ÉRASME PAQUES.

*Bibliothécaire-adjoint* : JOSEPH BRASSINNE.

*Conservateurs-adjoints* : LÉON NAVEAU et EDMOND  
VAN ZUYLEN.

MEMBRES EFFECTIFS.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'élection comme membre effectif.	
4 avril 1850.	4 avril 1850.	1. SÉLYS-LONGCHAMPS (BARON EDMOND DE), <i>G. O.</i> 𐀀, sénateur, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , à <i>Liège</i> .
5 nov. 1859.	18 nov. 1859.	2. BORMANS (STANISLAS), <i>O.</i> 𐀀, administrateur-inspecteur de l'Université, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , président de la <i>Commission royale d'Histoire de Belgique</i> , à <i>Liège</i> .
1860.	6 mars 1862.	3. D <sup>r</sup> ALEXANDRE (JOSEPH), à <i>Liège</i> .
13 dec. 1867.	13 déc. 1867.	4. HELBIG (JULES), 𐀀, artiste peintre, membre effectif de la <i>Commission royale des Monuments</i> , à <i>Liège</i> .
1 <sup>er</sup> avril 1870.	1 <sup>er</sup> avril 1870.	5. ANGENOT (FÉLIX), <i>O.</i> 𐀀, greffier provincial, à <i>Liège</i> .
29 déc. 1864.	5 janv. 1872.	6. DEWALQUE (GUSTAVE), <i>C.</i> 𐀀, professeur à l'Université, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , à <i>Liège</i> .
18 nov. 1859.	5 déc. 1873.	7. THIER (CHEVALIER CHARLES DE), <i>O.</i> 𐀀, conseiller à la Cour d'appel, à <i>Liège</i> .
	4 février 1876.	8. JAMAR (EDMOND), architecte, à <i>Liège</i> .
31 déc. 1873.	27 avril 1877.	9. FRÉSART (Jules), 𐀀, banquier, à <i>Liège</i> .
	27 juill. 1877.	10. SCHOOLMEESTERS (ÉMILE), curé-doyen de St-Jacques, à <i>Liège</i> .
	31 janv. 1879.	11. BODY (ALBIN), 𐀀, littérateur, à <i>Spa</i> .

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'élection comme membre effectif.	
24 fév. 1862.	26 mai 1882.	12. DARIS (JOSEPH), $\text{✠}$ , chanoine de la Cathédrale, à <i>Liège</i> .
24 fév. 1862.	26 mai 1882.	13. CHESTRET DE HANEFFE (BARON JULES DE), membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , à <i>Liège</i> .
1876.	26 mai 1882.	14. FRÉSON (JULES), <i>O.</i> $\text{✠}$ , conseiller à la Cour d'appel, à <i>Liège</i> .
Juillet 1874.	26 mai 1882.	15. DEMARTEAU (JOSEPH), rédacteur en chef de la <i>Gazette de Liège</i> , à <i>Liège</i> .
28 déc. 1879.	29 déc. 1882.	16. DE PUYDT (MARCEL), directeur du contentieux de la ville de Liège, à <i>Liège</i> .
24 fév. 1882.	28 déc. 1883.	17. TERME (GEORGES), à <i>Liège</i> .
24 fév. 1882.	27 janv. 1887.	18. DE SOER (OSCAR), $\text{✠}$ , à <i>Solières</i> .
24 fév. 1882.	27 janv. 1887.	19. DEMARTEAU (J. E.), $\text{✠}$ , professeur à l'Université de Liège, à <i>Liège</i> .
	31 mai 1889.	20. NAVEAU (LÉON), docteur en droit, château de <i>Bommershoven</i> ; par <i>Jessenen</i> .
1885.	31 mai 1889.	21. LE PAIGE (CONSTANTIN), professeur à l'Université de Liège, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , à <i>Liège</i> .
1889.	29 mai 1891.	22. HARENNE (CHEVALIER J.-B. DE), à <i>Chaufontaine</i> .
	29 mai 1891.	23. FRAIPONT (JULIEN), professeur à l'Université, à <i>Liège</i> .
1887.	18 déc. 1891.	24. BRAHY (ÉDOUARD), à <i>Liège</i> .
24 fév. 1882.	23 mai 1893.	25. VAN ZUYLEN (EDMOND), à <i>Liège</i> .
31 janv. 1889.	23 mai 1893	26. PAQUES (ÉRASME), à <i>Liège</i> .
31 déc. 1893.	31 mai 1895.	27. WALTZING (J.-P.), professeur à l'Université de Liège, à <i>Liège</i> .
28 déc. 1894.	31 mai 1895.	28. HALKIN (JOSEPH), docteur en philosophie et lettres, à <i>Liège</i> .
25 janv. 1886.	24 déc. 1896.	29. GOBERT (THÉODORE), archiviste provincial, à <i>Liège</i> .

MEMBRES HONORAIRES.

Date de l'entrée	Date de l'élection	
a l'Institut.	comme membre honoraire.	
23 avril 1863.	12 déc. 1868.	1. LIMBOURG (PHILIPPE DE), bourgmestre, à <i>Theux</i> .
	26 mai 1882.	2. REUSENS (EDMOND), O. 𐀀, chanoine de Malines, professeur à l'Université catholique, à <i>Louvain</i> .
4 juillet 1873.	26 mai 1882.	3. VAN DE CASTEELE (DÉSIRÉ), 𐀀, conservateur des archives de l'État, à <i>Liège</i> .
Juillet 1874.	27 janv. 1887.	4. TERME (ANTONIN), directeur du Musée d'arts industriels, à <i>Lyon</i> .
1869.	30 janv. 1891.	6. HOCK (AUGUSTE), littérateur, à <i>Liège</i> .
	30 janv. 1891.	7. GRANDJEAN (MATHIEU), 𐀀, bibliothécaire honoraire de l'Université, à <i>Liège</i> .
	30 janv. 1891.	8. BEQUET (ALFRED), O. 𐀀, président de la <i>Société archéologique</i> , à <i>Namur</i> .
	30 janv. 1891.	9. WAUWERMANS, C. 𐀀, lieutenant-général en retraite, à <i>Anvers</i> .
	30 janv. 1891.	10. MARSY (COMTE DE), 𐀀, directeur de la <i>Société française d'Archéologie</i> , à <i>Compiègne</i> (Oise).
	30 janv. 1891.	11. BAYE (BARON JOSEPH DE), à <i>Paris</i> .
	30 janv. 1891.	12. BERTRAND (ALEXANDRE), membre de l' <i>Institut de France</i> , conservateur du Musée des antiquités nationales, <i>Saint-Germain-en-Laye</i> .

Date de l'entrée	Date de l'élection	
à l'Institut	comme membre honoraire,	
1889.	31 mai 1895.	13. PONCELET (ÉDOUARD), conservateur-adjoint des Archives de l'État, à <i>Mons</i> .
27 déc. 1895.	27 déc. 1895.	14. PIMODAN (COMTE DE), duc romain, capitaine d'état-major, à <i>Paris</i> .
16 nov. 1863.	24 déc. 1896.	15. BORMAN (CHEVALIER CAMILLE DE),  , membre du Conseil héraldique et de la Députation permanente du Limbourg, à <i>Schalkhoven</i> .

#### MEMBRES CORRESPONDANTS.

Les noms précédés d'un \* sont ceux des membres qui reçoivent le Bulletin.

Date de l'entrée	Date de l'élection	
à l'Institut.	comme membre correspondant.	
31 mai 1850.	31 mai 1850.	1. PETY DE THOZÉE (J.), consul général, à <i>Bombay</i> (Inde).
16 juil. 1853.	16 juil. 1853	2. NOUE (ARSÈNE DE), docteur en droit, à <i>Malmedy</i> .
16 juil. 1853.	16 juil. 1853.	* 3. VAN DER STRATEN-PONTHOZ (COMTE FRANÇOIS), <i>O.</i>  , à <i>Bruxelles</i> .
	9 mai 1862.	* 4. RENIER (JEAN),  , artiste peintre, à <i>Verviers</i> .
	7 avril 1864.	5. GROTEFEND (C. L.), archiviste de l'État, à <i>Hanovre</i> .
20 mai 1865.	20 mai 1865.	* 6. DELHASSE (FÉLIX), homme de lettres, à <i>Bruxelles</i> .
7 juil. 1871.	7 juil. 1871.	7. SCHOOF (L. H.), chanoine de la Cathédrale.
2 fév. 1872.	2 fév. 1872.	8. LEFÈVRE (J.), bourgmestre, à <i>Landen</i> .

Date de l'entrée      Date de l'élection

a l'Institut,      comme membre correspondant.

- 13 mars 1868. 2 fév. 1872. \* 9. LEQUARRÉ (N.), professeur à l'Université, à *Liège*.
1874.                      1874.      10. KURTH (GODEFROID), 癸, professeur à l'Université, à *Liège*.
- 29 juin 1877.      11. VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.), généalogiste, à *La Haye*.
- 24 fév. 1882. \* 12. DRION (PROSPER), 癸, directeur de l'Académie de peinture, à *Liège*.
- 24 fév. 1882.      13. L'ESCAILLE (HENRI DE), à la Tourrette, par *Hougaerde*.
- 24 fév. 1882. \* 14. DIGNEFFE (LÉONCE), à *Liège*.
- 24 fév. 1882. \* 15. OTREPPE DE BOUVETTE (BARON FRÉDÉRIC D'), docteur en sciences, à *Liège*.
- 24 fév. 1882.      16. BAAR (ÉMILE), 癸, docteur en droit, à *Liège*.
- 29 déc. 1882.      17. CLERX (PAUL), conservateur-adjoint des archives de l'État, à *Liège*.
- 29 déc. 1882. \* 18. PIRENNE (HENRI), professeur à l'Université, à *Gand*.
- 29 mai 1883.      19. CRAHAY (LOUIS), O. 癸, conseiller à la Cour de cassation, à *Bruxelles*.
- 29 mai 1883. \* 20. STASSE (ALEXIS), chef de division au Gouvernement provincial, à *Liège*.
- 26 janv. 1884.      21. COURTOIS (L. N.), conducteur des ponts et chaussées pensionné, à *Liège*.
- 26 janv. 1884. \* 22. EKMAN (C. E.), membre de la première chambre du royaume, à *Finspong* (Suède).
- 26 janv. 1884. \* 23. FRÈRE-ORBAN (GEORGES), 癸, conseiller à la Cour d'appel, à *Liège*.
- 29 mars 1878. 26 janv. 1884. \* 24. RUHL (GUSTAVE), avocat, à *Liège*.
- 28 nov. 1884.      25. HOFFMAN (le docteur), secrétaire de la *Société anthropologique*, à *Washington*.
- 26 déc. 1884.      26. BREUL (ADOLPHE), industriel, à *Goé*.
- 31 déc. 1885. \* 27. THON (FERDINAND), docteur en médecine, à *Theux*.

Date de l'entrée à l'Institut. comme membre correspondant.	Date de l'élection	
	31 mars 1887.	28. BEHAULT-DORNON (ARMAND DE), à <i>Bruxelles</i> .
	28 avril 1887.*	29. BRACONIER (IVAN), château de <i>Modave</i> .
	28 avril 1887.	30. CHARLES (FR.-JOS.), commissaire- voyer, à <i>Liège</i> .
11 nov. 1862.	20 mai 1887.*	31. THIMISTER (OLIVIER), chanoine de la Cathédrale, à <i>Liège</i> .
	28 juil. 1887.*	32. COMBLEN (A), membre de la Com- mission administrative des Hospices civils, à <i>Liège</i> .
	28 juil. 1887.*	33. FRANCOTTE (GUSTAVE), avocat, à <i>Liège</i> .
	27 nov. 1891.*	34. MIRBACH (comte de), château de <i>Harff</i> (Prusse rhénane).
	27 nov. 1891.*	35. L'HOEST (ISIDORE), directeur au chemin de fer du Nord, à <i>Liège</i> .
	27 nov. 1891.*	36. DAVIN-RIGOT, à <i>Latinne</i> (Hannut).
	27 nov. 1891.*	37. HORSTMANS (ALBERT), à <i>Liège</i> .
30 janv. 1891.	1891.*	38. COMHAIRE (CHARLES-J.), à <i>Liège</i> .
27 mars 1891.	1891.*	39. SÉLYS DE BRIGODE (BARON RA- PHAËL DE), à <i>Liège</i> .
31 janv. 1889.	31 déc. 1893.*	40. BREULS (PAUL), à <i>Henne</i> , par <i>Chênée</i> .
24 oct. 1862.	27 avril 1894.*	41. HEMRICOURT DE GRUNNE (COMTE ARTHUR DE), docteur en droit, sénat- teur, château de <i>Hamal</i> , par <i>Tongres</i> .
31 janv. 1889.	27 avril 1894.*	42. CRASSIER (BARON WILLIAM DE), avocat, à <i>Liège</i> .
22 juil. 1895.	22 juil. 1895.*	43. MONTEFIORE-LEVI (G.), château du <i>Rond-Chêne</i> , par <i>Esneux</i> .
27 déc. 1895.	27 déc. 1895.*	44. HALKIN (LÉON), docteur en philo- sophie et lettres, professeur à l'École des Cadets, à <i>Jambes lez-Namur</i> .

**Date de l'entrée      Date de l'élection**

a l'Institut.      comme membre correspondant.

- 29 mai 1896.      29 mai 1896. 45. STAMATIADIS (EPAMINONDAS), chancelier de la principauté de Samos, à *Vathy*.
- 29 nov. 1895.      24 déc. 1896. 46. BRASSINNE (JOSEPH), étudiant, à *Liège*.
- 24 févr. 1896.      24 fév. 1897. \* 47. GONNE (ADOLPHE), avocat, à *Liège*.
- 24 févr. 1897.      24 févr. 1897. 48. HOLZER (H.), professeur à l'Université, à *Liège*.
- 30 avril 1897.      30 avril 1897. 49. HANSAY (ALFRED), attaché aux Archives de l'État, à *Liège*.

**MEMBRES ASSOCIÉS.**

**Date de l'admission.**

- 7 mai 1869.      1. DUBOIS (LÉON), chanoine de la Cathédrale, à *Liège*.
- 15 avril 1875.      2. POSWICK (JULES),  $\text{✉}$ , conseiller communal, à *Ferviers*.
- 4 fév. 1876.      3. DEMANY (ÉMILE), architecte, à *Liège*.
- 29 nov. 1878.      4. BIAR (J. G. N.),  $\text{✉}$ , notaire, à *Liège*.
- 29 nov. 1878.      5. SAUVAGE-VERCOUR (CHEVALIER ARTHUR DE), banquier, à *Liège*.
- 28 mai 1880.      6. SÉLYS-FANSON (BARON ROBERT DE), avocat, à *Liège*.
- 28 mai 1880.      7. LHONEUX (M<sup>me</sup> GUSTAVE DE), à *Huy*.
- 28 mai 1880.      8. FRÉSART (ÉMILE),  $\text{O. ✉}$ , à *Liège*.
- 28 mai 1880.      9. GELOES (COMTE RENÉ DE), château d'*Eysden*.
- 28 mai 1880.      10. LAMBERTS-CORTENBACH (BARON RODOLPHE DE), château de *La Zangrie*, par *Bilsen*.
- 28 mai 1880.      11. PITTEURS DE BUDINGEN (BARON LÉON DE), docteur en droit, à *Liège*.
- 5 mars 1883.      12. MÉLOTTE (CHEVALIER VICTOR DE), château de *Basses-Awirs*, par *Engis*.

**Date de l'admission.**

- 9 mars 1883. 13. POSWICK (PROSPER), 𐄂, château de *Tihange*, par Huy.
- 31 mars 1883. 14. GOER DE HERVE (BARON EUGÈNE DE), à *Bruxelles*.
- 20 avril 1883. 15. DORY (ISIDORE), professeur honoraire de l'Athénée, à *Liège*.
- 30 nov. 1883. 16. POTESTA (PAUL DE), docteur en droit, château d'*Hermalle*, par Engis.
- 30 nov. 1883. 17. CHARLIER (JEAN), négociant, à *Liège*.
- 30 nov. 1883. 18. ORBAN DE XIVRY (JULES), 𐄂, château de *Gaillarmont*, Grivegnée.
- 30 nov. 1883. 19. SLÉGERS (JOSEPH), docteur en droit, à *Tongres*.
- 30 nov. 1883. 20. WIGNY (ÉMILE), chef de comptabilité, à *Huy*.
- Janvier 1885. 21. DENIS-DEVIGNE (J. J.), à *Ayeneux-Fléron*.
- 25 mars 1886. 22. GROULART (ÉCUYER HYACINTHE DE), 𐄂, major d'infanterie, à *Bruxelles*.
- 29 avril 1886. 23. WILMART (CHARLES), à *Liège*.
- 29 avril 1886. 24. LAPORT (GUILLAUME), fabricant d'armes, à *Liège*.
- Mai 1887. 25. HAULET, fonctionnaire au chemin de fer de l'État, à *Liège*.
- 31 janv. 1889. 26. GAILLARD, curé, à *Geer*.
- 28 fév. 1890. 27. FIRKET, professeur à l'Université, à *Liège*.
- 27 mai 1890. 28. NAGELMACKERS (ERNEST), 𐄂, sénateur, à *Liège*.
- 8 août 1890. 29. LOHEST (FERNAND), architecte, à *Liège*.
- 28 nov. 1890. 30. THÉATRE, à *Otrengé*.
- 28 nov. 1890. 31. THIER (CHEVALIER LÉON DE), propriétaire du journal *la Meuse*.
- 28 nov. 1890. 32. DIGNEFFE (ÉMILE), avocat, à *Liège*.
- 30 juil. 1891. 33. DULAU, à *Londres*.
- 8 janv. 1892. 34. LE JOLY (ÉDOUARD). à *Liège*.

Date de l'admission.

1894. 35. PICARD (EDGARD), directeur de la Vieille-Montagne, à *Hollogne-aux-Pierres*.
1894. 36. LEFÈVRE, candidat notaire, à *Verviers*.
1894. 37. LEDRU (LÉON), à *Liège*.
1894. 38. BAAR (ALFRED), à *Liège*.
- 27 avril 1894. 39. CEYSSENS (J.), curé, à *Dalhem*.
- 25 mai 1894. 40. HOUTART (MAURICE), docteur en droit, à *Tournai*.
- Juin 1894. 41. GÉRADON (MAURICE DE), à *Liège*.
- 30 nov. 1894. 42. SÉLYS-LONGCHAMPS (BARON WALTER DE), château de *Halloy*, par Ciney.
- 22 juil. 1895. 43. MONTEFIORE-LEVI (Madame G.), château du *Rond-Chêne*, par Esneux.
- 29 nov. 1895. 44. RUDDER (HENRI DE), ingénieur, à *Boussu les-Mons*.
- 29 nov. 1895. 45. PHILIPPART (A.), ingénieur, à *Liège*.
- 31 juil. 1896. 46. VAN DER HEYDEN A HAUZEUR (OSCAR), à *Liège*.
- 24 déc. 1896. 47. HARROY, directeur de l'École normale, à *Verviers*.
- 26 mars 1897. 48. OPHOVEN (LÉON), à *Liège*.
- 26 mars 1897. 49. BUGGENOMS (LOUIS DE), avocat, à *Liège*.
- 28 mai 1897. 50. SIMONIS (J.), docteur en médecine, à *Jemeppe-sur-Meuse*.
- 26 nov. 1897. 51. Révérend Abbé de l'Abbaye du Val-Dieu, à *Charneux*.
- 31 déc. 1897. 52. EGGERMONT (I.), conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges, château de *Leignon*, par Ciney.
- 
-

## RAPPORT

Sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois  
pendant l'année 1896

---

MESSIEURS,

Pour me conformer à l'article VII de nos Statuts, je viens vous faire connaître en un bref rapport les travaux de l'Institut archéologique pendant l'année 1896.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'Institut a continué à marcher dans la voie prospère dans laquelle il est entré depuis une dizaine d'années. Nous pouvons constater avec satisfaction de nombreux accroissements de notre Musée et de notre Bibliothèque. A aucune époque, les réunions mensuelles de l'Institut n'ont été aussi nombreuses, et nous pouvons nous féliciter en constatant l'intérêt toujours croissant que nos confrères et les administrations, tant gouvernementale et provinciale que communale, portent à l'Institut.

Nous devons cependant regretter que, malgré

toutes les démarches faites par l'Institut, la question si importante du transfert du Musée à la maison Curtius n'a pas fait un pas en avant, nonobstant les bonnes dispositions de l'Administration communale de Liège.

Espérons que l'année 1897 nous réservera une solution conforme à nos désirs.

De même que les années précédentes, l'Institut s'est fait représenter au Congrès historique et archéologique, tenu à Gand, au mois d'août dernier, par MM. Jules Helbig et Joseph Halkin.

### FINANCES.

Les comptes de l'Institut, si exactement tenus par notre zélé trésorier, M. E. Brahy, clôturent par un boni de fr. 89-11.

Mais cette situation prospère n'est qu'apparente, la 1<sup>re</sup> livraison du tome XXVI, actuellement sous presse et non achevée, devant encore être payée sur le budget de 1896. Quoiqu'il en soit, la situation financière de l'Institut est satisfaisante.

#### RECETTES.

Subside de l'État . . . . .	fr.	1,000	»
Subside de la Province . . . . .	»	500	»
Subside de la Ville . . . . .	»	500	»
Cotisations des membres . . . . .	»	1,240	»
Vente du <i>Bulletin</i> . . . . .	»	82	»
Cession à l'Université d'une dent fossile . . . . .	»	10	»
Remboursement d'une allocation pour fouilles non employée . . . . .	»	50	»
Intérêts chez le banquier . . . . .	»	46	50
Total :	fr.	3,428	50

DÉPENSES.

Déficit de 1895 . . . . .	fr.	8 85
Achats d'antiquités . . . . .	»	909 25
Fouilles . . . . .	»	165 40
Bibliothèque. — Livres. — Reliures. — Échange de publications. — Abonnements . . . . .	»	186 15
<i>Bulletin</i> et son envoi . . . . .	»	946 50
A-compte sur la rédaction des Tables du <i>Bulletin</i> et réserve y affectée. . . . .	»	500 »
Assurances contre incendie. . . . .	»	96 »
Bureau. — Circulaires. — Encaissements. — Com- missions de banque . . . . .	»	119 75
Concierges. — Gardiens . . . . .	»	195 »
Entretien des locaux. — Chauffage. — Éclairage. — Eaux alimentaires . . . . .	»	68 14
Entretien des collections. — Réparations. — Res- taurations. — Encadrements. — Expertises. — Vitrines. — Transports. — Confection de l'in- ventaire . . . . .	»	144 35
	Total: fr.	3,339 39

RÉCAPITULATION.

Recettes . . . . .	fr.	3,428 50
Dépenses. . . . .	»	3,339 39
	Solde en caisse: fr.	89 11
Réserve V. D. B. fr. 1,000-».		

**Projet de budget pour 1897.**

RECETTES.

Subside de l'État. . . . .	fr.	1,000 »
Subside de la Province . . . . .	»	500 »
Subside de la Ville . . . . .	»	500 »
Cotisations des membres . . . . .	»	1,200 »
Vente du <i>Bulletin</i> et intérêts chez le banquier. . . . .	»	60 »
Bonif de 1896 . . . . .	»	89 11
	Total: fr.	3,349 11

DEFENSES.

Achats d'antiquités . . . . .	fr.	1,183	11
Fouilles . . . . .	»	200	»
Bibliothèque . . . . .	»	100	»
<i>Bulletin</i> et son envoi . . . . .	»	1,200	»
Assurances . . . . .	»	96	»
Bureau . . . . .	»	140	»
Concierges et Gardiens . . . . .	»	195	»
Entretien des locaux . . . . .	»	75	»
Entretien des collections. . . . .	»	160	»
	Total :	fr.	3,349 11

**FOUILLES.**

Nous avons le regret de constater que ce chapitre, si important pour l'Institut archéologique, reste presque négatif pour 1896. Cependant, comme je le disais, il y a quelques années déjà, dans un rapport annuel, les fouilles sont la base de tout musée de Société archéologique, et il est à espérer que 1897 nous donnera, à cet égard, l'occasion d'enregistrer des résultats positifs.

Comme en 1895, l'Institut archéologique, sans avoir directement exécuté aucune fouille en Hesbaye, a profité, en 1896, du résultat des explorations méthodiques y pratiquées par son président, M. Marcel De Puydt.

Notre Musée s'est ainsi enrichi d'une collection de

poteries préhistoriques recueillies sur les territoires des communes de Latinne et de Tourinne-la-Chaussée, de 1888 à 1891, avec le bienveillant concours de notre collègue, M. Davin-Rigot.

Ces spécimens, au nombre de plus de cent, sont d'autant plus précieux que plusieurs ont été reproduits dans les revues scientifiques comme représentant les types de l'industrie si caractéristique des fonds de cabanes hesbignons. Quelques pièces ont été reconstituées par les soins du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

La Société n'ayant pas la personnification civile, M. Marcel De Puydt a déposé au Musée les échantillons les plus rares de sa collection de poteries; l'acceptation de la libéralité par le Conseil communal de Liège suivra à bref délai.

Notons que les objets sont donnés avec les bijoux dans lesquelles ils sont exposés.

A Roclengé-sur-Geer, M. Fraikin, secrétaire communal à Bassenge, a bien voulu se charger de continuer l'exploration du cimetière gallo-romain signalé antérieurement, en profitant des extractions de pierres faites par sa commune. Des circonstances imprévues ont retardé ces derniers travaux et empêché également de fouiller la tombe du Bois-de-Gives (Ben-Ahin), renseignée par M. Oscar De Soer.

Enfin, à Fouron-Saint-Pierre, l'exploration de l'atelier néolithique de Rullen a été continuée par M. Marcel De Puydt et à ses frais personnels; trois caisses de silex, ébauchés pour la plupart, ont été déposés à l'Institut et seront inventoriés ultérieurement.

## MUSÉE.

L'Institut a vu ses collections s'enrichir de quelques objets intéressants provenant de dons de particuliers et d'achats.

Nous citerons notamment un remarquable sceau en bronze de l'abbaye de Munsterbilsen du XIV<sup>e</sup> siècle et un grand médaillon en bois de chêne sculpté attribué à Delcour.

Ci-joint la liste dressée par notre érudit et infatigable conservateur, M. le docteur Alexandre, qui a achevé, dans le courant de l'année 1896, à la satisfaction générale de tous les membres de l'Institut, le catalogue des objets de la Salle romaine.

### Dons.

1<sup>o</sup> Époque néolithique. — Deux haches ébauchées en silex ; un silex taillé, une hache (?) de forme triangulaire, le tout provenant de Spiennes. Vingt-trois haches ébauchées entières, onze fragments, six marteaux ou perceurs, six pics, deux nucléus, deux instruments en pointe retouchés sur les bords, six blocs, deux fragments de hache polie et cinquante-sept pièces diverses. Le tout est en silex et provient des ateliers et de la station de Sainte-Geترude (Limbourg hollandais). — Don de M. Pierre Destinez.

2<sup>o</sup> Silex taillés provenant de Cugnon (Luxembourg). — Don de M. Sandkoul, par l'intermédiaire de M. Forir, ingénieur.

3<sup>o</sup> Couteau et éclats de silex taillé trouvés au lieu dit : Heid Mawet, à Ravary, commune de Fraipont (Liège). — Don de M<sup>lle</sup> Jeanne Wasseige

4<sup>o</sup> Hache en fer, fragment de plaque de ceinturon en bronze, trouvés à Hony (Esneux). Époque franque. — Don de M. Hanson.

5° Tympan et corniche en bois sculpté provenant de la maison Archambeau, rue des Foulons, à Liège, démolie en 1894. Douze pièces. — Dépôt de la Ville de Liège.

6° Pierre sépulcrale de la famille Arendonck, XVI<sup>e</sup> siècle, provenant de l'église détruite Saint-Jean-Baptiste. — Don de M. Rocour.

7° Plaque en cuivre émaillé du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle. Guerrier armé d'un bouclier triangulaire et d'une épée. Provenant de Burdinne. — Don de M. le docteur Ferdinand Tihon, à Theux.

8° Bout de ceinture en bronze ciselé, provenant de Lens-Saint-Remy. — Don de M. Davin-Rigot.

9° Entraves en fer forgé, masse d'armes garnie de six rangées de pointes. Provenant de Liège. — Don de M. de Rudder.

**Achats.**

1° Epoque néolithique. Dix-neuf pièces en silex, trouvées à Rausa (Ombret), au pont de Bonne, près de Modave, à Java (Bas-Oha) et au lieu dit Thier de Statte, près de Huy. Collection de M. Julien Collard. fr. 4 "

2° Grand médaillon en bois de chêne sculpté, entouré d'un cadre circulaire, représentant sainte Thérèse. École de Jean Delcour. Provient d'une église du Carmel, à Liège. " 100 "

3° Pierre sculptée aux armes de la famille de Chokier : d'or au sautoir de gueules. - ERASME DE CHOKIER BOVRGMAISTRE DE LIEGE A° 1622 -. Faubourg Sainte-Walburge. " 20 "

4° Quartiers généalogiques de Léonard de Hodeige, juriconsulte et avocat, bourgmestre de Liège en 1780. Feuille de parchemin encadré, armoiries coloriées. " 20 50

5° Vitraux coloriés :

A. Grand vitrail avec armoiries et ornements.  
Fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

*Gerardus vandenroye*  
*Ventis Curie Leod Notari'*  
AVXILIVM MEVM A DNO  
1 5 9 4

*B.* Vitrail rond orné de rinceaux, de fleurs et de fruits. Au centre, un écusson au monogramme B D, les deux lettres réunies par un laes d'amour.

*C.* Vitrail rond avec écu armorié : De . . . à la fasce de . . . , chargée à senestre d'une coquille de . . . , accompagnée en chef de trois merlettes de sable.

*D.* Vitrail rectangulaire colorié en brun. Au centre, Saint-Michel terrassant le dragon, à droite saint Bernard, à gauche saint Lambert.

Saint Bernard  
St, Michel St, Lambert  
Priez Pour Nous  
et Soyez La  
Sauvegarde  
De Ce Lieuz,  
1704

Ces vitraux proviennent de Liège. . . . .	" 250 "
6 <sup>e</sup> Matrice du sceau en bronze de l'Abbaye de Munster-Bilsen, XIV <sup>e</sup> siècle. Achetée à Paris . . .	" 331 75
7 <sup>e</sup> Casque de tranchée et hache d'armes en fer forgé, provenant de Herstal. XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	" 20 "
8 <sup>e</sup> Groupe en terre cuite par Jean-Henri Gathy, sculpteur liégeois, mort le 12 août 1811.	
Cette œuvre a figuré en 1785 à l'exposition de la Salle d'Émulation. Sujet : Le Christ au tombeau adoré par deux anges . . . . .	" 100 "
9 <sup>e</sup> Bonnet de protonotaire en velours rouge brodé d'arabesques en fils métalliques dorés — Villers-le-Temple . . . . .	" 40 "
10 <sup>e</sup> Quatre grandes briques de foyer avec armoiries; XVII <sup>e</sup> siècle :	

*A.* Écusson du prince-évêque Jean-Louis d'Elderen, sur les armes de la Principauté. DEO ET PATRIE. 1691.

*B.* Même écusson sur Faigle à deux têtes. LEX MEA LEGLE SALVS. AUX angles supérieurs : L. Le Perron. G. EP. LEODIENSIS. — Écu de Bouillon

D. BULLONENSIS. Aux angles inférieurs : Écu de Franchimont M. FRANCIMONTENSIS ; écu de Looz C. LOSSENSIS. 16 88.

C. Écusson du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière sur les armoiries de la Principauté. 16 86.

D. Écusson ovale entre deux palmes. Herse entre deux lions affrontés ; trois étoiles à six rais en chef, trois roses boutonnées en pointe.

E. Brique plus petite. Écusson ovale au monogramme de Jean-Louis d'Elderem. DEO ET PATRIE. 16 91.

Les cinq pièces . . . . . " 23 "

## PUBLICATIONS.

L'Institut a publié, pendant le cours de l'année 1896, le tome XXV en entier du *Bulletin*. Il comprend les articles suivants :

1<sup>o</sup> *Les Chemins creux de la Hesbaye*, par M. le docteur THON ;

2<sup>o</sup> *Le Droit de banalité*, par M. J. CEYSSENS ;

3<sup>o</sup> *Supplément aux Recherches sur les Cartes de la principauté de Liège et sur les Plans et Vues de la ville*, par feu AD. DEJARDIN, publié par CH. J. COMHAIRE ;

4<sup>o</sup> *Villa belgo-romaine de Survillers, commune de Modave, province de Liège* ;

5<sup>o</sup> *Les Rues et les Enseignes de Spa*, par ALBIN BODY.

Enfin, le Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1895 a été distribué au mois de mars.

La première livraison du tome XXVI est sous presse et ne tardera pas à être distribuée.

## BIBLIOTHÈQUE.

La bibliothèque de l'Institut, ouverte tous les vendredis à 3 heures, a été assez fréquentée par plusieurs membres qui viennent, soit consulter des ouvrages, soit en emprunter pour en prendre connaissance à domicile.

Elle s'est enrichie de plusieurs travaux offerts par des membres de l'Institut, en outre des nombreuses publications qu'elle reçoit, en échange des nôtres, de nombreuses sociétés savantes du pays et de l'étranger.

Le nombre des sociétés et corps savants avec lesquels l'Institut est en rapport d'échange s'est encore accru, pendant l'année 1896, de la *Chicago Academy of Sciences*.

Nous donnons ci-après la liste complète, fournie par notre zélé bibliothécaire, M. Paques, des ouvrages reçus en 1896 :

### Dons d'auteurs.

H. DE L'ESCAILLE. — *Les fiefs du Haut Quartier de la Gueldre, 1326-1598*. Maestricht, Leiter-Nypels, 1895, 1 vol. in-8°.

TH. GOBERT. — *Les rues de Liège*. T. 3, fasc. 2 à 5. Liège, Demarceau, 1896.

DEWALQUE. — *Découverte de l'or en Ardenne*. (Extr. *Ann. de la Soc. géol. de Belgique*.)

L. NAVEAU. — *Une médaille liégeoise inédite*. (Extr. *Revue numism.*, 1896.)

EPAMEINŌNDOS STAMATIADIS. — 1<sup>o</sup> *Epistolimocia diatribè peri Josèph Georgièrou archiepiscopou Samou (1666-1671)*. Samos, 1892, 1 v. in-8<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup> *Ikariaka ètoi historia kai peri graphè tès nèsou Ikarias*. Samos, 1893, 1 vol.

3<sup>o</sup> *Bios Iacobou Basilicon despotou Samou Markèttiou Parou, komètos palatinoù kai ègemonos tès Moldarias*. Samos, 1894. 1 vol.

4<sup>o</sup> *Epetèris tès ègemonias Samou dia to ètos 1895*. Samos, 1895, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

JUL. FRAIPONT et Dr TIHON. — *Explorations scientifiques des cavernes de la vallée de la Méhaigne*. Bruxelles, 1896, broch. avec fotogr. et gr.

L. NAVEAU. — *La Noblesse belge : Généalogie des familles d'Ans et de Marteau*. (Extr. de l'Annuaire de 1896.) Bruxelles, Monnom, 2 ex.

JOSEPH HALKIN. — *Les prieurés belges de l'Ordre de Cluny*. 1<sup>re</sup> partie, Liège, 1896.

Id. — *Dépêches des officiers au service de la France concernant les opérations militaires des armées de Louis XIV en Belgique*. Liège, Cormaux, 1896.

DE PUYDT. — *Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye ; compte-rendu des fouilles exécutées par MM. Darin-Rigot et De Puydt à Vieux-Walleffe*. (Extr. du Bull. de la Soc. d'Anthropol. de Brux., 1896.)

### Dons divers.

M. GRANDJEAN — Sept livraisons des vol. 4, 8, 10 et 11 du *Bulletin*.

### Abonnements.

*Revue de l'Art Chrétien*, 58<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> série, 1895. T. 6, 6<sup>e</sup> livr. T. 7, livr. 1 à 6, 1896. Paris-Lille, Desclée et C<sup>ie</sup>. in-4<sup>o</sup>.

### Achats.

J. DEMARTEAU. — *S<sup>t</sup> Théodard et S<sup>t</sup> Lambert, vies anciennes*. Liège, 1886-1890, in-8<sup>o</sup>.

Dr J. ALEXANDRE. — *Rerum Leodiensium Status anno 1649*. Reproduction, traduction et notes par J. Alexandre, Liège, 1885.

*Bull. de l'Inst.*, vol. 1 à 15; vol. 4, 6, 12, 13, 15, 16, 17.

*Souvenir-album des fêtes du 12<sup>e</sup> centenaire de saint Lambert*, avec phototypies. Piette, Goenne, Cornaux, 3 broch. in-8° oblong, 1896.

*Souvenir album du Cortège* 2 broch. in-8°, 1896

*Vie de Saint Lambert*. J. Demarteau, broch. in-8°, 1896, et 3 médailles de Saint-Lambert.

### **Envois du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.**

L. LAHAYE. — *Le Livre des fiefs de la prévôté de Poilvrache*, Namur, 1895, in-8°.

*Annales des travaux publics de Belgique*, t. 52, l. 3 et 4, 1896.

*Supplément à l'inventaire des cartes et plans manuscrits et gravés conservés aux Archives de l'Etat, à Mons*. Mons, 1896.

VAN BASTELAER. — *Mémoires archéologiques*, t. 6<sup>e</sup>, Bruxelles, Deprez, 1894, in-8°.

COMTE DE LIMBURG-STIRUM. — *Contumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Gand*, t. 6<sup>e</sup>.

*Contumes de Termonde*. Bruxelles, Gommaere, 1896, in-4<sup>o</sup>.

### **Envois du ministère de la justice**

*Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique; procès-verbaux des séances*, 7<sup>e</sup> vol., 4<sup>e</sup> cah. Bruxelles, 1896.

### **Envois de Sociétés.**

*Antiquaires de la Merlinie*. — COMTE DE LOISSE. *Les chartes de Saint Bertin*, t. 3<sup>e</sup>, Saint-Omer, 1895. — ABBÉ BLEF. *Le cartulaire de Saint Barthélemy de Béthune*. Saint Omer, 1895.

*Académie de Toulouse*. — *Annuaire de l'Université, 1895-96*. Toulouse, 1895. — *Rapport annuel du Conseil général des facultés*, Toulouse, 1895.

*Société archéologique de Posen*. — FRANO RADIC. *Starohrätzka prosvjeta glasila hrvatskoga stori-narskog druzstva u Kninu*. U Kninu, 1896.

*Société des Bibliophiles liégeois*. — *Voyage de Pierre Bergeron ès*

*Ardennes, Liège et Pays-Bas en 1619*, publ. par H<sup>ri</sup> Michelant, Liège, 1875. — CHEVALIER CAMILLE DE BORMAN. *Chroniques de l'abbaye de Saint-Trond*, t. 1 et 2. Liège, 1872. — *Nouveaux mélanges historiques et littéraires*, œuvres inédites du baron H. N. de Villenfagne d'Inghoul, publ. par X. de Theux. Liège, 1878, 1 vol. in-8°. — *Annales Sancti Iacobi Leodiensis. Chronicon breve leodiense ex codice Aureacallis*, publiés par le Dr J. Alexandre. Liège, 1884, 1 vol. in-8°.

*Fédération archéologique et historique de Belgique. — Compte-rendu des travaux du 16<sup>e</sup> Congrès tenu à Tournai en août 1895*, par Eug. Soil, secrét.-général., 1 vol. in-8°.

## Échanges.

### § 1. — BELGIQUE.

**Anvers.** — ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique. — Bulletin*, t. XXIV, XXV, XXVI, XXVII, 1896.

**Brabant.** — BRUXELLES. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 3<sup>e</sup> série, t. XXX, n<sup>os</sup> 11 et 12, 1895; t. XXXI, n<sup>os</sup> 1 à 12, 1896.

Id. — *Biographie nationale*, t. XIV, 1<sup>er</sup> fascicule, 1896.

Id. — *Annuaire de l'Académie royale*, etc., 62<sup>e</sup> année, 1896. In-12; 63<sup>e</sup> année, 1897.

Id. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 33<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 7 à 12, 1894; 1 à 4, 1895.

Id. — *Annales de la Société d'archéologie. Mémoires, rapports et documents*, t. X, n<sup>os</sup> 2 à 4, 1896.

Id. — *Annuaire de la Société d'archéologie*, t. VII, 1896.

Id. — *Annales des travaux publics de Belgique*, t. LII, n<sup>os</sup> 3 et 4, 1896.

Id. — *Bulletin de la Société d'anthropologie*,

Id. — *Revue belge de numismatique*, 52<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 4 à 9, 1896; 53<sup>e</sup> année, 1897, 1<sup>re</sup> liv.

Id. — *Société royale belge de géographie. — Bulletin*, n<sup>o</sup> 6; 20<sup>e</sup> année, 1896, n<sup>os</sup> 1 à 6.

Id. — *Id.* — *Compte-rendu des actes de la Société.* (Dans le même volume que le précédent.)

BRUXELLES. — *Analecta Bollandiana*, édités par C. De Smedt, J. De Backer, C. Houze, F. Van Ortroij et J. Van den Gheyn, t. XIV, 1895, n° 4 ; t. XV, 1896, n°s 1 à 4.

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. VI, n° 1, 1896.

LOUVAIN. — *Annuaire de l'Université catholique*, 60<sup>e</sup> année, 1896.

Id. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, par Reusens et Barbier, *série des Cartulaires*, 1896, 2<sup>e</sup> liv.

**Flandre orientale.** — GAND. — *Messenger des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, 1895, n° 4 ; 1896, liv. 1 et 2.

Id. — *Cercle historique et archéologique.* — *Bulletin*, 4<sup>e</sup> année, n°s 3, 4 et 5 ; 3<sup>e</sup> année, n°s 7 à 9. — *Annales*, t. II, 1895, f. 3 ; 4<sup>e</sup> année, 1896, 1 et 2.

SAINT-NICOLAS. — *Annales du Cercle archéologique du pays de Waas*, t. XV, 4<sup>e</sup> liv., 1896.

**Hainaut.** — MONS. — *Annales du Cercle archéologique.* — *Bulletins des séances*, t. XXV, 1896.

Id. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 5<sup>e</sup> série, t. VI et VIII, 1893-96.

TOURNAI. — *Bulletin de la Société historique et archéologique.* — *Annales*, nouv. série, t. I, 1896.

CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique.* — *Documents et rapports*, t. XX, 2<sup>e</sup> liv., 1895.

ENGHIEN. — *Annales du Cercle archéologique.* — Néant

**Liège.** — LIÈGE. — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 2<sup>e</sup> série, t. XXIII, 1895.

Id. — *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.* — *Bulletin*, t. IX, 2<sup>e</sup> p., 1895 ; t. X, 1<sup>re</sup> p., 1896.

Id. — *Société des Bibliophiles liégeois.* — Néant.

HUY. — *Cercle hutois des sciences et beaux-arts.* T. XI, 1<sup>re</sup> liv. ; 1896.

VERVIERS. — *Carreau verriétois. Société littéraire.* — *Annuaire.* — *Bulletin*, 18<sup>e</sup> année, 1895-1896, n°s 6 à 17.

**Limbourg.** — HASSELT. — *Société chorale et littéraire des Mélodistes.* — *Bulletin de la section scientifique et littéraire*, 32<sup>e</sup> vol., 1896.

BILSEN. — *Limburgsche maatschappij voor letterkunde en wetenschap.* — *Limburgsche Jaerboek.* — Néant.

**Luxembourg.** — ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg.* — *Annales.* — *Les communes luxembourgeoises*, par TANDEL. — Néant.

**NAMUR.** — NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, t. XXI, 2<sup>e</sup> l.; t. XXII, 2<sup>e</sup> l., 1896.

MAREDSOUS. — *Revue bénédictine de Maredsous*. XIII<sup>e</sup> année, 1896, n<sup>os</sup> 1 à 12.

§ 2. — FRANCE.

ABBEVILLE. — *Société d'Émulation*. — *Bulletin des procès-verbaux*, n<sup>os</sup> 3 et 4, 1894; n<sup>os</sup> 1 à 4, 1895.

ABBEVILLE. — *Société d'Émulation*. — *Mémoires*, 4<sup>e</sup> série. — Néant.

ANGERS. — *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres*. Nouvelle période, t. I, fasc. 2 et 3, 1895.

AMIENS. — *Société des antiquaires de Picardie*. — *Mémoires*. — *Documents inédits concernant la province*, 4<sup>e</sup> série.

Id. — *Id.* — *Bulletin*, 1894, n<sup>o</sup> 4; 1895, n<sup>os</sup> 1 à 4; 1896, n<sup>o</sup> 1.

Id. — *Id.* — *Album archéologique*. — Néant.

ARRAS. — *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*. — *Mémoires*, t. I, 5<sup>e</sup> liv., 1895.

AUXERRE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1894, 48<sup>e</sup> vol., 2<sup>e</sup> sem.; 1895, 49<sup>e</sup> vol., 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre; 1896.

BORDEAUX. — *Société archéologique*, t. XI, 4<sup>e</sup> f. 1894, n<sup>os</sup> 1 à 4; 1895, 1 et 2.

BOURGES. — *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 4<sup>e</sup> sér., 6<sup>e</sup> vol., 1896.

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Mémoires de la Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône*. Montbéliard, t. VIII, 1<sup>re</sup> partie, 1895.

DUNKERQUE. — *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. — *Mémoires*. — *Bull.*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> f., 1895; 27<sup>e</sup> vol., 1895; 28<sup>e</sup> vol., 1895. — *Bull.*, 1<sup>er</sup> fasc., 1896.

LYON. — *Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon*. — Néant

MARSEILLE. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique*, t. XLIII, 3<sup>e</sup> p., 1895; t. XLIV, 1896.

NANCY. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 3<sup>e</sup> série, t. XXIII, 1895.

Id. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 5<sup>e</sup> série, 145<sup>e</sup> liv., t. XII, 1895; 146<sup>e</sup> liv., t. XIII, 1896. — *Table des mémoires et bulletins*. 1848-1894.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais, Mémoires*, t. XXVI, 1895. — *Bulletin*, t. X, n° 154, 1894; t. XI, 1895, n°s 155, 156 et 157, 1896. — *Atlas*, t. XXVI, 1895.

PARIS. — *Congrès archéologiques de France*, 1890, 1891 et 1892. Paris, 3 vol. in-8°.

PARIS. — *Société de l'Histoire de France*, t. XXXII, 1895.

Id. — *Bulletin de numismatique*. — Néant.

ROCHECHOUART. — *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts*, t. V, n°s 1, 2, 3, 1895; 4, 5, 6, 1896.

ROMANS. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viriers*, 15<sup>e</sup> année, n°s 97 à 103, 1895.

SAINT-DIÉ. — *Société philomatique vosgienne*. — *Bulletin*, 21<sup>e</sup> année (1895-1896), 1896.

SAINT-OMER. — *Société des antiquaires de la Morinie*. — *Bulletin historique*, t. IX, 1 à 4, n° 174, 1<sup>er</sup> f., 1895. — *Mémoires*, t. XXIII, 1896.

SAINT-MAUR DE GLANFEUIL (Abbaye de) — *Mélanges de liturgie, d'histoire et de théologie*, t. I

Id. — *Almanach annuaire, histor., admin. et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*. — Reims. — Néant.

SOLESMES. — *Abbaye de Solesmes*. — Néant.

TOULOUSE. — *Société académique franco-hispano-portugaise*. — *Bulletin*. — Néant.

Id. — *Société archéologique du Midi de la France*. — *Bulletin*, Nouvelle série, n°s 15 et 16, 1895. — *Mémoires*.

Id. — *Académie*. — *Rapport annuel*, 1895.

### § 3. — ANGLETERRE.

CAMBRIDGE. — *Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society*, n°s 34 à 36, 1894-95; n° 37, 1896.

Id. — *Liste des membres de la Société*, 1895.

GLASGOW. — *Transactions of the Glasgow archaeological society, New Series*. — Néant.

### § 4. — HOLLANDE.

LA HAYE. — *Maandblad van het genealogisch-heraldick genootschap « De nederlandse leeuw »*, 14<sup>e</sup> année, 1896. In-4°, n°s 1 à 5, 7 à 10.

Id. — *Algemeen Nederlandsch Familieblad tydschrift voor Geschie-*

denis, *Geslacht-Wapen-Zegelkunde*, enz, par A. N. Vorsterman van Oyen; 1893, p. 193 à 248.

LEEWARDEN. — *Friesch Genootschap van Geschied, Oudheiden Taalkunde*. — 66<sup>e</sup> verslag der Handelingen. — Rapport 1894-95.

Id. — *Id.* — *De vrije Fries*, 3<sup>e</sup> s., 8<sup>e</sup> part., 4<sup>e</sup> liv., 1895; 9<sup>e</sup> part., 1<sup>re</sup> liv., 1896

LEYDE. — *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde*. — *Handelingen en Mededeelingen*, 1895-96; *Levensbericht der afgestorven medeleden*, 1897.

MAESTRICHT. — *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*. Nouv. série. T. XI, 1894.

UTRECHT. — *Werken uitgegeven door het Historisch genootschap*, Verslag. 1895. — *Annales*.

Id. — *Bijdragen-Mededeelingen*. 17<sup>e</sup> p., 1896.

Id. — *Rekeningen der stad Groningen uit de 16<sup>de</sup> eeuw door Block*, 1896.

#### § 5. — GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG — *Institut grand-ducal, section historique*. — Vol. 45, 1896.

Id. — *Ons Hemecht. Organ des Vereins für Luxemburger Geschichte Litteratur und Kunst*, n<sup>os</sup> 1 à 9, 2<sup>e</sup> année, 1896.

#### § 6. — DANEMARK.

COPENHAGUE. — *Tillaeg til Aarboger for nordisk Oldkyndighed og Historie udgivet af det kongelige nordiske oldskrift-selskab*. — Néant.

Id. — *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*. Nouvelle série. — 1894, 1 vol.; nouvelle série, 1895.

#### § 7. — SUÈDE ET NORVÈGE.

STOCKHOLM. — *Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien*. — *Antiqvarisk tidskrift för Sverige*, par Hildebrand. — Néant.

#### § 8. — SCHLESWIG-HOLSTEIN (PRUSSE).

KIEL. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte*. — 25<sup>e</sup> vol., 1895.

KIEL. — *Mittheilungen des Anthropologischen Vereins in Schleswig-Holstein*, 1896, t. IV, 9<sup>e</sup> livraison, p. 1 à 20.

§ 9. — HANOVRE (PRUSSE).

*Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen Jahrgang.*  
— Néant.

LÜNEBOURG. — *Rapport annuel de la Société du Musée de la principauté pour les années 1891 à 1895* Lünebourg, 1896.

§ 10. — PRUSSE.

AIX-LA-CHAPELLE. — *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins.*  
T. XVII, 1895 — *Register Band*, VIII à XV, 1895.

BERLIN. — *Verhandlungen der Berliner-Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, dirigé par R. Virchow, t. VIII, p. 237 à 830, 1895. — *Annales*, 1895, p. 1 à 236; 1893, p. 1 à 336.

BONN. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, tome 99, 1896.

DUSSELDORF. — *Düsseldorfer Geschichte Verein. — Beiträge zur Geschichte der Niederrheins*, 9<sup>e</sup> vol., 1895. — *Jahrbuch*, 10<sup>e</sup> v., 1895.

KÖNIGSBERG. — *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft.*  
— Néant.

MAINZ. — *Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der Rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz.* — Néant.

METZ. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 2<sup>e</sup> sér., 76<sup>e</sup> ann., 1894-95

Id — *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde.*  
Metz. — *Jahrbuch*, 7<sup>e</sup> Jahrgang, 1895, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> liv.

POSEN. — *Roczniki Towarzystwa Przyjaciół Nauk Poznańskiego.*  
t. XX, 1896.

PO. — *Zeitschrift für historische Gesellschaft für die Provinz Posen.* 9<sup>e</sup> ann., 3 et 4, 1895; 10<sup>e</sup> ann., 1 à 4, 1895; 11<sup>e</sup> ann., 1 et 2, 1896.

STETTIN. — *Gesellschaft für Pommersche Geschichte und Alterthumskunde.* — *Baltische studien*, 45<sup>e</sup> ann., 1895.

STRASBOURG. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 2<sup>e</sup> série, t. XVIII, 1<sup>re</sup> liv., 1896.

Id — *Historisch-literarischen Zweigverein der Vogesen Clubs-Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens.*  
— *Jahrbuch*, 12<sup>e</sup> ann., 1896.

TRÈVES — *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier*. Trier. — Néant.

VERNIGERODE. — *Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde*, 29<sup>e</sup> ann., 1896, 1 v.

§ 11. — MECKLEMBOURG (PRUSSE).

SCHWERIN. — *Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde*, par Lisch et Beyer, 60<sup>e</sup> année, 1895; 61<sup>e</sup> année, 1896.

§ 12. — SAXE.

DRESDE. — *Jahresbericht des königlich Sächs Alterthums-Vereins*, 1895-1896. Dresden, 1896.

Id. — *Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Alterthumskunde* par Ermisch, t. XVII, 1896.

LENA. — *Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde* Nouvelle série. — Néant.

§ 13. — BADE.

HEIDELBERG. — *Historisch-philosophischen Verein zu Heidelberg*. — *Neue Heidelberger Jahrbücher*, 6<sup>e</sup> ann., 1896, nos 1 et 2.

§ 14. — WURTEMBERG.

STUTTART. — *Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte*. Nouv. série, 1895; 4<sup>e</sup> année, nos 1 à 4, 1895-96.

ULM-OBERSCHWABEN. — *Verein für Kunst und Alterthum*. — *Mitteilungen*, Heft 5 à 8, 1896.

§ 15. — BAVIÈRE.

LINDAU. — *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung*. — Néant.

MUNICH. — *Monatschrift des Historischen Vereins von Ober-Bayern*, 1895, 11 et 12; 1896, 1 à 10. — *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte*, 29<sup>e</sup> vol., 1895, liv. 1.

Id. — *Id.* — *Jahresbericht*. — 1894-95.

NUREMBERG. — *Anzeiger des germanischen National Museums*, 1895.

Id. — *Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseums*, t. V, 1895, 1 v.

Id. — *Katalog der im germanischen Museum Vorhandenen zum Abdrucke, befindlichen Gemälde, bestimmten geschnitten Holzstücke*. — Néant.

RATISBONNE. — *Verhandlungen des Historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg*. — Néant.

§ 16. — AUTRICHE.

GRATZ. — *Historischer Verein für Steiermark*. — *Mittheilungen*. 43<sup>e</sup> liv., 1895 — *Beiträge für Kunde*.

Id. — *Id.* — *Beiträge zur Kunde steiermarkischer Geschichtsquellen*. — Néant.

PRAGUE. — *Verein für Geschichte der deutschen in Böhmen*. *Mittheilungen*, 34<sup>e</sup> ann., n<sup>os</sup> 1 à 4. Prague, 1895-96.

VIENNE. — *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft*. Nouv. série; 25<sup>e</sup> vol, n<sup>os</sup> 4 à 6, 1895; 26<sup>e</sup> vol., n<sup>os</sup> 1 à 5, 1896.

VIENNE. — *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe*. — Néant.

§ 17. — AUTRICHE (HONGRIE),

BUDAPEST. — *Archaeologiai ertesítő*, indicateur archéologique publié par *A. Magyar tudományos akadémianak archaeologiai bizottsaganak*, par Hampel Jozsef. — T. XVI, 1896, liv. 1 à 4.

Id. — *Ungarische Revue mit Unterstützung der ungarischen Akademie der Wissenschaften*, publié par P. Hunfalvy et G. Heinrich. Rapport. — Néant.

BOSNIE. — *Landesmuseum (Bosnesch hercegovinische) in Sarajewo* *Wissenschaftliche Mittheilungen aus Bosnien und der Hercegovina*, redigiert von Dr MORITZ HOERNES. Vol. 4<sup>e</sup>. Wien, 1896.

§ 18. — RUSSIE.

PÉTERSBOURG. — *Commission impériale archéologique*. Ses comptes-rendus.

*Matériaux* pour servir à l'archéologie de la Russie. — Néant.

§ 19. — ESPAGNE.

BARCELONE. — *Associacio catalanista d'excursions científicas*. — *L'excursionista Bolleti mensual*. — Néant.

Id. — *Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa*. — *Boletin*. — Néant.

Id. — *Bolleti de la Centre Excursionista de Catalunya*. — Néant.

§ 20. — ITALIE.

MESSINE. — *Rivista di storia antica et scienze affini* dirigée par D<sup>r</sup> Giacomo Tropea. Messina, 1895. 1<sup>re</sup> année; 1896, fasc. 3 et 4; 2<sup>e</sup> année, 1896, fasc. 1.

§ 21. — ALGÉRIE.

BÔNE. — *Académie d'Hippone*. — *Comptes-rendus des réunions*. — *Bulletin*, 1895, pages 1 à 24; 1894, pages 49 à 61; 1895, pages 1 à 100.

§ 22. — ÉTATS-UNIS.

CHICAGO. — *Academy of sciences*, 38<sup>e</sup> rapport annuel, 1895. — *Bulletin*. — *Preliminary outline of a new classification of the family muricidae by Frauck Collins Baker*.

WASHINGTON. — *Annual Report of the board of Regents of the Smithsonian Institution*.

Id. — *U. S. National Musæum*. — Néant.

Id. — *Anthropological Society*. — *The american antropologist*; t. VIII, 1895, f. 2, 3, 4, vol. 9; 1896, n<sup>o</sup> 1 à 11.

PHILADELPHIE. — *Annual Report of the curator of the Museum of American archeology in connection with the University of Pensylvania*.

MILWAUKEE. — *Musée public*, 30<sup>e</sup> rapport annuel. Octobre 1895.

§ 23. — CANADA.

TORONTO. — *Transactions of the Canadian Institut*, n<sup>o</sup> 8, décembre 1895, vol. 4, 2<sup>e</sup> partie. Toronto, 1895; 1896, n<sup>o</sup> 9, vol. 5, 1<sup>re</sup> partie.

Id. — *Annual Report*. — *Archeological Report*, 1894-95, by David Bayle.

§ 24. — BRÉSIL.

RIO DE JANEIRO. — *Archivos do museu nacional do Rio de Janeiro.*  
— Néant.

§ 25. — RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

MONTEVIDEO. — *Anales del museo nacional de Montevideo*, publicados  
ba jo la direcion de J. ARECHAVALETA, 1896, n° 1.

§ 26. — RÉPUBLIQUE DE COSTA RICA.

SAN JOSÉ DE COSTA RICA. — *Anales del Instituto fisico-geographico  
y del Museo nacional.* — Néant.

Id. — *Museo nacional San José Costa Rica.* — Néant.

**MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.**

Nous avons le regret de devoir enregistrer, pour l'Institut, la perte de quelques-uns de ses membres. D'abord celle de M. Alphonse Le Roy, l'éminent professeur à l'Université, lequel, après avoir été, pendant de longues années, membre effectif de notre Société, lui avait fait l'honneur de continuer à s'associer à ses travaux en qualité de membre honoraire; ensuite la mort de M. Magnée, de Herve, et la démission de M. Camille Simonis, tous les deux membres associés.

D'autre part, nous enregistrons l'élection de M. le chevalier de Borman en qualité de membre honoraire, et celle de M. Théodore Gobert, élu membre effectif.

MM. Epaminondas Stamatiadis et Brassine ont été élus membres correspondants, et MM. Oscar Van der Heyden à Hauzeur et Harroy ont été inscrits au nombre des associés de l'Institut.

Dans la séance du 24 décembre 1896, M. le conseiller Fréson a été élu vice-président de l'Institut pour 1897; MM. Eugène Poswick, Brahy, Alexandre, Paques, ont été réélus respectivement secrétaire, trésorier, conservateur et bibliothécaire; MM. Jos. Halkin, secrétaire-adjoint; Naveau et Van Zuylen, conservateurs-adjoints.

Liège, le 26 mars 1897.

LE SECRÉTAIRE,  
**E. POSWICK.**

---



## LA MEUSE

---

La Meuse des anciens jours, image bien indistincte !  
Telle une photographie pâlie par le temps : Essayons de  
la raviver . . .

Comme les auteurs latins semblent s'être donné le mot  
pour exalter notre Meuse !

Elle est qualifiée par Pline (1) « l'un des fleuves célèbres  
qui se jettent dans l'Océan ».

César consacre un chapitre à décrire son cours à côté de  
celui du Rhin, dont elle reçoit une partie (2) ; il ajoute  
qu'elle reçoit aussi l'Escaut (3).

(1) PLIN., *Hist. nat.*, IV, 28 : « Amnes clari in Oceanum defluunt...  
Rhenus, Mosa ».

(2) B. G., IV, 10 : « Mosa profluit ex monte Vosego, qui est in fini-  
bus Lingonum, et parte quadam ex Rheno recepta, quæ appellatur  
Vahalís, insulam efficit Batavorum; neque longius ab eo millibus  
passuum LXXX in Oceanum transit ».

(3) B. G., VI, 33 : « Ad flumen Scaldim quod influit in Mosam ».

Pour Pline (1) et pour Tacite (2), la Meuse absorbe les eaux du Rhin et va les verser dans la mer . . .

De nombreux événements des campagnes de César se sont passés sur la Meuse et dans la contrée qu'elle arrose : les Romains ont-ils cru peut-être augmenter leur gloire en exagérant l'importance du fleuve, témoin de leurs succès ?

Toujours est-il que les écrivains modernes, à l'envi, supposent ou proposent des modifications de sol ou des amendements de texte, pour faire concorder la description antique avec la situation actuelle.

Au moyen âge, on n'était pas aussi difficile. Les Actes de S<sup>e</sup> Salaberge (3), abbesse de Laon au VII<sup>e</sup> siècle, écrits peu après la mort de celle-ci, répètent les termes de la description de César; ces termes, nous les retrouvons encore au XI<sup>e</sup> siècle dans les *Gesta francorum* du moine Aimoin (4), et, au XII<sup>e</sup> siècle, dans les *Gesta S. Lamberti* du chanoine Nicolas (5).

(1) *Hist. nat.*, IV, 29 : « Rhenus ab occidente in amnem Mosam se spargit ».

(2) *Hist.* V, 23 : « Mosæ fluminis os amnem Rhenum Oceano affundit ». Voy. aussi *Ann.*, II, 6 : « Rhenus . . . ad gallicam ripam latior et placidior affluens, verso cognomento Vahalem accolæ dicunt : mox id quoque vocabulum mutat Mosa flumine, ejusque immenso ore eundem in Oceanum effunditur ».

(3) *Acta SS*, VI Septembr., p. 516 : « Mosa, qui amnis ex Lingonibus finibus fontem sumens, post multos anfractus crebrosque terræ circuitus, Rheni velocissimi fluminis in se fluenta ex parte recipiens, Oceanum Barbaricum late ingreditur ».

(4) (Dom BOUQUET), *Recueil des historiens des Gaules*, III, p. 22 : « Rhenus ab occidente in amnem Mosam se spargit »; p. 29 : « Mosa profluens ex monte Vosego qui est in finibus Lingonum et parte quadam ex Rheno recepta quæ appellatur Væculus, vulgo autem dicitur Walis, insulam efficit Batavorum ».

(5) CHAPEAUVILLE, I, p. 390 : « Taxandria, quo fluvius Mōsa Rheni fluminis aquis infectus et tumidus, jamque seipso major, fonteque suo per omnia dissimilis, non longe a mare Anglico Taxandros et cæteros ejusdem regionis accolæ a Frisonibus dividit ».

La Meuse, d'après les territoires qu'elle traverse, peut se distinguer en Meuse française, Meuse belge, Meuse néerlandaise : c'est de la seconde et spécialement de la Meuse liégeoise (avec un peu de la Meuse limbourgeoise) qu'il s'agira ici : ce qui concerne la Meuse namuroise a été réservé aux *Annales de la Société archéologique de Namur* (1).

## I. — AVANT L'HISTOIRE.

Un témoin de la Meuse aux temps anté-historiques (2) : son nom !

Les dénominations topiques (des contrées, des montagnes, des forêts, des fleuves) sont des traces persistantes du langage parlé par les premiers occupants, dès que ceux-ci ont éprouvé le besoin d'appeler, par un nom, les choses de la nature ; ces traces passent inaltérées d'âge en âge.

Exemple : A l'endroit où le Rhône prend naissance, les habitants du pays, approuvés en cela par le célèbre naturaliste de Saussure, montrent comme source, non pas le glacier, mais trois petites fontaines d'eau tiède, portant encore aujourd'hui, à raison du dépôt rougeâtre laissé par l'eau, le nom de *Rottan* ou *Rhodan* (rouge) ; de là le nom de *Rhodanus* (3). Nous voilà bien loin, en vérité, de

(1) Voyez aux dites *Annales*, XXI, p. 243 : « Les Aduatuques sur la Meuse. »

(2) Tel est aussi le sentiment de M. KURTH, *La frontière linguistique*, I, p. 454 : « La vallée de la Meuse a été habitée, longtemps avant les Celtes, par des populations qui appartenaient à une autre race. Y a-t-il de la témérité à supposer qu'ils ont baptisé la Meuse et quelques-uns de ses affluents et que les noms donnés par eux se sont conservés chez les peuples qui leur ont succédé et qui nous les auront transmis ? »

(3) Voy. LAROUSSE ; les *Guides du Voyageur*, de Baedeker, Joanne, etc.

l'opinion de Pline (1), de S. Jérôme (2) et d'Isidore de Séville (3) qui associent le nom du *Rhodanus* à celui d'une colonie de *Rhodiens*...

De même, il faut aller chercher le nom de la Meuse à la source du fleuve (4) : cette source est au village de *Meuse-en-Bassigny* (Haute-Marne), entre Langres et Toul, station des anciens itinéraires, appelée *Mosa*.

*Mosa* est la forme primitive et elle s'est tellement imposée aux populations qu'on a appelé « petite Meuse (5) » (*Mosella*), une rivière du bassin du Rhin, ayant quelque ressemblance avec la Mense (*Mosa*). Dans toute la contrée, a prévalu, pour le fleuve comme pour la rivière, l'émission *o* avec ses modulations *ou*, *u*, *eu* (6) : *Mosella*, *Mosomagus*, *Mosminse*, *Mosomum*, *Mauzeille*, *Mouson*, *Pont-à-Mousson*, *Musalla*, *Musmagus*, *Mussipons*, *Mueze*, *Mucuse* ; le nom du fleuve est en wallon *Mose* et *Mouse*, en français *Meuse*.

Ces formes se maintiennent sur un long parcours du fleuve en Belgique ; mais, quand on arrive à la latitude de Liège, voilà qu'une altération se produit : le géographe de Valois (7) y signale la version flamande *Cronmaes*, pour un faubourg de la ville, en aval, *Coronmeuse*.

(1) *Hist. Nat.*, III, 5.

(2) Coll. Migne, XXVI, p. 380.

(3) *Orig.*, XIII, 21.

(4) MENSIO ALTING, *Notitia Bataviae et Frisiae antiquae*, p. 98 : « De nominis origine hoc dici potest ; illud a fonte ad fluvium emanasse : lacus enim ubi scaturigo, in Itinerario (Antonini) et Tabula (Peutingiana), *Mosa* appellatur. »

(5) VALESIIUS, *Notitia Galliarum*, p. 362 : « A Mosa Mosella, ut a catula catella, a fabula fabella, ab arca arcella, a capsula capsella. »

(6) Voy. entre autres LIÉNARD, *Dictionn. topogr. du département de la Meuse* ; DE BOUTEILLER, *Id. de l'ancien département de la Moselle*, passim.

(7) *Notitia* citée, p. 361. Voy. aussi *Bull. Inst. archéol. liéq.*, II, p. 551 : « *Coronmeuse*, anciennement *Cronmeuse*, littéralement Courbe *Meuse*, *Krom Maes* en thiois. »

A mesure qu'on descend le fleuve vers le Nord, on entend prédominer le son *a* (*Maas* = *Mues*) : *Maastricht*, *Smeermaas*, *Maeseyck*, *Muesbracht*, *Maesniel*, *Maesbrée*, *Maasluis*, *Maasdyck*, *Westmaas*, *Maasbommel*, *Oude Maas*, etc.

La transformation est ancienne : en amont de Liège, on adorait le fleuve *Mosa* (1) ; en aval, les divinités protectrices de la Meuse s'appelaient « *Matres Masanæ* ».

De même, les documents du moyen âge parlent de *Mosa* ou de *Masa*, d'après le milieu où vivaient les rédacteurs : le premier volume de Pertz (2) montre presque constamment *Mosa*, sous la plume d'Eginhard, *Masa*, sous celle de l'annaliste de Fulde...

Ce n'est pas, certes, un fait extraordinaire que la transformation de la lettre *o* en *a* dans les noms propres (3) ; on en a cité bien des exemples, et une altération inverse a été signalée précisément dans le nom de la Meuse, employé comme nom de famille : *Mues* (4) est devenu *Moës* et même *Moïs*.

Mais il est impossible de dénier ce que les auteurs déclarent à l'envi (5) : les dialectes romans ont adopté la forme *Mosa* ou *Meuse* ; les germaniques, celle de *Maas*.

(1) Voy. néanmoins, ci-après, la discussion qui s'élève sur ce point.

(2) *Monum. Germ. hist. (Scriptores)*.

(3) GRANDGAGNAGE, *Ann. Soc. archéolog. Namur*, I, p. 12. (*Marlonia*, *Marlania*), p. 24. (*Orolannum*, *Arlon*.)

(4) DE KESSEL. *La Belgique héraldique*, etc., 1886, p. 3.

(5) CLUVIER, *Introd. ad univ. geogr.* (édit. Bruzen La Martinière), p. 121 : « *Mosa*, vulgo Germanis, die *Mase*, Gallis, la *Meuse* » ; MENSO ALTING, *l. cit.*, « *Mosa* flumen quod Celtæ et Germani pro varia dialecto, *Moos*, *Maas*, *Meuse* vocant » ; *Bull. Inst. archéolog. liég.*, II, p. 550. « La *Meuse*, en latin *Mosa*, en wallon la *Mouse*, en thiois et en allemand *Mase* (*Maes*).

On ne sait vraiment d'après quelles données, MOXE, *Celtische Forschungen*, p. 245, écrit précisément le contraire : « Das *Maasgau* hiess celtisch *Masau*, teutsch *Mosagao* »

En effet, la limite est parfaitement déterminée entre la contrée où l'on parle exclusivement le français et le wallon, et celle où règne l'idiome flamand ou hollandais : au Sud, on dit : *Mosa*, *Meuse*, *Mouze*, ; au Nord, *Masa*, *Maas*, *Maes* (1).

Cette diversité de prononciation pour le même mot avait frappé Divæus (2) ; il fit remarquer que, dans la contrée entre Louvain et la Meuse, les Flamands eux-mêmes prononcent *Môs* (*Maus*) : le son ouvert *Maas* se fait entendre seulement plus au Nord ; ce serait une sorte de transition entre le dialecte wallon et le dialecte hollandais.

Il y a là quelque problème ethnologique et Roger de Belloguet (3) le pose précisément à propos de la partie de notre pays où le changement de prononciation se produit : « Dira-t-on que c'est le climat ou la nourriture qui, d'un côté à l'autre de la *Meuse*, ont changé le physique de la population et le langage ? N'est-il pas évident que cette différence tient à la conservation de deux types, effectuée

(1) Même en pays allemand, cette limite entre l'emploi de l'*o* (*ou*, *eu*) et celui de l'*a* est fort bien déterminée : la Moselle qui coule tout entière dans la zone méridionale n'est pas une seule fois affectée de l'altération en *a*. (Voy. FÖRSTEMANN, *Altdeutsches Namenbuch*, II, col. 1047).

(2) *Antiquitates belgicæ* (Anvers, Plantin, 1584), p. 56 : « Quod autem *Mosam* potius, quam *Masam* Cæsar appellat, non aliam puto fuisse causam ; quam quod eum accolæ, ut nunc *de Moess* nuncuparint ; hoc enim commune populis a Lovanio in *Mosam* vergentibus, ut *oe* pronuncient ubi nos *ae* : *woer* pro *waer*, *doer* pro *daer*, *joe* pro *jae*, *Moes* pro *Maes* ». (Le son *oe* de Divæus correspond à la manière liégeoise de prononcer les noms flamands : *Clôs*, *De Sôr* pour *Cloes*, *De Soer*.)

(3) *Ethnogénie gauloise*, I, p. 196 : seulement, cet auteur détermine la limite en longitude et non en latitude.

autour de *Liège*, par la prédominance des éléments germaniques à la droite du fleuve et par la permanence de la race brune à la gauche ? »

Un auteur est vivement pris à partie (1), parce qu'il s'est permis de parler de Celtes et de Germains chez les Nerviens, les Éburons, les Aduatuques, etc., tout « comme il y a aujourd'hui des Flamands et des Wallons dans le Brabant » ..

Cet auteur a bien certainement eu tort de faire intervenir ici la distinction moderne entre Flamands et Wallons, et notamment à propos des Aduatuques (purs hommes du Nord, voir ci-après).

D'ailleurs, trop de bouleversements, de dépeuplements, d'invasions, de transbordements de tribus étrangères, sont venus modifier l'habitation de l'homme aux bords de la Meuse, pour qu'on puisse, dans la langue des peuples anté-historiques de la contrée, chercher avec certitude les origines du langage qu'on y parle aujourd'hui.

Mais il n'en est pas moins curieux d'observer qu'où était alors la ligne de séparation entre la *Mosa* en amont et la *Masa* en aval, là tout juste se trouve la limite entre la *Meuse* des Wallons et la *Maas* des Flamands et Hollandais...

Est-il exact que le nom de la Meuse, celtique d'après Zeuss (2), thiois d'après J. H. Bormans (3), provienne, comme on l'a soutenu récemment (4), d'un radical auquel

(1) *Bull. acad. roy. de Belg.*, 3<sup>e</sup> s., III, p. 410.

(2) *Grammatica celtica*, p. 15.

Tel doit n'avoir pas été l'avis d'un auteur qui s'est assigné précisément la mission de rechercher les noms celtiques employés par César : W. Glück. *Die bei C. I. Cæsar vorkommende keltische Namen*, Munich, 1857, passe *Mosa* sous silence...

(3) *Bull. Inst. archéolog. liég.*, II, p. 550.

(4) *Le Vieux-Liège*, du 26 mars 1896, col. 206.

Tout naturellement, on laissera de côté l'opinion de ceux qui font

correspondraient les mots wallons *moos* = aller paresseusement, *môseigne* = exécution peu empressée d'un ordre ?

Cette question étymologique, comme la question ethnologique ci-dessous, mérite une étude à part ; ici on ne doit qu'en indiquer les termes. . .

Grâce à l'obligeance de M. Marcel de Puydt, président de l'Institut archéologique liégeois, on peut grouper les découvertes de l'époque anté-historique effectuées sur les bords de la Meuse, à partir de son entrée dans la province de Liège :

Seilles (c<sup>on</sup> de Héron), Bas-Oha (id.) et Ben-Ahin (c<sup>on</sup> de Huy), ont donné lieu à des découvertes multiples, soit de pièces isolées de l'âge de la pierre, soit de stations caractérisées et dont la plus importante (1) paraît être à la limite d'Andenne, vers Solières (Ben-Ahin). Une superbe hache de pierre a été, par le draguage, extraite du lit de la Meuse, à Bas-Oha (2).

Autour de Huy, et depuis Huy jusque Liège, même abondance de vestiges néolithiques à Antheit (c<sup>on</sup> de Huy), Statte (id.), Ampsin (id.), Amay (id.), Ombret (id.), Hermalle (c<sup>on</sup> de Nandrin), Engis (c<sup>on</sup> de Hollogne), Chockier (id.), et Flémalle (id.), sur la rive gauche, et, sur la rive droite, à Clermont (c<sup>on</sup> de Nandrin), Ehein (id.), Ramet-Yvoz (c<sup>on</sup> de Seraing), Seraing (id.), Ougrée (id.), Angleur (c<sup>on</sup> de Liège) ; quelques-unes de ces communes renferment même plus d'un gisement distinct et, lors du Congrès de Liège, de

dériver le nom *Meuse* de l'hébreu. (Voir JEANTIN. *Chroniques de l'Ardenne*, II, p. 222).

(1) Notice de M. Marcel DE PUYDT, *Bull. de la Soc. d'anthropologie* (de Bruxelles), VI, p. 320.

(2) *Exposition de l'art ancien au pays de Liège* (Haute antiquité, p. 10, n<sup>o</sup> 11).

nombreux produits de ces stations ont été exposés dans les salles de l'Université (1).

Il serait aisé de citer d'autres endroits d'habitation, en s'écartant un peu du fleuve ou en remontant ses affluents : Sur-le-Mont (Tilff, c<sup>on</sup> de Seraing), Dierin-Patar (comm. et c<sup>on</sup> de Hollogne-aux-Pierres), Thier Molu (Huccorgne, c<sup>on</sup> de Héron), Bonne, au lieu dit « Vieux Château » (près Modave, c<sup>on</sup> de Nandrin), ont surtout attiré l'attention des archéologues s'occupant de l'époque néolithique.

En aval de Liège, des objets isolés et quelques gisements ont été signalés à Bressoux (ville et c<sup>on</sup> de Liège), Jupille (même c<sup>on</sup>), Cheratte (c<sup>on</sup> de Dalhem), Visé (id.), et, sur la rive gauche, à Vivegnis (c<sup>on</sup> de Fexhe-Slins), etc.

Pour la période primitive, postérieure à l'âge de la pierre, on ne peut guère citer que le Mont-Falhize (comm. et c<sup>on</sup> de Huy) : découverte d'un bracelet de bronze, dit « anneau de serment » (2); et Angleur : une hache de bronze mise au jour dans ces dernières années (3).

## II. — ADUATUQUES.

Une étude spéciale de la Meuse et de ceux qui l'occupaient à l'arrivée de César, a été présentée à la Société archéologique de Namur.

Pour ne pas fatiguer le lecteur par la répétition, voire

(1) Consulter sur les différentes stations: *Bull. de la Soc. d'anthropologie* (de Bruxelles), VI, p. 66; *Bull. de l'Institut. archéol. liég.*, XXIII, p. 400. *Congrès de la fédération archéol. et histor.*, Liège, 1890 (*Compte-rendu*, p. 320.) Voy. aussi collections Marcel DE PUYDT, à Liège; Don, à Ampsin; id. du Musée archéologique liégeois.

(2) *Exposition de l'art ancien* citée, p. 10, n<sup>o</sup> 11.

(3) *Bull. Inst. archéol. liég.*, XXIII, p. 398. La pièce a été achetée par la ville de Liège et déposée au Musée de l'Institut.

même par un simple résumé des arguments rassemblés dans ladite étude, on se permettra ici d'en appliquer les conclusions comme si elles étaient admises à titre de vérités historiques.

L'Est de la Belgique, où coule la Meuse, était habité par les Nerviens sur la rive gauche; par les Trévires sur la rive droite. En aval, vers le Nord, la Meuse traversait le vaste pays des Eburons, qui s'étalait ainsi aux deux rives du fleuve.

La Nervie et la Trévirie n'étaient pas cependant en voisinage direct; quelques tribus secondaires occupaient les rives de la Meuse: à gauche, c'étaient les clients des Nerviens, Centrones, Pleumoxii, Gorduni, Levaci, Grudii (1), qu'on a cru retrouver dans les noms de Cendron (Séloignes, c<sup>on</sup> de Chimay), Pleumont (colline, à Chimay), Gourdinne (c<sup>on</sup> de Walcourt), Lesves et Graux (c<sup>on</sup> de Fosses); à droite, c'étaient les Segni et les Condrusi, ceux-ci clients des Trévires, et bien certainement établis dans le Condroz qui a conservé leur nom, tandis qu'on place ceux-là aux environs de Ciney (peut-être à Bourseigne; c<sup>on</sup> de Gédinne).

Tel était l'état de la contrée depuis environ l'an 400 avant J. C., date présumée (2) du refoulement des Belges gaulois, par des Belges germaniques, dans le *Belgium* près d'Amiens.

(1) Ce n'est pas, il est vrai, l'ordre où CÉSAR énumère ces peuples, clients des Nerviens; mais, étude faite des nombreuses nomenclatures de nations qu'on rencontre dans les *Commentaires*, on est surpris d'y constater l'absence de tout ordre méthodique. C'est regrettable: la place occupée par les Aduatuques, au livre II, chap. 4, entre les peuples de la rive gauche de la Meuse, et ceux de la rive droite, aurait suffi au succès de la thèse ici soutenue, à savoir que les Aduatuques occupaient le ruban formé par la Meuse et séparaient ainsi ceux-ci de ceux-là.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 307.

Vers l'an 110 avant J. C. (1), la grande armée des Cimbres et des Teutons passe le Rhin, essaye en vain de pénétrer dans le territoire des Nerviens et des Eburons; mais elle oblige les Trévires à supporter, chez eux, la présence d'un poste militaire de 6,000 hommes, établi pour défendre le parc général de l'armée d'invasion.

Ce poste qu'on croit avoir retrouvé sur le vaste plateau de Bollendorf (2), rive gauche de la Sure, près d'Echternach, était un *Atwacht* (garde préposée à...), d'où le nom donné aux hommes de la garnison: *Atwachtik* ou *Aduatuques*, c'est-à-dire *custodiarum*, *praesidiarum* (à peu de chose près les termes mêmes dont se sert César: « *impedimentis custodiæ ex suis ac praesidio sex millia hominum reliquerunt* ».)

Cette étymologie si simple et si naturelle a été présentée depuis plus d'un siècle à l'Académie des inscriptions de Paris (3); elle commence à être admise chez nous avec une conséquence importante: la multiplicité des *Aduatuca* (4); Fréret et le baron de Sélys-Longchamps en ont signalé deux aux environs de Waremmé. . .

(1) Avant le consulat de Silanus qui est de cette année. Voy., dans ce sens, DURUY, *Histoire des Romains*, édit. illustrée de 1883, II, p. 480.

(2) Le Dr Carl BONE, Oberlehrer au Gymnasium de Dusseldorf, alors à Trèves, fit paraître en 1876, un travail « *Das Plateau von Ferschweiler* » publié comme annexe du *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen* (de Trèves), et continué dans ce recueil, ann. 1878-81, p. 30.

(3) *Mémoires de littérature* (tirés des registres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), XLVI, p. 629; M. De KERALIO y dit « *At* signifie à; *wakt*, garde; *Atwagtigr* (lire: *Atwagtigt*), commis à la garde ».

(4) *Bull. Inst. archéol. liéq.*, VIII, p. 345; X, p. 33; *Ann. Soc. archéol. Namur*, I, pp. 26, 95; XII, p. 174; XV, p. 238; *Bull. Acad. roy. de Belg.*, 3<sup>e</sup> S., X, p. 377 (1885); DE VLAMINCK. *Le territoire des*

Les années 102 et 101 avant Jésus-Christ virent la défaite des Cimbres et des Teutons, à Aix et à Verceil. Les Aduatuques n'étaient plus dès lors que des vaincus : les Trévires cherchèrent à les expulser.

Ils y parvinrent ; en effet, ce n'est plus dans la vallée de la Moselle, dont la Sure est un affluent, ce n'est plus chez les Trévires qu'on retrouve les Aduatuques ; c'est dans le bassin de la Meuse, et ils traversent si bien celle-ci, qu'à l'Académie (1), on a, avec infiniment d'assurance, émis cet axiome : « Il n'est plus possible de maintenir les Aduatuques au Sud-Est de la Meuse »... « Les Aduatuques ne peuvent avoir habité la rive droite de la Meuse »...

On peut trouver ce jugement quelque peu catégorique, et on essayera ci-après de l'amender ; mais les Aduatuques, cela est certain, ont laissé sur la rive gauche de la Meuse le nom d'un des nombreux *Atwacht* : si l'*Aduatuca* de César doit être, comme d'aucuns le soutiennent, cherché sur la rive droite de la Meuse, au moins est-il certain que l'*Atuacutum* de Ptolémée, l'*Aduuca Tungrorum* de l'Itinéraire

*Aduatuques*, p. 17. Voy. aussi *Mém. Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, 1862, p. 229.

« Tenez, mon ami, cela me fait venir une idée ; je pense que le mot *Aduatuca* pourrait bien n'être qu'un nom générique désignant chez les anciens Belges, toute ville ou retraite fermée, toute enceinte ou place fortifiée... *Aduatuci* : comme qui dirait les *citadins*, les *fortifiés*, les oppidains ; car dans un pays et à une époque où les villes fermées n'étaient pas déjà si communes, une peuplade qui jouissait de cet avantage à un degré aussi remarquable que les *Aduatuci*, avait pu en tirer son nom » (GRANDGAGNAGE), *Le Congrès de Spa*, II, p. 56.

Pour certain académicien belge qu'on ne nomme pas (*Mém. in 8° de l'Acad.*, 1882, p. 51 du travail de M. HENRARD (Jules César et les Eburons), « la facture celtique du mot *Aduatuca* est tellement évidente, qu'il est oiseux d'en chercher l'origine ailleurs »...

(1) *Bull. Acad. roy. Belg.* 2<sup>e</sup> S., XIII, p. 400 ; 3<sup>e</sup> s., X, p. 376.

d'Antonin, l'*Aduaca* de la carte de Peutinger, indiquent tous trois une localité entre l'Escaut et la Meuse.

Poussés en sens divers par les Trévires qui voulaient se débarrasser d'eux, par les Nerviens et les Eburons qui s'opposèrent à cette nouvelle tentative d'invasion opérée par les Cimbres et les Teutons, descendants de ceux de l'*Atwacht* primitif, les Aduatuques réussirent à s'établir et même à dominer parmi (1) les peuplades belges, dont plusieurs même devinrent leurs tributaires.

C'est par la Meuse qu'ils parvinrent à s'imposer ainsi aux peuplades belges ; c'est sur le ruban que déroule la Meuse qu'ils s'établirent, en assujettissant les Eburons à leur payer des tributs, à leur livrer des ôtages : les autres clans, parmi lesquels ils assirent leur domination, sont sans doute les clients des Nerviens de la rive gauche et ceux des Trévires de la rive droite.

De quelle manière les Aduatuques occupèrent-ils ce ruban de la Meuse ?

D'origine essentiellement belliqueuse, les Cimbres et les Teutons de l'*Atwacht* primitif restèrent guerriers pendant la lutte soutenue contre les peuplades belges. Les *Commentaires* de César sont un vrai journal d'intendance militaire, tant leur auteur s'occupe, avec détails, de l'alimentation de ses soldats et de ses chevaux. Or, jamais il ne dit un mot des champs, des prés, des bestiaux, de la cavalerie des Aduatuques.

Mais que de détails quand il s'agit de leur appareil militaire !

Leurs armes : ils en comblent un fossé creusé par les

(1) Voyez l'article présenté à la Société archéologique de Namur, où il est insisté sur l'expression « *dominari inter* », dont se sert César pour qualifier la position des Aduatuques relativement aux peuplades assujetties par eux.

Romains devant leur citadelle, et ils en ont conservé assez pour s'armer tous, au nombre de 49, peut-être de 29 mille hommes...

Leurs postes de guerre : tout un système d'*oppida* et de *castella*, reliés sans doute les uns aux autres à l'aide de signaux aériens (de feux, la nuit).

1° *Oppida*. Aux points les plus importants, les Aduatiques ont fortifié la Meuse, surtout aux confluent. César décrit la position redoutable occupée par leur citadelle principale. « Environnée sur tous les points de son enceinte par des rochers à pic et de profonds précipices, elle n'était accessible que d'un côté par une pente douce, et ils avaient pourvu à la défense de cet endroit au moyen d'une double muraille très élevée, en partie formée d'énormes quartiers de rochers et de poutres aiguës » (1).

Ces *oppida* doivent avoir présenté une particularité qu'on n'a pas assez remarquée. Tacite, décrivant les vastes espaces et les camps occupés par la grande armée des Cimbres, se sert de l'expression « *utraque ripa castra* » (2) : cela indique que les postes de guerre de cette armée étaient sur des cours d'eau, dont elles commandaient les deux rives ; il en existait des restes au temps de l'historien romain, et Florus décrit de la même manière la position occupée avant la bataille d'Aix ; les Teutons « *vallem fluviumque medium tenebant* » (3).

Telle est précisément la position des *Atwacht* qu'on leur attribue : le plateau de Bollendorf, sur les rives de la Sure, a pour correspondant le *Knöpfchen* de Berdorf sur l'autre rive ; dans les mêmes conditions, sont respectivement Dinant et Bouvignes, le château de Namur et Hastédon ;

(1) B. G., II, 29.

(2) M. G., 37.

(3) *Epit. hist. roman.*, III, 4.

la citadelle de Huy et le Mont-Falhize ; à Liège, Sainte-Walburge et la Chartreuse ; enfin, Maestricht et Wyck...

2° *Castella*. Des fortifications accessoires établissaient la communication entre les *oppida* ; elles ont été moins remaniées que ces derniers et l'on a des chances d'y retrouver encore le procédé particulier de construction usité à l'époque anté-romaine.

Ce procédé est décrit par César : dans toute la Gaule, dit-il, on construit les murailles à l'aide de poutres, de terre tassée et de blocs de pierre (1).

Pareilles murailles, on vient de le voir, sont signalées par César, à l'*Atwacht* principal ; il ne s'agit plus que de les retrouver dans les fortifications accessoires : la province de Namur nous présente déjà le fort de Hastédon (2), avec ses remparts constitués de bois, terre et pierres ; une dizaine d'autres *castella* (3) ont confirmé d'une manière éclatante la description de César. Les Aduatuques qui n'avaient pas adopté encore le procédé gaulois, quand ils n'étaient que des intrus, campés à Bollendorf (4), l'appliquèrent à leurs *oppida* et *castella* des bords de la Meuse, dès que, la paix étant faite, ils furent admis dans la confédération gauloise formée contre César.

Quant aux *castella*, ce n'est plus seulement aux bords de la Meuse qu'il s'agit de les rechercher. Que l'*Aduatuca* de César fût du côté gauche ou du côté droit de la Meuse, peu

(1) B. G., VII, 23.

(2) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XII, p. 229

(3) Congrès de Liège (1890), *Compte rendu*, p. 225. Rens. partic. de M. Alf. BÉQUET.

(4) Le Dr Carl BONE n'a pas constaté la présence de poutres dans les remparts de la *Niederburg* et de la *Wickingerburg*, sur le plateau de Bollendorf ; quelques fragments de charbon ne suffisent pas pour en déduire que le système gaulois signalé par CÉSAR y a été appliqué.

importe, ce *castellum* n'était pas sur la Meuse même où jamais personne ne l'a recherché; il était loin du fleuve, en plein territoire des Eburons (1).

Telle est aussi la position de Tongres, une *Aduatuca* quelconque. Or, Tongres est baignée par le Jaer, qui se jette dans la Meuse à Maestricht, et que les Aduatuques ont aisément remonté pour pénétrer parmi les Eburons.

De la même manière, les Aduatuques ont remonté les autres affluents de la Meuse; dans la province de Liège, le Hoyoux, la Méhaigne, vers Huy; l'Ourte, la Vesdre, vers le chef-lieu: là aussi l'on pourra rechercher leurs traces et vérifier notamment si la Hassette d'Embourg était sinon l'*Aduatuca* de César, au moins l'un des *Atwacht* des Aduatuques.

### III. — RÉGIME DE LA MEUSE SOUS LES ADUATUQUES.

Ce n'est pas assez de signaler les Aduatuques sur la Meuse; il importe, en outre, de montrer comment ils pratiquaient le fleuve, à l'effet d'assurer leur domination parmi les peuplades riveraines.

Les cours d'eau, ces « routes qui marchent », constituent une partie importante de la voirie publique: il faut donc bien, à propos des voies navigables, jeter un coup d'œil sur les voies de terre; elles sont le complément les unes des autres (2).

Assurément, il y a eu, avant les Romains, des routes de

(1) B. G., VI, 32: «Aduatuca. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus». On a expliqué le sens subjectif de ce mot *fere*, dans les *Nouveaux Mémoires* de l'Académie royale de Belgique, XI, à la p. 8 du travail sur la géographie ancienne de la Belgique.

(2) BERGIER, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, p. 740.

grande communication à travers les Gaules (1) : la voie Héracléenne d'Aristote (2) ; les chemins à travers les Alpes et les Cévennes, de César (3) et de Strabon (4) ; ceux que suivaient les marchands de vins d'Italie et les colporteurs d'étain, de Diodore de Sicile (5) ; la *via Mansuerisca* (6) à travers les Hautes Fagnes, entre le pays de Liège et l'Eifel ; même, prétend-on (7), la route de la Nervie vers le Rhin, dont la chaussée romaine de Bavay à Cologne se serait plus tard assimilé le tracé.

Il existait, en outre, pour les relations quotidiennes, un grand nombre de chemins accessoires, de bourgade à bourgade (8), quelque chose d'analogue à nos chemins vicinaux : les Romains les utilisèrent depuis comme voies secondaires (9).

(1) Voir pour d'autres contrées de l'Europe, POLYBE, STRABON, etc. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 292; XIII, p. 418.

(2) *De mirab. auscult.* (édit. DIDOT, p. 88), passage cité *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 289.

(3) B. G., I, 10; III, 1; VII, 8, 56 (en y ajoutant les nombreux passages où César parle des *mercatores*, arrivés bien certainement autrement que par de simples chemins de petite communication; voy. par ex. : B. G., I, 1, 39; II, 15; IV, 2, 3, 5, 20 et s.; VI, 37; VII, 3, 42, 55.

(4) IV, pp. 177, 179, 188, 204, 208. STRABON, parlant, p. 183, de voies rectifiées par Auguste, s'occupe par conséquent de la voirie antérieure à ce prince.

(5) *Bibl. hist.*, V, 26, 38. Comp. HÉRODOTE. III, 115.

(6) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, pp. 367, 380, 392; XXIV, p. 367.

(7) DE VLAMINCK, *Nouvelles considérations sur l'habitat des Aduatiques et des Ménapiens*, p. 15.

(8) En scrutant attentivement les *Commentaires* de CÉSAR, on pourrait en tirer les éléments d'un tableau de la voirie gauloise au moment de l'invasion romaine. Voy., entre autres, B. G., I, 6 et s., 9, 21, 39 et s.; II, 7; III, 1, 3, 9, 23 et s.; IV, 5; V, 9, 19, 38, 40, 50; VI, 9; VII, 11, 15, 17, 19, 26, 28, 45, 58 et s., 65, 77; VIII, 27, 35, 40, 51.

(9) Alf. BÉQUET, *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XVII, p. 431.

Mais, dans ces temps reculés, il n'y avait pas encore de routes ou de chemins le long des rivières; avant les Romains, la Meuse coulait, en certains endroits, au pied de rochers escarpés plongeant dans le fleuve et rendant le passage impossible, sinon par eau (1).

Les habitants de la Gaule, cela va de soi, connaissaient les moyens rudimentaires employés pour traverser les cours d'eau.

D'abord les gués (2); à plusieurs endroits, la Meuse est guéable: c'est même à un gué de la Meuse qu'Indutiomare périt, assure-t-on (3).

On se servait, à cette époque, de claies, de fascines, de sarments, de broussailles, pour combler les fossés des places de guerre, ou pour franchir les marais (4). Les Gaulois qui prenaient la peine de transporter avec eux des faisceaux de branches et de pailles (5), pour s'y asseoir quand ils étaient rangés en bataille (et, au besoin, pour y mettre le feu et aveugler l'ennemi par la fumée), s'en sont servis aussi, sans doute, pour les jeter dans les rivières un peu trop profondes et pour en hausser le fond sans les obstruer, moyennant un clayonnage provisoire, etc.

Ils construisaient des radeaux, et, si César nous apprend qu'ils employaient des bateaux joints pour passer d'une rive à l'autre (6), des bateaux simples parcouraient la rivière.

(1) Mêmes *Ann.*, IV, p. 345. Telle encore de nos jours la Semois, par exemple, entre Chiny et Lacuisine.

(2) B. G., I, 6, 8 et s., 13; II, 9, 19, 23, 24; III, 9; V, 18; VI, 7, 8; VII, 5, 19, 35, 55, 56; VIII, 13, 20.

(3) Opinion de BAUDEMONT (B. G., V, 38, édit. Nisard, p. 338); NAPOLÉON III, *Histoire de Jules César*, II, p. 220, parle d'un gué de l'Ourte.

(4) B. G., III, 18; VII, 58, 81 et s.; VIII, 14.

(5) B. G., VIII, 15.

(6) B. G., I, 8, 12; VI, 31.

On naviguait, à cette époque, sur les autres fleuves de la Gaule (1); la Meuse ne peut avoir fait exception.

Citons spécialement quatre de ces fleuves — on verra ci-après la raison de ce choix — le Rhône, la Saône, la Loire, le Rhin (2): César parle des bateaux des Helvetii sur le Rhône et la Saône, des Ædui sur la Loire, des Menapii et autres sur le Rhin, sillonné aussi par la flotille des Ubii, « magna copia navium », offerte par eux à César.

Nous avons, du reste, une preuve palpable de la navigation pratiquée sur la Meuse. Lelewel (3) la présente, en nous montrant les monnaies « au cheval symbolique » frappées par les peuplades belges, environ un siècle avant J.-C. « Malgré les irruptions des sauvages germains qui peuplaient les déserts des Ardennes, le commerce animé par l'activité massilienne et italique, cherchait des routes, jusqu'alors impraticables, pour pénétrer dans la Germanie en traversant le Rhin. La Moselle et la Meuse, sillonnant le continent vers le Rhin, traçaient aux marchands la direction par terre et par eau;... bientôt les Nerviens, les Eburons et les Trévires ouvrirent simultanément leurs ateliers monétaires ».

Lelewel, dans ce passage où il s'est si bien montré « prophète du passé », a omis les Aduatuques, dont la monnaie n'était pas encore reconnue de son temps.

Cette monnaie des Aduatuques est aujourd'hui bien identifiée (4); elle porte le même « cheval symbolique » que les autres monnaies de la région orientale de notre pays (elle s'en distingue par quatre bustes de cheval en « quadri-

(1) B. G. I, 53; III, 8 et s.; II et s.; 14 et s.; VII, 55, 58, 60, etc.

(2) B. G., I, 8, 12, 53; IV, 4, 16; VI, 35; VII, 75, etc.

(3) *Etudes numismatiques et archéologiques*, I, pp. 190 et 302.

(4) *Revue (fr.) de numismatique*, dir par DE WITTE et DE LONGPÉRIER. 1<sup>re</sup> 58, N. S., III, page 439.

quetra », et porte souvent la légende AVAVCIA : en y ajoutant les dentales, et en prononçant, à la romaine, *Atouatoukia*, on y retrouve l'étymologie *Atwacht*, *Atwagtik*).

Or, l'aire de dispersion de la monnaie des Aduatuques a pour points extrêmes : en France, Arras, Senlis, Bavay et dans les Pays-Bas, Grave et Nimègue. Dans l'intervalle, en notre pays, elle s'est retrouvée à Namur, à Ciney, à Huy, à Tongres (1).

Cet aperçu permet de compléter la donnée de Lelewel. Oui, le commerce s'est exercé par la Meuse; mais les Aduatuques y ont pris une part importante; car c'est principalement par leurs monnaies qu'il se révèle tout le long du fleuve...

Part importante, ce n'est pas assez dire quand on fait attention au rôle dominateur, prépondérant, que les Aduatuques, au témoignage de César (2), avaient fini par s'arroger parmi les peuples de notre Belgique.

Dans ce rôle, les Aduatuques ont dû occuper militairement la Meuse pour s'assurer le monopole du commerce sur le fleuve.

Un exemple d'occupation de postes de même nature, le long des voies de terre, nous est offert par César (3) : les Veragri, à l'aide de « *complura castella* », sur une route des Alpes, par où les marchands avaient l'habitude de passer, assujettissaient ceux-ci à des péages onéreux.

Un autre exemple, cette fois le long de voies navigables,

(1) *Ann. Soc. archéol. Namur*, XIII, p. 418; *Revue belge de numismatique*, 1883, p. 453; 1885, p. 458.

(2) B. G., II, 31 : « *Sibi omnes fere finitimos esse inimicos, ... a quibus se defendere, traditis armis, non possent, .. inter quos dominari consuessent* »; V, 27 : « *Stipendio... quod Aduatucis finitimis pendere consuesset (Ambiorix)* ».

(3) B. G., III, I.

nous est encore fourni par César (1) : les Veneti de l'Armorique occupaient les côtes de l'Océan et l'embouchure des fleuves ; par des ports et par des *oppida* sur les promontoires, ils traitaient comme « vectigales », c'est-à-dire comme leur devant péage, tous les navigateurs qui passaient à proximité.

Les *oppida* des Veneti, les *castella* des Veragri (2), nous les retrouvons combinés dans les « cuncta *oppida castellaque* » dont César constate l'existence chez les Aduatuques : il n'est pas téméraire d'affirmer qu'ils ont été établis le long de la Meuse et de ses affluents, pour assurer la domination militaire, et, en même temps, la prépondérance commerciale des Aduatuques parmi les autres peuplades de la Belgique orientale.

Si les Aduatuques ont occupé la Meuse, s'ils ont établi des *oppida* et des *castella* sur les deux rives, « *utraque ripa* », pour mettre en communication leurs différents forts et fortins, tant en amont et en aval qu'en face, si enfin les Aduatuques ont étendu leur domination sur les Eburons dont la Meuse partageait le territoire, il est impossible de ne pas admettre l'existence de ponts sur le fleuve.

Mais pour que cette idée se présente d'une manière plausible, il faut scruter encore ici les Commentaires de César, et vérifier si les Gaulois connaissaient bien l'usage des ponts fixes sur les fleuves et rivières — non pas seulement de simples ponts de bateaux.

Or, l'historien romain nous donne ample satisfaction : il parle de ponts qu'avaient établis les Helvétiens sur le

(1) B. G., III, 8 : voy. aussi *Strabon*, IV, p. 183, à propos des tours établies par les Marseillais sur le canal du Rhône, creusé par Marius, pour s'y assurer le monopole de la navigation et du commerce.

(2) On aura occasion, plus loin, d'insister encore sur ces deux exemples.

Rhône, les Ædui sur l'Aisne, les Carnutes sur la Loire, les Arverni sur l'Allier, les Parisii sur la Seine (1).

Ce n'est donc pas un paradoxe que cette thèse de l'historien liégeois Hénaux (2) décrivant l'état du pays avant l'ère vulgaire : « Pour communiquer entre eux, les bourgades et les hameaux avaient quelques routes mal tracées et les rivières. Dans les passages fréquentés de la Meuse, on trouvait des ponts dont le tablier de bois reposait sur des piles de pierre (3)... César a dû traverser une infinité de fois la Meuse : bien qu'il fût avant tout un militaire exact et minutieux, il ne dit nulle part qu'il a jeté des ponts sur cette rivière : cela indique bien qu'il y en avait çà et là, soit à Maestricht, soit à Visé, à Herstal, à Liège, à Amay, à Huy, etc. »

Le « pons Mosæ », dont parle Tacite (4), aurait donc existé avant César, et Agrippa, sous Auguste, y aurait fait passer la chaussée de Bavay à Cologne, sur l'emplacement qu'occupait déjà la route de la Nervie vers le Rhin.

Il n'est pas du tout interdit de supposer, en outre, que les communications à l'aide de ponts qui existent aujourd'hui entre Dinant=Bouvignes, Namur=Hastédon, Huy=Mont-Falhize; à Liège : la Chartreuse=Sainte-Walburge, ont été précédées non seulement par des ponts romains, mais même anté-romains.

(1) B. G., I, 7; II, 5, 9 et s; VII, 11, 34, 35, 53, 58; VIII, 27.

(2) *Histoire du Pays de Liège* (édit. de 1872), I, p. 59.

(3) Le seul pont gaulois que César se donne la peine de décrire, B. G., VII, 35, était sur pilotis; cependant STRABON, IV, p. 187, parle aussi bien de ponts de pierre que de bois.

(4) *Hist.*, IV, 66.

#### IV. — ROMAINS.

César envahit la Gaule Belgique ; il énumère les peuples de la confédération des Belges qui s'est formée pour lui résister (1).

Ce sont, pour la partie orientale de notre pays (en y comprenant certaines autres peuplades nommées accidentellement en d'autres passages des Commentaires) :

Sur la rive gauche de la Meuse, les Nerviens et les clients de ceux-ci, Centrones, Grudii, Levaci, Pleumosiï, Gorduni ; plus les Ambivariti.

Sur la rive droite, les Trévires, les Condrusi (clients des Trévires), Segni, Pæmani, Cærœsi.

Enfin, les Ménapiens et les Eburons, dont le territoire est traversé par la Meuse, et les Aduatuques sur la Meuse même (si ce qu'on dit ici, est exact).

Evidemment, des campagnes contre des peuples ainsi placés comportent de nombreux passages du fleuve et, de fait, César le traverse souvent (2).

Et cependant les seules fois que César parle du fleuve, ce n'est guère qu'à propos de l'ennemi : alors, il devient même prolix et, pour une seule opération, il va jusqu'à parler quatre fois de la Meuse (3).

Ce silence de César, pour ce qui le concerne personnelle-

(1) B. G., II, 4.

(2) Voy. par exemple, en élaguant même les passages de la Meuse qu'exigèrent les deux expéditions contre les Ménapiens : B. G., II, 34, 35 ; III, 11 ; IV, 7, 20 ; V, 2, 5, 24 ; VI, 5, 6, 9, 33, 44 ; VIII, 21, 52.

(3) B. G., IV, 9, 12, 15, 16.

ment, n'a pas laissé d'embarrasser les savants (1); ils en donnent des explications telles quelles.

On suppose, par exemple, que César a recours à un artifice littéraire analogue à celui de nos romanciers qui esquivent les transitions pour rendre leur narration plus rapide (2).

On peut aussi se demander si César ne s'est pas donné la peine de décrire, une bonne fois, le cours de la Meuse (3), pour n'avoir pas à y revenir constamment...

L'explication la plus simple est celle qui a été proposée ci-dessus: il y avait des ponts sur la Meuse; c'est même là le seul moyen de se rendre compte de la rapidité des opérations de César. De même, Ambiorix, après sa victoire contre Sabinus et Cotta, se transporte, en une journée, chez les Aduatuques, sur la Meuse, et de là, chez les Nerviens, sur la rive gauche du fleuve (4): comment expliquer cela sans un pont pour passer de la cavalerie?

César s'était emparé de l'*oppidum* principal des Aduatuques, presque au début de la première campagne en Belgique.

Sans parler des hypothèses anciennes, aujourd'hui condamnées, au sujet de la situation de cet *oppidum* ailleurs que sur la Meuse, sans parler même de celles qui le placent sur des affluents du fleuve (Sautour (5)), sur le Hermeton;

(1) Voy. entre autres: P. J. B(AERT), *Mémoire sur les campagnes de César*, p. 8; *Ann. Soc. archéol. Namur*, XV, p. 229; DE VLAMINCK, *Le territoire des Aduatuques*, p. 34; etc.

(2) DE VLAMINCK. *Les Aduatuques, les Ménapiens et leurs voisins*, p. 21.

(3) Texte cité p. 1, note 2.

(4) B. G., V, 38: cela bien entendu dans l'hypothèse où Aduatuca, « in mediis finibus Eburonum », était dans le territoire occupé, par la plus grande partie de ce peuple, « inter Mosam et Rhenum » (Ibid., V, 24 et VI, 32).

(5) DURUY, l. cit., III, p. 159, a, assez plaisamment, transformé *Sautour* en *Saint-Antoine*.

Montaigle, sur la Molinee; Fallais, sur la Mehaigne); on est d'accord aujourd'hui pour restreindre le choix entre le château de Namur (ou la colline de Hastédon, en face), et le Mont-Falhize, près de Huy (1), tous deux sur la Meuse, comme ayant été l'*Atwacht* principal des Aduatuques, assiégé par César.

La prise de cet *oppidum* entraîna naturellement l'occupation de tous les « *cuncta oppida et castella* » que les Aduatuques avaient établis sur la Meuse et abandonnés avec tout ce qu'ils possédaient.

César se rendit ainsi maître de la Meuse et celle-ci se trouva disposée à recevoir tout complément stratégique convenant aux exigences de la politique romaine contre les barbares.

C'est de quoi Drusus (frère de Tibère, depuis empereur) fut chargé sous Auguste : il régla le système de défense de tous les fleuves qui se jettent dans la mer du Nord ; le premier nommé de ces fleuves est la Meuse (2). Sur le Rhin seul, plus de cinquante *castella* furent établis : sans être aussi important, le chiffre des *castella* de la Meuse doit encore avoir été assez considérable, ne fût-il que de la moitié de ceux du Rhin et M. le général Wauwermans l'a dit avec raison au Congrès de Liège (3), les places de défense sont en général superposées ; les *castella* de Drusus s'établirent donc, sans doute, où avaient été ceux des Aduatuques.

(1) A l'appui de la thèse du Mont-Falhize, on annonce, en ce moment même, des *Etudes sur quelques campagnes de Jules César dans la Gaule-Belgique*, par M. Adrien Hock, qui, à en croire le prospectus, parvient, « en une évidente démonstration, à fléchir les oppositions » les plus rebelles. »

(2) FLORUS, IV, 12: « Drusus... in tutelam provinciarum præsidia atque custodias ubique disposuit, per Mosam flumen, per Albim, per Visurgim Nam per Rheni quidem ripam quinquaginta amplius castella direxit ».

(3) *Compte rendu*, p. 194.

« Il n'existe plus depuis un temps immémorial, dit Schayes (1), un seul des châteaux bâtis par Drusus sur la Meuse. La plupart avaient déjà été détruits par les Barbares, dès le III<sup>e</sup> siècle de l'ère vulgaire. Les substructions découvertes sur les bords de ce fleuve en divers temps et dont quelques-unes paraissent avoir appartenu à ces *castella*, ne suffisent pas pour donner une idée exacte de ces postes militaires. »

Schayes essaye néanmoins de représenter quels ils étaient : ils différaient d'étendue, continue-t-il, selon leur importance et leur position. Les plus considérables devaient présenter une enceinte murée flanquée de tours, comme celle du château romain appelé Brittenburg, en Hollande, aujourd'hui envahi et couvert par les flots de la mer ; ceux de moindre importance étaient probablement de simples tours, semblables à celles qui s'élevaient sur les bords du Danube...

A un moment donné (2), toutes les forces défensives de l'Empire romain furent concentrées sur le Rhin (comme ailleurs sur le Danube et l'Euphrate). La Meuse qui ne formait plus frontière contre les Barbares, vit ses *castella* négligés, s'ils ne furent même pas démantelés.

Il n'y eut guère de conservés que les *oppida* d'une certaine importance : tel fut certainement celui de Namur, au château duquel on a retrouvé des autels et tombeaux apportés là de la plaine, à l'effet d'être recouverts par les remparts de la ville réduite, en exécution d'une loi de Dioclétien et de ses collègues (3) : pareilles découvertes se signaleront peut-être un jour à Dinant, à Huy, à Liège, à Maestricht, si, comme

(1) *Histoire de l'architecture en Belgique*, I, p. 22.

(2) MOMMSEN, *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1886, V, p. 183.

(3) *Bull. Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 38.

il est permis de le supposer, là furent aussi des *oppida*, d'abord des Aduatiques, puis des Romains...

Au IV<sup>e</sup> siècle, on ne nous parle plus, à propos des *castella* de la Meuse (1), que de « *munimenta exinanita* » ou « *subversa obstinatione barbarica* ». Julien bloque les Franks dans deux de ces forts, en faisant, la nuit, briser la glace par une flottille de bateaux légers, pour empêcher l'évasion des assiégés; il fait aussi remettre en état de défense provisoire (« *pro tempore* ») trois autres de ces forts, placés sur les collines bordant la Meuse, en ligne droite: nous savons d'une manière générale, dit Schayes (2), que Julien fortifia les bords de la Meuse en y établissant des *castra stativa* reliés au moyen de tours d'observation (il y a quelques réserves à formuler contre cette assertion, peut-être exacte, mais péchant par excès de précision).

D'après Moke (3), les deux bords de la Meuse furent complètement défrichés et cultivés du temps des Romains.

Une route romaine partant de Tongres, et quittant bientôt le sol de notre Belgique actuelle, se dirigeait vers Nimègue, en passant par les stations de Feresne, Catualium, Blariacum; elle suivait une direction pour ainsi dire parallèle à celle de la Meuse qu'elle longeait constamment, sur sa rive gauche, quitte à couper parfois pour sauver quelques détours. C'est sur cette route que Schayes (4) place les *castella* de Drusus.

Une autre route romaine dont la direction était également parallèle à la Meuse, suivait celle-ci sur la rive droite, mais à une plus grande distance que l'autre: elle se détachait à

(1) AMM. MARCELLIN, XVII, 2 et 9.

(2) *La Belgique et les Pays-Bas*, III, p. 398, qui parle erronément de Gallien: c'est bien de Julien qu'il s'agit.

(3) *La Belgique ancienne*, p. 23.

(4) *La Belgique et les Pays-Bas*, III, p. 443.

Coriovallum, de la grande chaussée de Bavay à Cologne, et se dirigeait vers Clèves, par Teudurum, Mederiacum, Sablones, etc.

## V. — RÉGIME DE LA MEUSE SOUS LES ROMAINS.

On s'est représenté ci-dessus le ruban formé par la Meuse comme étant le siège de la puissance des Aduatuques et de leur domination parmi les peuplades de la Belgique, qui habitaient les rives du fleuve.

Cette puissance et cette domination avaient été anéanties par César dès qu'il se fut emparé de l'*oppidum* principal des Aduatuques, ce qui, comme il vient d'être dit, eut pour conséquence l'occupation des « *cuncta oppida et castella* » des Aduatuques, abandonnés par eux-ci, tant sur la Meuse elle-même que sur ses affluents : c'est ainsi que le *castellum Aduatuca* (1), en pleine Eburonie, est si bien considéré comme possession romaine que César y cantonne une partie de son armée et que même c'est Ambiorix, c'est Cativulcus, les rois des Eburons, qui vont installer les Romains (2) dans ce fort, placé au milieu de leur territoire.

En même temps que des *oppida* et des *castella*, les Romains se sont naturellement emparés de tous les ponts qui établissaient la communication entre les deux rives.

Quelle dut être l'influence de cette occupation sur le régime de la Meuse ?

Ambiorix nous le dit dans le discours qu'il tient aux Romains, quand il les a conduits à Aduatuca; il y déclare que son fils et son neveu, ôtages retenus dans les fers par

(1) B. G., V, 24; VI, 32.

(2) B. G., V, 26.

les Aduatuques, ont été rendus à la liberté, grâce à César ; que, grâce encore à César, les Eburons ont été affranchis du tribut auquel les Aduatuques les avaient assujettis (1).

Cette dernière note est caractéristique, affranchissement des redevances pécuniaires dues par des peuples vaincus à d'autres peuples, soumis comme eux aux Romains.

On a déjà signalé ci-dessus l'exemple des Veragri et des Veneti à propos de leurs *oppida* et de leurs *castella* ; revenons-y, en insistant sur la destination de ces établissements militaires.

Les Veragri avaient établi leurs *castella* le long d'une route par les Alpes, pour faciliter la perception de péages imposés aux voyageurs : César envoie son lieutenant Galba pour rendre le passage libre à tous (2).

Les Veneti, à l'aide de ports et d'une série d'*oppida* placés sur des langues de terre et des promontoires, commandaient les côtes de l'Océan et prélevaient des droits sur les vaisseaux : César envoie Brutus, un autre de ses lieutenants, pour détruire cette prédominance maritime, et encore une fois, il rend libre la navigation (3).

Cela révèle le système de César, l'égalité dans la servitude, celui des Tarquins d'autrefois : il ne fallait pas, parmi les peuples soumis, que tel ou tel exerçât une influence prépondérante sur les autres.

D'où l'idée qu'en détruisant la puissance des Aduatuques, César a eu en vue, en même temps, la liberté de la navigation sur la Meuse. L'idée n'est pas nouvelle (4) ;

(1) B. G., V, 27.

(2) B. G., III, 1.

(3) B. G., III, 8, 12.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVIII, p. 83 ; *Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, Annales, 1875-76, p. 157 ; *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XII, p. 173.

elle a été exprimée au Congrès de Liège (1) par M. le conseiller Freson : « Il n'est point douteux pour moi que la navigation existait sur la Meuse déjà du temps des Aduatuques. Les Eburons se livraient au commerce et avaient des bateaux qui sillonnaient notre fleuve. Je crois même que, dans le tribut payé par eux aux Aduatuques, était comprise une certaine redevance pour pouvoir naviguer sur la Meuse. »

M. de Vlaminck (2) dit aussi que les Aduatuques avaient mis des entraves à la navigation sur la Meuse et que César fut obligé d'affranchir ce fleuve.

Telle est bien la signification d'un passage remarquable de l'oraison funèbre que prononça Marc Antoine (3) sur le cadavre de César assassiné : « Aujourd'hui, c'est non seulement le Rhône, la Saône où l'on navigue, c'est aussi la Meuse, la Loire, même le Rhin : César nous a procuré la connaissance de choses inconnues, la navigation d'eaux non explorées avant lui ».

Qu'on remarque cette énumération : le Rhône, la Saône, la Loire, le Rhin...

Ces quatre fleuves ont été mis en évidence ci-dessus, à raison de la navigation qu'avant César les Gaulois y pratiquaient.

Donc, en disant que César a rendu ces fleuves navigables, Marc Antoine ne parle pas d'une nouveauté; il parle de navigation exercée librement désormais.

La preuve de cela résulte de ce qui a eu lieu sur les mêmes fleuves après César.

Le Rhin a été ouvert au commerce, témoin l'inscription

(1) *Fédération archéologique et historique de Belgique*. Compte rendu du VI<sup>e</sup> Congrès (1890), p. 196.

(2) *Le territoire des Aduatuques*, p. 22, note.

(3) DIO CASSIUS, XLIV, 42.

du *nauta Blussus*, qui est au musée de Mayence : il s'agit d'un commerçant (1).

Quant au Rhône, à la Saône, à la Loire, voici ce qu'en dit Strabon (2) : « On peut remonter le Rhône bien haut avec de grosses cargaisons qu'on transporte en divers endroits du pays par le moyen d'autres fleuves navigables qu'il reçoit : ces bateaux passent du Rhône dans la Saône... Cependant comme le Rhône est difficile à remonter à cause de sa rapidité, il y a des marchandises que l'on préfère de porter par terre au moyen de chariots, par exemple celles qui doivent être embarquées sur la Loire. On parcourt à cet effet une route unie; on charge ensuite les marchandises sur la Loire qui offre une navigation commode... »

La Meuse n'est pas l'objet de semblables descriptions; mais de même qu'elle a été mise par Marc Antoine sur le même rang que les quatre fleuves cités pour la période antécésarienne, de même on peut lui appliquer ce qu'on connaît de ces fleuves après la conquête romaine.

A défaut de textes d'auteurs, nous avons d'ailleurs des inscriptions autorisant quelques déductions assez précises en ce qui concerne la Meuse.

Nous savons d'abord d'une manière générale que les Tungres avaient des relations avec les habitants de la Veluwe (« pagus Vellaus »), en Gueldre; c'est ce que nous apprend un autel consacré à Birrens, en Ecosse, par la *Cohors II Tungrorum* (3).

La Meuse joue un rôle incontestable dans ces relations entre la Belgique et les Pays-Bas d'alors :

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVIII, p. 89.

(2) IV, p. 189.

(3) DEAE RICAG<sup>n</sup> | BEDAE PAGV<sup>s</sup> | VELLAVS MILT | COH II TVNG | V S L M  
(*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 149 et 546.)

Un autel pareil, parallèle peut-on dire, fut élevé, également à Birrens, par les soldats de la même *Cohors II Tungrorum*, venant du Condroz (1); la divinité adorée (Viradethis = Viradecdis) est la même que celle en l'honneur de laquelle fut élevé un autel à Vechten, près d'Utrecht (2), où les dédicants, chose remarquable ! sont qualifiés « les citoyens Tungres et les bateliers qui habitent *Fectio* ».

Simple coïncidence peut-être : une autre inscription de Vechten (*Fectio*) a conservé le nom d'une esclave *Fledimella* (3), nom qui ressemble singulièrement à celui d'une localité du pays des Tungres, Flémalle (près de Liège), dont le nom est *Fleimala* en d'anciens documents (4).

N'oublions pas un négociant en grains, Nervien d'origine, qui est allé mourir à Nimègue (5) où il ne peut être arrivé que par la Meuse... à moins qu'on ne suppose un détour bien grand (dans le sens inverse de celui des Chauques (6) en l'an 489); c'est-à-dire descendre l'Escaut pour remonter ensuite un long bout de la Meuse, au lieu de se laisser aller tranquillement au cours de celle-ci...

(1) DEAE VIRADE | THI PAGVS CON | DRVSTIS MILI | IN COH II TVN | GRO SVB SIVO | AVSPICE PR AEFE (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, pp. 145 et 562).

(2) DEAE | VIRADECDI | CIVES TVNGRI | ET NAVTAE | QVI FECTIONE | CONSISTVNT | V. S. L. M (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 281).

(3) SALVIAE | FLEDIMELLAE | SEX. SALVIVS PATRONVS PIE, inscription considérée comme de la fin du premier siècle (ou du second, premières années). *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XLVII, p. 160.

(4) SIGEBERT de Gembloux, cité par le *Bull. Inst. archéol. liég.*, VII, p. 329; voy. aussi *Mém. des prix* (Acad. roy. de Belg.), XXVI, ann. 1855, mémoire de GRANDGAGNAGE, pp. 131 et suiv.; *Ibid* XXXI, ann. 1879, id. de PIOT, p. 150.

(5) MATRIBVS | MOPATIBVS | SVIS | C. LIBERIVS | VICTOR | CIVES | NERVIVS NEG (ociator) FRV (mentarius) V. S. L. M. (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 249).

(6) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX, p. 299.

L'assimilation complète du régime de la Meuse et des quatre fleuves auxquels Marc Antoine associa son nom, est donc prouvée : César avait rendu la Meuse libre, et l'avait ouverte au commerce.

Au point de vue militaire, pour compléter la défense par les forts de Drusus, notre fleuve était parcouru par les vaisseaux de la flotte du Rhin, « *Classis Germanica pia fidelis* », cela résulte d'une tuile aux sigles C. G. P. F. trouvée près de Juliers, sur la Roer, affluent de la Meuse, où ils n'ont pu avoir accès que par celle-ci ; nous savons d'ailleurs que la Meuse faisait partie de la *Germania inferior*, à raison non seulement de la situation de Tongres sur sa rive gauche, mais aussi de Namur où l'on a trouvé récemment une inscription d'un bénéficiaire du personnage consulaire, gouverneur de cette province (1), preuve que Namur était à la limite.

La flotte de la Sambre, « *Classis Sambrica* », dont il est fait mention dans la *Notice de l'Empire*, aurait donc été une dépendance de la flotte du Rhin.

Carausius est cité comme ayant passé sa jeunesse à diriger les navires qui remontaient la Meuse et le Rhin (2).

## VI. — PLACES DES ROMAINS SUR LA MEUSE.

Les Romains, on vient de le voir, ont fortifié la Meuse : où étaient les places fortes qu'ils ont établies ?

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX, p. 248; *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XVII, p. 69. Une tuile à la marque C. G. P. F. a d'ailleurs été trouvée à Rumpst sur un affluent de l'Escaut. (*Bull.* cité XVIII, p. 63).

(2) MOKE, *La Belgique ancienne*, p. 262.

Dans la province de Namur, l'énumération est assez riche: on a retrouvé les traces des Romains à Dinant, Poilvache, Hun, Frêne, Namur, Samson...

Continuons à descendre le fleuve: *Huy* est d'origine romaine, c'est Hariger(1) qui l'affirme; il est allé même jusqu'à soutenir que cette ville a été fondée par Antonin Pie. Des antiquités romaines ont été trouvées tant à l'emplacement de la citadelle, rive droite (2), que sur la montagne d'Airbonne, rive opposée (3); des substructions y indiqueraient que le confluent avec la Meuse, tant du Hoyoux que de la Méhaigne, était commandé par un fort (4); si, dès le temps des Aduatuques, Huy n'avait pas un pont, elle en a eu bien certainement un à l'époque romaine: ce pont existait un peu en amont du pont moderne, le « Pontia ».

OMBRET. La chaussée romaine, dite « chaussée verte » qui, de Tongres, se dirige vers Arlon, traverse la Meuse à Ombret sur un pont dont on a retrouvé des vestiges, lors de la construction du pont moderne, à peu près au même endroit (un des pilotis, en chêne noirci et durci par son séjour d'environ dix-huit siècles dans l'eau, est au Musée de l'Institut archéologique de Liège). Il est vraisemblable qu'un *castellum* sur la hauteur a été établi pour la protection du passage sur ce pont: c'est peut-être à un ouvrage de ce genre qu'appartenaient les tuiles et briques romaines exhumées à Ombret, sur la pente des monts (5).

*Hermalle*. Une divinité dont le nom est rapporté à cette

(1) CHAPEVILLE, I, p. 69.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIV, p. 203, 205.

(3) FISEN, *Hist. eccles. leod*, édit. de 1696, p. 17; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, I. cit.

(4) GALESLOOT, *La province de Brabant avant l'invasion des Romains*, Brux., 1871, p. 24, où la même observation est présentée en ce qui concerne Namur, Liège, etc.

(5) *Bull. Inst. archéol. liég.*, III, p. 272.

localité par les savants allemands, se signale par l'inscription suivante (1), trouvée à Birrens, en Ecosse (précisément la localité où nous avons déjà rencontré deux autels élevés par des Tungres):

DEAE  
HARIMEL  
LAE SAC GA  
MIDIAHVS  
ARC X VSLLM

(*Deæ Harimellæ sacrum Gamidialhus armorum custos rotum solvit lubens lubenter merito.*)

Il est probable que cette inscription se rapporte à Hermalle-sous-Huy (plutôt qu'à Hermalle-sous-Argenteau, en aval de Liège), à raison de sépultures antiques découvertes « dans le voisinage d'Ombret, sur le territoire de » Hermalle, rive droite de la Meuse » (2) : la déesse Harimella était peut-être celle du pont dont il vient d'être parlé.

*Flémalle.* Le nom de cette localité a déjà été prononcé à propos d'une inscription au nom de Fledimella, esclave, trouvée à Vechten, où les Tungri étaient établis.

Il le sera encore à l'occasion d'une autre inscription discutée ci-après : anticipons en disant que cette dernière inscription porte une mention bien importante, prouvant qu'une centurie de la *Legio I Minervia*, était établie à Flémalle, où il y avait par conséquent une place forte des Romains.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVIII, p. 428.

*Harimala* est bien le nom ancien des deux localités portant aujourd'hui le nom de Hermalle : voy. GRANDGAGNAGE, (*Mém. des prix. Acad.*, XXVI, 1855), p. 131, 134.

(2) C'est le titre que porte un rapport inséré dans le *Bull. Inst. archéol. Liég.*, II, p. 233.

D'autres indices concordent avec cette preuve :

Le Musée de l'Institut archéologique liégeois (1) possède une tuile marquée ABF, trouvée à Jemeppe, près de Flémalle, laquelle, d'après une note jointe à l'objet, est indiquée comme « provenant des ruines d'un fort ou » *castellum* bâti par Drusus ».

Assurément il y a là une simple affirmation qu'il s'agirait de contrôler par une étude de ces ruines; mais voici qui est plus précis: c'est à Flémalle que les travaux de la drague ont dégagé du fond de la Meuse certain diplôme de congé militaire que possède également le Musée de Liège, et d'où résulte qu'un vétéran Tungre, après avoir accompli son temps de service dans l'armée romaine de la (Grande-) Bretagne, est revenu au pays natal; peut-être a-t-il été attiré à Flémalle par le voisinage de la place forte où était cantonnée la centurie citée; comme l'inscription est de l'an 188, tandis que le diplôme militaire est de l'an 98, cela pourrait tendre à reporter même au premier siècle l'époque où existait le poste romain de Flémalle.

*Liège.* Il fut un temps où l'on présentait, comme fondateur de Liège, un personnage de l'Odyssée, nommé Leodis, fils d'Œnops (2); d'autres se contentaient de désigner comme tel un contemporain d'Auguste (3), qui portait le nom d'Aistulplus (nom germanique (4) d'un roi des Longobards!); d'aucuns, enfin, considéraient Liège comme ayant été l'*Aduatuca* de César, et faisaient dériver

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, p. 102.

(2) Hub. THOMAS (Leodius), *De Tangris et Eburonibus*, édit. de 1541, p. 33; ANGELES DE CURRIBUS (Comm. roy. d'histoire. *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège*), p. 237.

(3) HISTORIUS, *Rev. german. scriptores*, III, p. 91 (*Magnum chronic. belg.*). D'autres documents portent *Aisulfas*.

(4) FÜRSTEMANN, *l. cit.*, I, p. 594.

son nom *Legia* de *Legio* (1); Politus écrivait même des vers (2) sur ce thème. Qu'aurait-ce été si l'on avait connu alors ce qu'on n'a appris qu'en 1895 : la présence, aux portes de Liège, d'un cantonnement de la *legio I Minervia*...

Il fut aussi un temps où le fait de contredire la chronique attribuant la fondation de Liège à S. Monulphe, était considéré comme une œuvre de mécréant (3). On ne réfléchissait pas que, d'après cette chronique même, S. Monulphe avait été précédé, à Liège par S. Servais qui, au IV<sup>e</sup> siècle, y avait érigé une chapelle (4).

La vérité est entre ces exagérations : il est très possible que Liège, aux premiers siècles, ait été abandonnée; mais à un moment quelconque, elle avait été une position militaire occupée par les conquérants; avec ses deux monts de Ste-Walburge et de la Chartreuse, elle commande la Meuse, et les Romains étaient trop bons stratégestes pour la négliger.

D'autre part, il existait une station de *Læti Lagenses*

(1) VILLAN, *Historia universalis* (apud MURATORI, *Rev. italic. scriptores*, XIII, 972) : « Legze anticamente fu edificata per le Romani, però che in quello luogo tengono le loro legioni, quando dominavano quello provincie et de quale hebbe diuvo *Leggie* il proprio nome de *legio, legionis*. »

(2) *Panzggr.* (Cologne, 1583), p. 79 :

Legia devieto tibi sumens nomen ab hoste.

Voy. *Ibid.* : . . . . . sic Legia victrix

Aeternum victa nomen Legione tulisti.

(3) FISEX, *Hist. eccl. Leod.* (édit. de 1696), I, p. 83 : « Insanuit nimirum scriptor (Hub. THOMAS) novellis hereticorum dogmatibus et a cultu Sanctorum alienior... »

A la vérité, cette sortie de FISEX concerne l'attribution de *Saint-Trond* aux *Centrones*; mais GALESLOOT, *La province de Brabant avant l'invasion des Romains* (Brux., 1871), p. 25, cite un passage de FISEX où cet auteur traite d'impie Hub. THOMAS pour avoir osé attribuer la fondation de Liège au Leodis de l'Odyssee.

(4) *Id.*, *Ibid.*, p. 32.

*prope Tungros* (1). C'est en vain qu'on a tenté de la placer à Lowaige (2), près de Coninxheim, province de Limbourg; car le nom de cette commune, dans les anciens documents, est *Lude*, *Leude*, *Le Wège*, *Al Wège*, jamais *Laga*, *Lagum* ou *Lagium* (3).

Or, avec une légère altération de voyelles, le nom ancien des Liégeois, *Legienses* (4), se rapproche, par les consonnes, de celui des *Lagenses*, et il y a lieu de répéter l'exclamation proférée, il y a bientôt trois siècles, par un écrivain liégeois (5): « *Nec sciam ubi Lagenses devinare possimus prope Tungros, nisi Leodienses* ».

Acceptons donc Liège comme station possible des *Læti Lagenses*, commandés par un *praefectus*, ce qui contredirait l'opinion de M. Kurth sur l'antiquité relative des dénominations *Leodium* et *Legiu...*

*Jupille*. — On y a fait la découverte de substructions de l'époque romaine (6) (tout récemment (7), les trouvailles se sont accrues de monnaies allant jusqu'à Maximien), qui prouvent l'existence, en cet endroit, d'un établissement romain; mais rien ne permet, jusqu'à présent, de le considérer comme un poste militaire, pas plus qu'un autre établissement découvert en amont de Huy (8), à Lovegnée (comm. de Ben-Ahin).

(1) *Notitia dignitatum*, édit. Böcking, II, p. 119, où la correction *Lagienses*, au lieu de «Lagenses», est proposée.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 38; X, 54.

(3) GRANDGAGNAGE, *Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale* (Mém. des prix, Acad. roy. de Belg., XXVI, p. 97.

(4) HÉNAUX, édit. de 1872, p. 74, en rappelle des exemples.

(5) RAUSINUS, *Inclutye civitatis Leodiensis delegatio* (Liège, 1621), p. 3.

(6) *Bull. Instit. archéol. liéq.*, XI, p. 469.

(7) *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, XIV, p. 418.

(8) *Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, I, p. 73.

*Maestricht.* — Là ont existé des fortifications romaines, avec tête de pont à Wyck, pour défendre le passage du *Pons Mosæ*, sur lequel passait la grande chaussée de Bavay à Cologne, construite par Agrippa.

Quant aux cours d'eau tributaires de la Meuse, dans la province de Liège, les découvertes de l'époque romaine sont médiocres, et, comme il en est à peu près de même dans la province de Namur, il est permis de croire que les Romains se sont contentés de défendre principalement la Meuse et les points où étaient les confluent, sans remonter les rivières.

Il est cependant certain qu'ils ont occupé Tongres, devenue ville; elle est nommée, avec Cologne, comme l'une des deux cités principales de la Germanie inférieure.

## VII. — CULTE DE LA MEUSE SOUS LES ROMAINS.

Au siècle dernier, vivait à Liège, le baron Guillaume de Crassier, bibliophile et collectionneur distingué. Il possédait un manuscrit de Herman de Wachtendonck, intitulé *Appendices variae ad historiam Leodiensem* (1).

Ce manuscrit contenait une inscription romaine, dont copie avait été prise à Flémalle, en 1578 (2) :

I · O · M  
IVNONI MINERVAE DI  
II NFLVMINIS MOSA  
SC · S · DIAN  
ONIA II IIIICIS  
II OS P P OI  
MFVSCIANO III SINO

(1) *Bibliotheca Crasseriana* (1754), n° 3448. Ce manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque royale à Bruxelles, n° 14365-67.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, p. 98; VII, p. 70.

La pierre où cette inscription était gravée fut employée, peu de temps après 1578, à la construction d'une grange, comme le constate le manuscrit Wachtendonck (terminé en 1608).

En 1717, le baron de Crassier communiqua la copie au célèbre Bernard de Montfaucon qui lui adressa deux lettres à ce sujet (1).

M. le conseiller Zangemeister (2) découvrit récemment à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, la mention d'une inscription également indiquée comme de Flémalle, et copiée dans les manuscrits du même baron de Crassier, par un certain Lesleus :

I · O · M  
IVNONI · MINERVAE  
DIANAE · NYMPHIS  
TRO SALVTE COMMODI  
ANTONINI PII FELICIS  
AVG  
T. FLAVIVS · HOSPITALIS  
M. FVSCIANO DESTINO

Recherche faite, il fut vérifié que l'auteur de la copie

(1) « Vous me ferez plaisir, Monsieur, si vous voulez bien me communiquer les inscriptions qui sont chez vous » (24 décembre 1716). « La plupart des inscriptions que vous me faites l'honneur de m'envoyer seront mises en œuvre. Il est dommage que celle où il est parlé de la Meuse soit mal traitée (2 juin 1717). » *Bull. Inst. archéol. liég.* II, pp. 371 et 372.

(2) Chargé de la partie concernant la Belgique du *Corpus inscriptionum latinarum*, cette œuvre immense que publie l'Académie de Berlin.

était le jésuite anglais Lesley (1) qui, en 1737, visita la collection de Crassier (2).

On était à se demander comment ce Lesley avait pu, de son autorité privée, introduire de telles variantes dans sa lecture : suppression de toute mention de la Meuse, complètement de la partie finale de l'inscription, pourtant mal comprise, alors que la copie Wachtendonck suggérerait parfaitement II ET SILANO, au lieu de DESTINO . . .

Il semblait inadmissible qu'une copie distincte de la copie Wachtendonck eût existé et fût allée rejoindre celle-ci dans la bibliothèque du collectionneur, déjà possesseur de la première . . .

C'est cependant là ce qui était arrivé, et ce qui est bien établi par une découverte intéressante qu'a faite M. Léon Béthune, membre de l'Institut archéologique.

Ce dernier a signalé un feuillet de deux pages (3), daté de 1723, où la copie Wachtendonck est déclarée fautive, et où l'on y substitue la transcription suivante trouvée sur un feuillet de garde du livre d'Alde Manuce, *Orthographiæ ratio*, imprimé, à Venise, en 1566 :

(1) *Bull. Inst. archéol. liéq.*, XIX, p. 148.

(2) « 1737, 11 octobre, le R. P. LESLEY, ami du P. TEMPESTA, avec un autre qui a cy-devant étudié à Rome avec notre fils, le chanoine de St-Martin ; LESLEY, curieux, a dit d'avoir vu le cabinet du feu Grand Duc de Toscane sans y avoir remarqué entre les pierreries une suite des douze premiers empereurs comme la mienne ». (*Ibid.*, I, p. 476.)

(3) Voy. à ce sujet *Le Vieux-Liége*, n° 22 (du 28 septembre 1895, I, col. 338); n°s 23, 24, 49 (du 5, du 12 octobre 1895 et du 4 avril 1896, I, col. 356, 373, et II, col. 219) Ce feuillet, selon M. L. BÉTHUNE, provient probablement de cartons de la vente (17 mars 1881) de la bibliothèque de l'avocat Martial, un curieux de choses liégeoises : le catalogue contenait, p. 22, au *Supplément*, un n° 20 « quatre cartons contenant pièces diverses: Autographes ».

I · O · M  
IVNONI · MINERVAE ·  
DIANAЕ · NYMPHIS ·  
PRO · SALVTE · COMMODI ·  
ANTONINI · PII · FELICIS  
AVG ·  
T · FL · HOSPITALIS · D · LEG · I ·  
M · FVSCIANO · DESTINO

Ce feuillet a bien certainement pour auteur le baron G. de Crassier (1) : le catalogue posthume de sa bibliothèque le signale comme amateur d'exemplaires d'auteurs anciens « annotés aux marges par des savants » (2) ; de plus, ce catalogue contenait précisément un Alde Manuce, de l'édition signalée (3) ; enfin, de Crassier, possesseur du manuscrit Wachtendonck, était seul à même de comparer les deux copies, pour condamner l'une et adopter l'autre.

C'est ainsi qu'en 1737, de Crassier ne montre plus à Lesley que la copie de l'Alde Manuce, considérée par lui comme la bonne, et c'est cette copie que le jésuite anglais transcrit ; seulement, l'auteur de la nouvelle copie, prise en 1737, a développé le *nomen gentilicium* FLAVIVS et, pour trouver la place nécessaire, il a omis (4) la qualifi-

(1) Il n'est pas pourtant de sa main, comparaison faite d'une photographie du feuillet avec les manuscrits du baron de Crassier conservés, à Liège, dans sa famille. Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.* XIX, p. 156.

(2) « ... Vetustissimas editiones, probatissimasque notis harum margini doctissimorum virorum manu adscriptis instructas, quas non exiguis impendiis recuperavit ». (Préface).

(3) *Bibliotheca Crasseriana*, n° 2899.

(4) On peut s'en étonner : LESLEY préparait un traité où il devait, dit-on, établir, d'après les inscriptions, les différents grades de la milice romaine (*Bull. Inst. archéol. liég.*, XIX, p. 151 ; la découverte signalée si opportunément par M. Léon BÉTHUNE entraîne des

cation du dédicant : D. LEG. I. M (*centurio Legionis I Minerviae*).

Mais est-il bien nécessaire d'identifier aussi la copie Wachtendonck avec celle de l'Alde Manuce, en faisant prévaloir la deuxième et en renonçant ainsi à un monument bien intéressant pour nous : un autel en l'honneur de la Meuse ?

Certes, la supposition qu'il s'agit de deux monuments élevés en même temps par deux compagnons d'armes, au même endroit, en l'honneur, l'un de Jupiter, Junon, Minerve, Diane, la Meuse, l'autre des quatre premières divinités, plus les Nymphes, est admissible.

Nous sommes en l'an 488 après J. C.; c'est ce qu'indique la restitution ET SILANO, dont il a été déjà dit un mot. De plus, comme on va le voir, il s'agit, dans notre inscription (copie Alde Manuce), d'un centurion de la *Legio I Minervia*, qui se nommait *Titus Flavius Hospitalis*, et précisément nous possédons (1) une inscription de l'an 489 en l'honneur du Rhin, et une autre de l'an 490 en l'honneur de Jupiter, de Junon, de Minerve, du *Genius loci* (aussi un dieu topique), celle-ci dédiée par un centurion de la même légion, *Titus Flavius Peregrinus* (le surnom seul diffère).

De plus, on peut faire remarquer que la division des lignes dans les copies Wachtendonck et Alde Manuce est différente (2)...

amendements à cet article, notamment en ce qui concerne l'in différence relative du baron DE CRASSIER en fait d'inscriptions, lui qui — cela est aujourd'hui bien établi — a réuni dans ses mains et sauvé de l'oubli deux copies diverses, chacune unique, de l'inscription ou des inscriptions de Flémalle).

(1) STEINER, *Code.x inscr. Rheni et Danub.*, n<sup>os</sup> 1467 et 1511 (?).

(2) *Le Vieux Liège*, dans le dernier des numéros cités, persiste à croire qu'il y a duplicité d'inscriptions; voy aussi n<sup>o</sup> 62 du 27 juin 1896, col. 411, note.

Néanmoins, et tel est l'avis de M. le conseiller Zange-meister, il y a lieu d'admettre l'identité de l'une avec l'autre: elles apparaissent en même temps, vers 1566 et en 1578; depuis 1608, il n'est plus question nulle part d'une inscription quelconque de Flémalle.

Il faut donc croire que Simon de Beaumont, auteur de la copie Wachtendonck, s'est laissé illusionner par sa lecture FLVMINIS MOSA... au lieu de NYMPHIS PRO SA, et que, pour rapprocher et rendre plus saillants les éléments de ce qu'il aura cru une révélation, il aura changé la disposition des lignes.

Si l'inscription signalée par ces deux copies est bien unique, la combinaison des textes permet de la rétablir (1) comme voici :

(1) L'article « la Meuse » (remis à l'Institut archéologique de Liège en 1896; accusé de réception de M. Marcel DE PUYDT, son président, à la date du 3 juillet) était sous presse quand a paru dans le *Musée belge*, 1<sup>er</sup> volume, publié à Louvain, en 1897, un article de M. HALKIN, professeur à l'Athénée de Mons, intitulé: *Restitution d'une inscription votive de Flémalle*. Cet article, fort intéressant d'ailleurs, est la coordination des différentes données qui ont paru, sur l'inscription de Flémalle, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XVIII (1885), p. 74; XIX (1886), p. 148 et 154; le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, VI (1867), pp. 97 à 103; VII (1865), p. 43; XVIII (1885), p. 74; *Le Vieux-Liège*, l. cit., etc.

M. HALKIN, prenant comme type la copie WACHTENDONCK, propose la lecture :

I · O · M  
IVNONI · MINERVAE · DIA  
NAE · NYMPHIS · PRO · SALVTE  
*Imp · M · Aur ·* COMMODI · ANT  
ONINI · PI · FELICIS · AVG  
T · FL · HOSPITALIS · D · LEG · I  
M · FVSCIANO · II · et · SILANO · COS

Cette version, qui complète une ligne par les titres usuels de Commode: *Imperatorii Marco Aurelio*, est très acceptable.

I · O · M  
IVNONI · MINERVAE  
DIANAЕ · NYMPHIS  
PRO SALVTE COMMODI  
ANTONINI · PH · FELICIS  
AVG.  
T · FL · HOSPITALIS · D · LEG · I ·  
M · FVSCIANO II ET SILANO

(*Jovi Optimo Maximo, Junoni Minervæ, pro salute Commodi Antonini Pii Felicis Augusti, Titus Flavius Hospitalis centurio Legionis I Minerviae Fusciano II et Silano consulibus*).

Nous aurions ainsi le regret de perdre un monument en l'honneur de la Meuse...

Mais il y a compensation : les divinités protectrices de la Meuse, en aval, sous la forme *Masa* (« *Matres Masanæ* ») ont été l'objet du culte d'un cavalier de l'*Ala Frontoniana* (car c'est ainsi qu'il faut lire la seconde ligne de l'inscription suivante : *eqves Alae frontonianæ*); cet escadron, à un moment donné (1), prit en outre le nom des Tongres, *Tungrorum*, qui en firent par conséquent partie :

SIMPLEX · SEPLI  
EQVES · A · AEER  
SING · COS  
MATRIBVS · MA  
SAN(AB)VS SA  
CRVM. L. L. M (2)

A Cologne, où cette inscription a été trouvée, Simplex, le dédicant, remplissait auprès du gouverneur militaire et

(1) BRAMBACH, G.I.Rh, 317. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVIII, p. 341.

(2) *Ibid.*, X, p. 60.

civil de l'importante province de la Germanie inférieure (personnage choisi parmi les anciens consuls), les fonctions de *singularis*, sorte d'appariteur ou de garde du corps.

Il a été parlé ci-dessus de Flémalle comme station militaire romaine sur la Meuse.

On doit ne pas passer ici sous silence les gués de la Meuse comme ayant été l'occasion d'offrandes en l'honneur de la divinité protectrice : tels les gués de bien d'autres fleuves et rivières (1) Dans notre pays, on a signalé, à cet égard, le gué de la Sambre, près de son confluent avec la Meuse, à Namur (2).

#### VIII. — MOYEN AGE.

Le géographe connu sous le nom de l'« Anonyme de Ravenne », qui vivait probablement au VII<sup>e</sup> siècle, présente, après avoir parlé de *Nasaga* (qu'on croit être Nassogé), une série de *civitates* ainsi disposées :

Dionantis,  
Oim,  
Namon,  
Neonsigo,  
Trega.

Il est certain que l'Anonyme suit la Meuse en la descendant, ce que démontrent les nos 4, 3 et 5, correspondant parfaitement à Dinant, Namur et Trecht (Maastricht).

(1) *Le Vieux-Liège*, n° 62 cité, col. 413.

Il est souvent parlé du gué de Lixhe, près de Visé. *Bull. Inst. archéol. liég.*, XIII, p. 379.

(2) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XIII, p. 413.

Généralement (1), mais non absolument, l'Anonyme est exact dans ses séries, et il suit, en le descendant ou en le remontant, le cours des rivières pour dénommer les villes placées sur leurs bords; il y a donc présomption que *Oim* doit être recherché entre Dinant et Namur, comme *Neonsigo* entre Namur et Maestricht.

*Oim*, n'est-ce pas *Hun* (comm. d'Annevoie), située à un détour important de la Meuse? Là, a existé, sur la hauteur, un établissement romain qui s'est révélé par un tombeau important (2); là, peut-être, le moyen âge a conservé une place de guerre.

Mais bien des objections peuvent être présentées: l'Anonyme parle de *civitates*; le nom de *Oim* peut correspondre à Huy, même à Heughen, un peu en amont de Maestricht, désigné en d'anciens documents sous les noms de *Hoyu*, *Hoin* (3); *Hun* ne s'est signalé jusqu'ici par aucune découverte du moyen âge, etc.

Si cependant l'argument tiré de l'exactitude présumée de la série de l'Anonyme est appelé à prévaloir, on acceptera tout au moins que *Oim* ne correspond pas à Huy, et il faudra chercher cette dernière en dédoublant la dénomination de *Neonsigo*.

L'historien liégeois Hénaux a le mérite d'avoir proposé le premier ce dédoublement ingénieux; mais il a le tort de ne pas le déclarer être sien et il le présente comme s'il

(1) Ainsi le cours de la Moselle présente la série correcte: Toul, Scarpone, Pont-à-Mousson, Trèves, Neumagen, Berncastel, Coblenz; mais, à la série du Rhin, il y a interversion quant à Boppard et Oberwesel (*Baudobriga* placée à tort en amont de *Vosolvia*).

(2) *Délices du Pays de Liège*, I, p. 138. (SCHAYES, III, p. 479, place erronément *Hun* dans la province de Liège.)

(3) *Bull. Inst. archéol. liég.*, III, p. 9; CHAPEVILLE, II, 155: Bulle du pape Adrien, où l'on trouve, en même temps, comme noms de lieux distincts: *Hoyu*, *Hoyz* et *Hoyum*.

l'avait trouvé dans d'autres recueils qu'il corrige ainsi d'office (1).

*Heon* pour Huy, *Ligo* pour Liège, double correction avec dédoublement, est une hypothèse tout aussi plausible que celle qui, omettant Huy, attribuerait *Neonsigo* (corrigé *Leodvico*) à Liège seul.

En toute hypothèse, Liège reste désignée par la *civitas* placée entre *Namon* et *Trega*, et il n'y a plus lieu, au même effet, de corriger *Trega* par *Liega*, comme le propose, timidement du reste, un des éditeurs de l'Anonyme de Ravenne (2).

La rectification de l'historien Hénaut est d'autant plus plausible que (sauf pour *Oim*, situation qui reste indéfinie) les différents noms de la série correspondent à des ateliers monétaires des Mérovingiens et des Carolingiens ; or, d'après une observation très juste de M. Piot (3), la présence d'un atelier monétaire des Franks indique le plus souvent l'occupation antérieure de la localité par les Romains.

Tel est bien le cas pour les stations de Dinant, Namur, Huy, Liège et Maestricht, toutes les cinq signalées, et par des monnaies qu'y ont frappées les Franks (4) et par des établissements romains.

(1) *Histoire du pays de Liège*, édit. de 1871, I, p. 62 (d'après le *Recueil des historiens de France*, I, 110); 3<sup>e</sup> édit., p. 70 (d'après l'Anonyme de Ravenne, édité par PINDER et PARTHEY, p. 233). M. HÉNAUX croit que *Oim* désigne Bouvigne.

(2) PORCHERON, *Anonymi Ravennatis geographia*, etc., p. 188 : « De *Trega* nihil dicam, excepto quod *Lega* ou *Liega* legendum forte sit. *Leodium* enim aliquando *Legia* dictum fuit ».

(3) SCHAYES, *La Belgique et les Pays-Bas*, etc., III, p. 195, 385, etc.

(4) *Ibid.*, pp. 327, 334, 345, 380, 385, et, spécialement pour Namur et Dinant, *Ann. Soc. archéol. de Namur*, III, p. 128; V, p. 39; VI, pp. 153 et 160; XIII, pp. 19 et 441; XIV, p. 323.

Rapprochement intéressant : ces cinq villes ont précisément été signalées ci-dessus, on le répète à dessein, comme ayant été probablement le siège d'*oppida* des Aduatuques, à raison des ouvrages correspondants sur l'autre rive (réalisant le *utraque ripa* de Tacite) : Dinant=Bouvignes, Namur=Hastédon, Huy=Mont-Falhize, Liège, S<sup>te</sup> Walburge=Chartreuse, Maestricht=Wyck.

Entre ces *oppida*, et pour les relier, il existait, on l'a vu également ci-dessus, des chaînes de *castella* pour établir et protéger la communication avec les places principales, ce que les Espagnols appellent une *trocha* de forts accessoires destinés à intercepter, au besoin, tout passage de la Meuse dans l'espace séparant les *oppida*.

Si ces données sont exactes, ce seraient non plus seulement les villes actuelles ayant possédé des ateliers monétaires franks, où il faudrait rechercher les traces des Romains et, en remontant encore, des Aduatuques; ce seraient encore les localités secondaires, celles-ci pouvant avoir succédé à de simples forts de Drusus, remplaçant eux-mêmes des *castella* des Aduatuques.

Ainsi l'attention est appelée sur les antécédents archéologiques des points suivants de la Meuse où furent des ateliers monétaires franks : Bouvignes, Poilvache (Méraude), Visé.

Dans cet ordre d'idées, se présente une observation quant à la méthode à suivre pour retrouver les postes militaires sur la Meuse aux différentes époques (la question n'est pas la même sur les affluents du fleuve qui ont été occupés dans un autre esprit).

Cette observation, la voici : la Meuse a toujours été organisée en ligne de défense ; mais, avec les progrès de l'art stratégique, les stations militaires ont vu s'élargir l'espace qui les séparait les unes des autres.

Il faut donc étudier l'histoire des fortifications de la

Meuse, d'une manière rétrospective, en commençant par les temps modernes.

De nos jours, la Meuse n'a plus que deux places fortes, Namur et Liège; il a été démontré ci-dessus que c'étaient deux positions du moyen âge, et, avant cela, de l'époque romaine; de plus, il est à présumer que dans ces deux endroits, il y a eu des *oppida* des Aduatuques.

La concentration de la défense de la Meuse, à Namur et à Liège, est de date récente: avant ces toutes dernières années, il y avait encore des citadelles, aujourd'hui démantelées, à Dinant, à Huy, à Maestricht (encore d'anciennes positions des trois époques citées); des antiquités desdites époques ont été retrouvées ou sont à rechercher dans tous les endroits désignés.

L'invention de la poudre à canon a permis de distancer les points à fortifier.

Ce n'est plus, dès lors, dans les places modernes seulement qu'il y a lieu d'espérer des découvertes de l'antiquité; en d'autres termes, ce n'est plus dans les *oppida* devenus des villes, c'est dans les *castella* qui furent abandonnés au moyen âge. Que de châteaux sur la Meuse à étudier à ce point de vue...

Dans la province de Namur: Château-Thierry, Poilvache, Frêne, Samson; dans celle de Liège: Beaufort, Chokier, Herstal, Argenteau, Navagne, etc.

Des découvertes romaines en plusieurs de ces endroits font présumer qu'on en fera aussi dans les autres, et peu à peu la *trocha* des *castella* des Aduatuques pourra se dessiner sur la carte...

IX. — LES POÈTES.

Pour finir, un brin de poésie...

Ausone a chanté la *Mosella* ; mais la *Mosa* n'a pas eu son « vates sacer »...

Pendant les poètes ne l'ont pas absolument passée sous silence, et voici quelques souvenirs d'elle dans la littérature de l'antiquité.

Sidoine Apollinaire (1), au Ve siècle, la cite parmi les principaux fleuves de l'Europe :

Rhenus, Arar, Rhodanus, Mosa, Matrona, Sequana, Iedus,  
Clitus, Elaris, Atax, Vacalis; Ligerimque bipenni  
Excisum...

Si la Meuse est associée dans ces vers aux quatre autres fleuves de l'oraison funèbre de Marc Antoine (le Rhin, la Saône, le Rhône, la Loire), elle l'est aux fleuves de la mer du Nord dans d'autres vers du même poète (2), où il faut sans doute lire *Tungrum* :

Tu Tuncrum et Vachalin, Visurgin, Albin.  
Francorum et penitissimes paludes  
Intrares, venerantibus Sigambris.

Il s'agit, en effet, des fleuves de la contrée des Franks et des Sicambres ; en renversant l'ordre du poète, nous rencontrons, de l'Est à l'Ouest, l'Elbe, le Wésér (l'Ems omis), le Wahal, qui est sans doute mis ici pour le Rhin ; dès lors, le *Tunger* doit remplir le même rôle pour la Meuse (3).

(1) *Panegyricus Julio Valerio Majoriano Augusto dictus*, V, 205.

(2) *Carm.*, XXIII, 249.

(3) *Tunger* ne peut avoir désigné, comme le propose un commentateur (SAVARUS CLAROMONTANUS, p. 189), la fontaine de Plinie, à

Venance Fortunat, au VI<sup>e</sup> siècle, s'occupe également de la Meuse en ces vers (1) :

Aut Mosa dulcisonans quo<sup>2</sup> grus, ganta, anser olorque est,  
Triplíce merce ferax, alite, pisce, rate,

Cette double mention de l'oie : *ganta*, *anser* (2) autorise une allusion discrète aux fritures de Visé; si cela ne prouve pas que le poète latin les a connues, il y a là, tout au moins, un rapprochement curieux à signaler...

S.

Tongres, ni l'Escaut, comme le pense MENSÖ ALTING, *Notitia Batav. et Fris. antiq.*, p. 120, ni enfin le *Tanger*, nommé aussi *Tunger*, cours d'eau insignifiant de la Thuringe, qui se jette dans l'Elbe à Tongermünde, régence de Magdebourg, dont parle DITHMAR (LEIBNITZ, *Scriptorum rerum Brunsvicarum*, I, pp. 345 et 388).

(1) *Carm.*, VII, 4; traduction de Ch. NISARD (Edit. Didot, 1887, p. 186) : « La Meuse aux doux murmures, que hantent la grue, l'oie sauvage, l'oie domestique et le cygne, et où fleurit le triple commerce des oiseaux de basse-cour, des poissons et des bateaux. »

(2) Il est vrai que l'édition de MIGNE, *Patrol.*, LXXXVIII, p. 236, ne place pas de virgule entre les mots *ganta* et *anser*, peut-être employés comme complément l'un de l'autre, mais cela paraît être une variante personnelle à l'éditeur; peut-être même une faute d'impression.

---

P. S. — Pendant l'impression, des recherches pour découvrir le copiste de la note du baron DE CRASSIER ont abouti à la certitude que ce fut le chanoine WOUTERS, rédacteur de la *Bibliotheca Crasseriana*, et, depuis, Conservateur des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne : des autographes de lui ont été retrouvés à la Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Pour compléter l'inscription de Flémalle, il faut lire la dernière ligne (p. 44, note 1) : M · FUSCIANO · II · et · SILANO · II · cos : (Silanus était lui-même « *consul iterum* » en l'an 188).

## LES TRENTE-DEUX BANNERESSES DE LA CITÉ DE LIÈGE.

---

On ignore l'époque exacte à laquelle les différents métiers de Liège furent formés en corporations et dotés de privilèges; il semble cependant qu'on peut faire remonter à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle l'organisation des corps de métiers liégeois.

Ces confréries étaient alors autant des compagnies militaires que des associations de travailleurs. Il est très probable que, dès leur formation, elles se distinguèrent entre elles en arborant chacune une bannière sous laquelle leurs membres marchaient en temps de guerre. Au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, ces bannières étaient écarlates et portaient un perron accompagné des insignes particuliers de chaque métier.

La plupart des métiers avaient d'ailleurs plusieurs drapeaux : la grande bannière que l'on portait dans les circonstances solennelles et le penonceau que l'on exhibait aux cérémonies ordinaires.

Le règlement du métier des retondeurs, du 10 juillet 1453, indique les salaires accordés annuellement à ses officiers et fonctionnaires : le banneresse (aura par an) deux

griffons et le pengnecheal un griffon pour faire chapuron de livrée (1).

Dans l'introduction des chartes de leur corps, du 21 juin 1461, les confrères du métier des porteurs firent valoir que lors de l'institution des métiers, le leur fut un des premiers organisés « et à ceste occasion fut de prime face intitulé » avec les autres et pour fait spécial a icelluy donné et » concédé *bannier*, *pinceal*, *seelz*, règle, franchises, etc. » ; ils déclaraient aussi qu'ils avaient eu jadis d'anciennes chartes qu'ils avaient gardées « jusques la piteuse confliection d'Othée, auquel temps toutes icelles lettres et » charles avec généralement toutes les autres lettres et » charles appartenant aux autres bons mestiers de ladite cité » furent violementement prinses, demanuées et oestées (2). »

Les corporations attachaient à la possession de leur étendard la plus haute importance. « Les bannières des » métiers, dit M. Bormans (3), étaient pour les artisans le » symbole de leur union, la marque publique de leur indépendance et de leur pouvoir. On conçoit le prix qu'ils y » attachaient et l'empressement que mettaient les princes » ennemis du peuple à les faire disparaître. » (4)

(1) *Chartes et privilèges*, t. I, p. 276.

(2) *Métier des porteurs*, reg. n° 23, fol. 1.

(3) *Le bon métier des tanneurs*, p. 199.

(4) Après la bataille d'Othée, et en vertu des sentences portées contre les Liégeois, en 1408 et 1409, par Jean duc de Bourgogne et Guillaume comte de Hainaut, les confréries de métiers furent dissoutes et leurs bannières confisquées ; plus tard, l'élu Jean de Bavière donna successivement plusieurs règlements à la cité. Le second de ces règlements, de l'an 1416, nommé *Régiment des XIII*, décréta l'institution de douze compagnies de métiers dont les membres devaient accompagner à la guerre l'étendard de la cité ; chacune de ces compagnies devait avoir une bannière : « Lesqueilles XII compagnies aueront » chacune une certaine baniere vermeilhe en laqueile arat tout emmy

Si la bannière avait aux yeux des corporations cette valeur capitale, il va de soi que, dans les combats, on ne chargeait du soin de la porter que des hommes d'honneur et d'un courage éprouvé. Mais, avec le temps, par suite de la transformation que subirent les métiers qui perdirent peu à peu leur caractère militaire, la fonction de porte-bannière ou banneresse devint, dès la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, des plus modestes; peut-être même, dans certaines corporations, était-elle tombée en désuétude; lorsqu'on trouve au XVI<sup>e</sup> siècle, la liste des officiers et des membres d'un métier, le banneresse, ou bien n'est pas mentionné, ou bien figure à la suite des gouverneurs, des jurés, du rentier et du greffier; après lui, il ne reste que le varlet (1).

Cependant, au XV<sup>e</sup> siècle et au XVI<sup>e</sup>, les règlements et les chroniques ne font mention des bannières ou des banneresses que dans l'éventualité ou à l'occasion de prises

» une peron d'or, a cascun costeit un escuchet des armes de nous le  
» singneur aveukes autres enseignes, cascun selon les marchandises  
» et denreez delle compaignie a laqueile elle serat ». Dans chacune de ces compagnies, il y avait forcément plusieurs catégories de travailleurs; ainsi, les meuniers ne formaient qu'un corps avec les boulangers, les houilleurs étaient réunis aux maçons et aux couvreurs, et ainsi de suite. Jean de Bavière, par l'art. 11 du Régiment des XIII, décida que chaque fraction ou *membre* de compagnie aurait un penonceau portant, outre l'insigne figurant sur la bannière principale, l'emblème particulier des artisans qu'elle comprenait. Mais, dès l'année suivante, le 26 mars 1417, l'empereur Sigismond restituait aux Liégeois leurs anciennes franchises; le 30 avril suivant, Jean de Bavière, annulant les édits antérieurs, rétablit les métiers au nombre de dix-sept. Voy. *Ordonnances de la principauté de Liège*, t. I, pp. 492, 502, 517.

(1) *Métier des charpentiers*, reg. n<sup>o</sup> 45, fol. 20, année 1521. — Par un acte du 24 août 1635, les charpentiers déclarèrent que le banneresse n'est pas compris au nombre des officiers du métier — *Ibid.*, reg. n<sup>o</sup> 41, fol. 20.

d'armes : ceux qui font partie du métier, porte le règlement des drapiers du 4<sup>er</sup> octobre 1423, et « point ne siervent » nostre bannière en oust ou en chevalchyes » payeront pour le foulage de chaque demi pièce de drap commun trois livres et trois sous (1).

Jean de Stavelot, qui relate l'histoire de la conjuration des Dathin et leur défaite par les corps de métier à la journée du 6 janvier 1433, ne parle guère d'un fait d'armes accompli par les fèvres ou par une autre corporation sans ajouter qu'ils marchaient sous leur bannière (2).

Le règlement des orfèvres du 14 juillet 1544 ordonne que lorsque l'enseigne, bannière ou penonceau du métier partira avec les étendards de la cité et des autres corporations, chaque compagnon devra la suivre partout avec armes et bâtons (3).

Les chartes de la corporation des charpentiers du 2 juillet 1568 contiennent encore l'article suivant : « Item » avons ordonné que lorsque l'hoist serat contraint sortir » ou ledit métier en aurat affaire, la banneresse est con- » straint marcher, sans excuse légitime, toutesfois quante- » fois que le besoin en aurat, sains de ce ètre defaillant, sur » peine de privation de son office, et outre ce, à l'amende » de trois florins d'or applicable comme dessus ». (4)

Mais, en fait, le rôle principal des banneresses, à cette époque, était de porter la bannière du métier aux cérémonies publiques comme les processions (5) et l'inauguration.

(1) BORMANS, *Le bon métier des drapiers*. Bulletin de la Société de littérature wallonne, année 1867, p. 208.

(2) *Chroniques de Jean de Stavelot*, p. 303 et suiv.

(3) *Chartes et privilèges des métiers*, t. II, p. 349.

(4) *Chartes et privilèges*, t. II, p. 40.

(5) Le 27 avril 1678, le Conseil de la cité ordonna aux banneresses de chacun des trente-deux métiers d'assister à la procession de la Translation de Saint-Lambert sous peine d'être privés de leur office. *Becès de la cité*, reg. n° XIV, fol. 276 v°.

ration des princes; après l'entrée du chef de l'Etat dans la cité, chaque banneresse devait arborer son étendard à la fenêtre du local de sa corporation et l'y laisser six semaines durant (1); ils revendiquaient aussi le privilège de veiller à la garde de la chässe de Saint-Lambert quand elle était exposée dans l'église; mais, en 1603, plusieurs témoins entendus à ce sujet déclarèrent n'avoir jamais entendu parler de cette prérogative; un vieillard de quatre vingt-onze ans affirma que ce soin appartenait aux « servant de l'englize et ceulx ayant livrée » (2); cependant les bourgmestres de Liège confirmèrent, le 17 juillet 1604, ce prétendu privilège des banneresses.

Les banneresses étaient, comme tous les autres officiers ou serviteurs, élus par la généralité des compagnons du métier, mais contrairement aux autres, dont la charge ne durait qu'une année, les porte-bannières étaient nommés à vie (3). Les conditions de nomination étaient fort variables, mais ordinairement, au XVII<sup>e</sup> siècle, les banneresses achetaient leur office (4); s'ils le résignaient, ils avaient

(1) La bannière devait toujours être rapportée dans la chambre du métier. — *Métier des tisserands*, reg. n° 8, acte du 3 octobre 1632.

(2) Voy. BARON DE CHESTRET DE HANEFFE, *Les Reliques de saint Lambert et les sept fiévés*. Bulletin de l'Institut archéol. liég., t. XXIV, p. 28.

(3) C'est par exception et sans doute à cause de discussions trop longues que, le 1<sup>er</sup> novembre 1653, le Conseil de la cité conféra l'état de banneresse des vieux-warriers à Mathieu Craheau, « voir qu'au-paravant, il devra faire paraître qu'il est d'icelui mestier ». *Recès de la cité*, reg. n° XI, fol. 376 v°.

(4) Le 31 janvier 1677, le métier des charpentiers conféra l'office de banneresse à Jean-Martin des Tawes à la condition qu'il payera comptant quarante pattacons à partager, comme de coutume, entre les compagnons du métier, et qu'il fera faire une nouvelle bannière. — *Métier des charpentiers*, reg. n° 42, fol. 45 v°. Voy. aussi *Merciers*, reg. n° 56, fol. 102 v°; *Retondeurs*, reg. n° 18<sup>bis</sup>, fol. 111 et 132.

la faculté de désigner leur successeur, qui était souvent leur fils ou un parent ; ils recevaient chaque année un ou deux florins pour leur gage et une torche d'une livre de cire ; toutefois leur principal avantage était d'obtenir double part lorsque l'on faisait quelque distribution aux compagnons du métier et surtout d'être exempts des guets et gardes et des impôts créés par la Cité. Ils avaient obtenu cette dernière faveur en considération des services qu'ils étaient appelés à rendre à la ville en marchant à la tête de leur métier en temps de guerre.

Lorsqu'avait lieu une inauguration de prince, les métiers devaient donner à leur banneresse une nouvelle livrée (1) ; c'était aussi à cette occasion que les métiers faisaient faire de nouveaux étendards et penonceaux, ou faisaient rafraichir leurs anciennes bannières (2).

La charge de banneresse était incompatible avec certaines fonctions publiques, comme celle de commissaire de la cité, rentier d'un autre métier, etc. Johan de Looz, compagnon et banneresse du métier des drapiers, ayant été nommé secrétaire de la Cité, il dut, le 12 juin 1589, abandonner sa bannière, qui fut reprise par Gilles de Herbet, *ewardain* du métier (3).

On la conférait parfois au gouverneur, au rentier ou au greffier du métier : c'était un moyen de les récompenser du zèle avec lequel ils administraient la corporation (4).

(1) « Et a toute entrée de prince et évesque, le métier serat tenu » luy donner ou faire faire un habit de pied en cap comme tousjour at » été usé et pratiquez envers les autres banneresses et prédécesseurs». *Règlement des charpentiers*, du 2 juillet 1568.

(2) *Métier des drapiers*, comptes de 1581. *Métier des tanneurs*, comptes de 1612, 1613 *Métier des porteurs*, reg. n° 23, f° 46 v°.

(3) *Métier des drapiers*, reg. n° 32<sup>bis</sup>, fol. 176. *Métier des retoudeurs*, reg. n° 18<sup>bis</sup>, fol. 27, 132.

(4) Le 19 avril 1623, le métier des retoudeurs nomma banneresse Thomas Masset son juré ; le 5 décembre suivant, Noé Petithan,

En 1599, quelques banneresses, regrettant l'ancienne splendeur de leur office, résolurent de relever la fonction dont ils étaient investis et de faire donner une consécration officielle aux privilèges qu'une tradition constante leur avait accordés.

Comme ils ne possédaient aucun document faisant mention de leurs prérogatives, ils obtinrent du Conseil de la Cité de pouvoir faire recueillir officiellement les témoignages de bourgeois très âgés et ayant connaissance des devoirs et des droits séculaires des banneresses. Cette enquête eut lieu en septembre 1603; dans le but de prouver qu'ils étaient fondés à réclamer l'exemption des guets, gardes et impôts communaux, ils s'efforcèrent d'établir que leur existence était bien antérieure à celle de la compagnie des *Dix-Hommes* (instituée en 1433) et à celle des anciens arbalétriers, qui jouissaient des mêmes exemptions; de plus, chose qui prouve que la sottise vanité ne date pas de notre siècle, leurs efforts tendirent à démontrer que leur fonction avait, de toute antiquité, été confiée aux membres les plus riches et les plus considérables du métier; comme si la noblesse ou la fortune des porte-étendards du XIV<sup>e</sup> siècle avaient pu changer quelque chose à la position sociale de ceux du XVII<sup>e</sup>. Du reste, sur ce point, les témoins entendus en 1603 ne purent guère les satisfaire; ils déclarèrent que, de temps immémorial, la fonction de banneresse avait été occupée par « des hommes de bien, de bon nom et falme, n'ayant regard au moyen »; d'autres affirmèrent qu'elle avait toujours appartenu à d'honnêtes bourgeois « de médiocre fortune ».

gouverneur des texheurs, demanda et obtint les fonctions de banneresse; elles furent conférées, le 20 février 1647, par les charpentiers à Guillaume Dufresne, leur greffier et rentier. *Métiers*, nos 18, 8, 41.

Les bourgmestres et le conseil de la Cité confirmèrent, le 17 juillet 1604, en les énumérant, les privilèges et les titres de gloire des banneresses ; à partir de ce moment ; ceux-ci formèrent une association particulière (1) ayant à sa tête un capitaine choisi dans son sein par la généralité des membres. Un greffier, élu également par la compagnie, avait la mission d'inscrire et « registrer tous confreres presents et advenir ».

Cette charte, que nous publions en annexe, rendit, semble-t-il, quelque vitalité à la fonction de banneresse ; on voit, en effet, à partir de ce moment, les trente-deux porte-bannières assister, avec les autres compagnies bourgeoises, aux diverses solennités dont la ville de Liège fut le théâtre ; ils figuraient notamment, comme représentants des trente-deux métiers, en 1637, aux funérailles de Sébastien Laruelle (2).

Il y eut, dans le cours du XVII<sup>e</sup> siècle, différentes contestations entre le Conseil de la Cité et les banneresses au sujet de l'exemption du service militaire et des impôts ; ceux-ci prétendaient en être affranchis en tout temps ; le Conseil, au contraire, déclarait que les porte-bannières devaient concourir en certains cas à la garde de la Cité, et que tous, exempts ou non, devaient payer les impôts, entre autres l'impôt du vingtième denier, lorsque les nécessités publiques l'exigeaient.

(1) Les greffiers des trente-deux métiers se formèrent aussi en « confraternité chrétienne » en 1622. Les bourgmestres et le Conseil de la Cité approuvèrent leur association le 20 septembre 1622 et confirmèrent, en même temps, le règlement que les confrères avaient élaboré. — Chartes et privilèges, t I, p. 57.

(2) *Société des Bibliophiles Liégeois*. Collection de documents contemporains, relatifs au meurtre de Sébastien de la Ruelle. Supplément publié par X. DE THEUX.

L'élection du capitaine de la compagnie fut aussi l'objet de discussions entre la magistrature et les banneresses (1).

La fameuse ordonnance de Maximilien-Henri de Bavière du 28 novembre 1684, en supprimant les métiers comme corps politiques et en cassant les compagnies des *Dix-Hommes*, des arbalétriers et des arquebusiers, donna aussi le dernier coup aux banneresses. Pourtant, les registres aux comptes du métier des tanneurs mentionnent encore le traitement du banneresse, savoir deux florins et dix pattars pour les années 1685 à 1693 ; il est à croire que le métier n'aura pas voulu priver de ses émoluments le portebannière en fonction en 1684, qui avait probablement acheté sa charge à beaux deniers et qu'il aura continué à les lui payer jusqu'à sa mort ; à partir de 1694, il n'en est plus fait mention dans le budget des tanneurs ; pour les autres métiers, il n'est plus question du banneresse à partir de 1684.

ED. PONCELET.

(1) *Recès de la cité*, 1676-1678, fol. 14 v°, 49, 52 v°, 57, 276 v°.

---



## ANNEXES

---

### **Projet de privilèges présenté aux bourgmestres et Conseil de la Cité de Liège par les banne- resses en 1399.**

A la louange, honneur et gloire de la Sainte Trinité, de la très sacrée Vierge Marie et de toute la courte céleste, amen.

Nous N. N. N. tous banneres des trente deux bons mestiers de la cité de Liège cognus soit a tous et a un chacun que comme par les successives destructions et totales ruynes de la cité de Liège, les francieses, previlèges, libertez, usances et laudables anciennes coutumes des trente deux bons mestiers et de toute la communauté de ladite cité soyent esté en parties entreperdues, ostées et abstraites en partie, par l'entrecours du grand laps de temps passé obscurcies, et par les feux roix et empereurs des Romains successivement renouvelées, restituées et rendues a noz mayeurs et prédécesseurs et que néantmoins les previlèges des banneres desdits trente deux bons mestiers, desquelz ils ont esté de tout temps douvé, demeurent jusques au présent obscurcis et comme entreperdus; s'est pourquoy que, avec l'apprinse, recordation et mémoire de noz anciens prédécesseurs et vieulx bourgeois l'ayant entendu de leurs mayeurs et devanchiers de fil en fil, avons faict faire et redigier par escrit quelque recapitulation et recollection ou recueil des anciens previlèges desdis banneres et diex hommes desdits trente deux bons mestiers de la cité de Liège soub le bon plaisir et correction de voz seigneuries, suppliant humblement les vouloir de vostre autorité renouveler et authoriser, remectant les dis banneres suppliantz en

leur premier estat, anciens drois, previléges et prééminences qu'ilz ont eu et soloyent avoir de toute ancieneté, en faisant par eulx tous bons devoirs et services anchienement accoustumez de faire a la cité.

1) Premièrement il est notoir et certain que messieurs les burgmaistres de la cité de Liége ont de tous temps eu comme ils ont encore présentement une garde et compagnie armée d'anciens bourgeois appelée les dix hommes, laquelle, au seul mandement desdits seigneurs burgmaistres, avec enseignes desployées, se monstre et vient en publique quantefois le droict de la franciese de Liége le requiert ou bien quant quelque infracteur de la franciese, pour cause d'infraction d'icelle, est conduis et menez au supplice dernier et capital et point autrement, pour la garde d'icelle franciese.

2) Item il est certain que de tout temps la susdite compagnie desdis dix hommes at esté et est encore jusques au présent la garde espitiale desdis seigneurs burgmaistres, tenus et obligez de les suivre en temps de troubles et de guerre avec leurs armes la que les seigneurs burgmaistres se trouveront en personne.

3) Item, en temps de guerre ou assiégement de la cité, il appartient aux dix hommes spécialement de faire guaitz et gardes sur la Violette, maison publique des burgmaistres et de la cité, ens laquelle, du temps d'hostilité, se rapportent les cleffz des portes de la cité, desquelles les dix hommes alors en sont principaux gardiens et conservateurs soubz la conduite et autorité desdits seigneurs burgmaistre leurs seigneurs et maistres.

4) Item que au mesme temps des troubles et d'hostilitez, lesdis dix hommes avec leurs armes ont quant à quant la garde du grand marché public de la cité et se tiennent illec et aux environs en masse pour, en cas de nécessité, au seul commandement desdis seigneurs burgmaistres, se trouver promptement avec eulx aux mures et ranpartz de la cité ou qu'il y auroit le plus de dangier et impression de l'ennemis afin de doner ayde et secours aux combourgeois dedit lieu qui seroyent près de quelque danger.

Item que d'autant que les dix hommes sont par espécial les soldatz, serviteurs et gardes dudit marché, de la maison de la cité, des cleffz susdites et des personnes desdits seigneurs burgmaistres, ils ont de tout temps esté et sont encore au présent

exempts d'avoir et recevoir ens leurs maisons, en temps du trouble et de guerre, aucuns soldatz, comme les autres bourgeois sont tenus de les recevoir, loger et accomoder ens leurs maisons ou ailleurs a leur fraix et despens.

5) Item il est certain que chacun desdis trente deux bons mestiers de la cité de Liège, de tout temps immémorial ont eu jusques aprésent des banneres etc. . . (On omet, voy. ci-après *la confirmation des privilèges.*)

14) Item il est certain que de toute ancieneté, les trente deux bons mestiers et ensemblement les dix hommes et banneres représentant l'université de toute la communeauté de la cité de Liege sont esté instituez, instablis et dressez devant l'ancienne compagnie des arbalestriers de la dite cité qui est postérieur a eulx.

Item et néantmoins, il appert par certain acte et instrument publicque procédant des seigneurs burgmaistre, jurez et conseil de la cité daté de l'an mil quattres cens quattres vingtz et deux, le neufviesme d'apvril que messieurs les burgmaistres, jurez et conseil de la cité, ayant entendu l'humble supplication et requeste desdis anciens arbalestriers, ont trouvé estre utile de les affranchier comme ilz les ont affranchis de toutes hoistz, chevalcées, tailles, crenées, impositions, guaitz et surguaitz quelconques que les dis seigneurs burgmaistres ou leurs successeurs pouldroient ou voudroient mettre sus et ordonner a l'advenire en ceste cité de Liège pour quelque chose que ce fust ou poulsist estre, ainsi que leurs privilèges portent et contiennent.

Item en est il autem que la ou il y at voye mesme identité de raison, la y doit il avoir et escheoir une mesme disposition de droit et status et ung mesme faveur et grace de V. S.

17) Item que les dix-hommes autem et les banneres des dits trente deux bons mestiers soyent de toute ancieneté esté exempt de guaitz et gardes hormis la Violette, quant ausdis dix hommes, et ensemblement privilegiez de non recevoir ny avoir ens leurs maisons des soldatz que l'on y voudroit fourrer et logier pour quelque temps, il est tout certain et se pratique encore a présent.

18) Item par ainsi puisqu'il a bien plaisu a vos anciens pre-dicesseurs bourgmaistres, jurez et conseil dudit an mille quattres cents quatre vingt et deux au neufviesme jour d'apvril, pour l'honneur, advancement et fortification de la cité de remettre

sus et reintégrer la dite ancienne compagnie des dits arbaletriers avec restitution de tous leurs anciens privilèges desquels ils jouissoient auparavant les destructions de la cité et qu'il soit ainsi que dès en l'an susdit mille quatre centz et dix sept il soit faicte expresse mention desdis banneres de la cité par le susdit previlége de Roy et empereur Sagismunde, ayant restitué en entier la cité avec ses ordinaires et accoustumez banneres contre toute inhumaine oppression des enuemis de la cité et pays, la raison et équité commande et requiert que pareillement les anchiens previlèges des banneres soyent quant a quant p. V. S. confirmés, etc.

### **Privilèges des trente-deux banneresses de la Cité de Liège.**

Nous les bourghemaïstres, jurez et conseil de la cité de Liège, a tous ceux ausquels ces présentes parviendront, salut, scavoïr faisons que de la parte des banneresses des trentz deux bons mestiers de ceste dite cité, nous at esté remonstré que comme par plusieurs successives distractions, démolitions et combustions d'icelle dite cité, les franchises, privilèges et libertez des bourgeois et des dits trentz deux bons mestiers soyent estez abstraictes et ostées et par le laps du temps en grande partie obscurcies, lesquels néantmoins pour la plus grande utilité et augmentation de ceste républicque, a l'instance requeste de noz prédécesseurs se treuvoient estre innovées, approuvées, ratifiées et confirmées par feu d'heureuse mémoire l'empereur Maximilien premier de ce nom l'an 1509, le 10 jour du mois d'april, comme il apparoit par la tenure desdits privilèges confirmatoires des antécédents anciens privilèges des heureuse mémoire Philippe second, roy des Romains en l'an 1208, Henry 7<sup>e</sup>, roy des Romains, l'an 1233, Albert roy des Romains, l'an 1288 et Sigismund roy des Romains en l'an 1415 et 1417. par lequel dernier previlége de Sigismundus présidant au Conseil général de Constance endit an 1417 (1), le 26 jours de mars, il fut entre autres

(1) Les actes cités de 1509, 1208, 1231, 1288, 1415 sont des confirmations par les empereurs des privilèges des Liégeois ; il n'y est pas question des banneresses ; dans l'acte du 26 mars 1417, l'empereur

choses fait mention expresse des banneresses de ceste dite cité de Liège lesquels, par la grace, faveur et clémence dudit roy Sigismund avec les princes et évesque, de son vénérable chapitre, bourghemaistre et communauté et manants du pays de Liège et comté de Looz auraient tous, tant conjunctement que divisement, restitué en entier en leur prestines franchises, privilèges et libertez et en tous droits, honneurs, biens et laudables coustumes, desquels ils jouyssoient auparavant les troubles des guerres pour lors fréquentes et quasy continueles, veuillant qu'icelles franchises, privilèges, libertés et laudables anciennes coustumes fuissent remises et restablies en leur primitive deubte liberté. Or, comme ainsy soit que les susdits anciens privilèges des banneresses des trengt deux bons mestiers de la cité, par l'injure du temps soyent estez, entre autres, comme obscurcies et entreperdus, ce pourquoy iceux par l'apprise et recordation de leurs prédécesseurs et anciens bons bourgeois, aroient fait faire quelque récapitulation et récollection des anciens privilèges et libertés, desquelles lesdits banneresses aroient de tout temps este dowez, requerant que nostre bon plaisir fust avec meure advis et délibération de les vouloir renouveler et autoriser que pour par lesdites banneresses pouvoir jouyr et uzer doresnavant de tous tels droits, privilèges, franchises et preminences qu'ils solloient avoir de toute anchieneté, en faisant aussy par eux tous bons debvoirs et services accoustumez ; a laquele requeste condescendants comme juste et raisonnable, après avoir visité et de près considéré tous les points et articles de la récapitulation et récollection des privilèges susdits et sur iceux fait examiner aucuns bons vieux patrons bourgeois de ceste dite cité qui de ce pouvoient avoir encor bone mémoire et cognoissance, avons iceux dits privilèges renouvelé, confirmé et autorisé comme par cestes les renouvelons, confirmons et autorisons en telle forme et manière qu'ils sont cy-après rédigez par escript de si avant qu'en nous est et qu'il n'y ayt chosee préjudiciable a la haulteneté et

Sigismund, malgré l'affirmation de ceux-ci, ne fait pas non plus mention de banneresses ; il dit simplement que l'évêque, les chapitres, les échevins, les bourgmestres et les bourgeois de Liège pourront faire usage de leurs anciennes bannières, monnaies, sceaux, etc.

jurisdiction de S. A. S<sup>me</sup> nostre prince ny contrevenant aux franchises, statuts, paix faites et privilèges des bourgeois de ceste ditte cité, rettenant en tel évènement et suivant l'occurrence du temps de les pouvoir changer, modérer ou casser en tout ou en partie, lesquels dits articles des privilèges s'ensuivent et sont tels :

Premier, que chacun desdits trengt-deux mestiers, ensuite de leurs anciens privilèges peut et poront avoir des banneresses, lesquels a toutes nécessaires occurrences et commandement toutefois des S<sup>rs</sup> bourghemaistres se metteront avec leurs bannières ou pougnonceau ordinaires aux champs pour combattre et rebouter les ennemis et tous malveillants de la cité et pays de Liège pour courir sus et invader les S<sup>rs</sup>, cité, bonnes villes et forteresses qui voudroient du mal a la cité et comun pays de Liège et comté de Looz, lesquels banneresses avoir debveront et esliront pour maistre et capitaine un d'entre eux qui soit capable sans aucune tache ou reprehension, lequel serat comme de coutume tant du conseil de la cité que de la ghemine de guerre et lui debveront porter tel respect, honneur et service qu'il convient.

Item debveront aussy lesdites banneresses eslire pour leur greffier un d'entre eux qui soit homme de bien et capable a tel estat pour escrire ce que soy présenterat et registrer tous confreres présents et advenir.

Item, comme anchienement persone n'estoit esleu audit estat de banneresse sinon les plus capables notables et qualifiez sans aucune tache ou mal falme, pour ce est-il qu'advenant qu'il vienne a vacquer un par mort ou par résignation, lesdits bons mestiers seront tenus y avancer, eslir et choisir des personnes dowés des dites qualités et sans aucune reprehension, nez et nationez du pays, bons catholicques, lesquels seront présentés par les deux gouverneurs dudit mestier a maistre des dites banneresses pour, pardevant iceluy et les autres confreres, passer le serment de fidélité tel que l'on at de coutume, et ou cas que le mestier eust esleu audit estat une personne qui ne fut tel que dessus, iceluy debverat estre rejetté et debverat ledit mestier procéder a élection d'un autre et au cas que sur ce y eust quelque difficulté, les dits S<sup>rs</sup> bourghemaistres que seront pour le temps debveront déterminer.

Item seront tenus ceux qui seront esleus audit estat et receus

payer promptement le jour de leure réception ens mains du greffier sustouché ung double ducat une fois ou la valeure pour la subvention des despens et nécessitez qu'il conviendrat faire, outre les droits du greffier et varlet et outre ce, payera annuellement le jour Saint George ung bavier

Item seront les dittes banneresses tenus tous les ans le jour S<sup>t</sup> George, environ les diex heures du matin, soy trouver sur la maison de ceste dite cité et d'illecque debveront accompagner une chandelle qu'ils feront porter en l'engliese des frers mineurs et assister à la messe qu'ils feront célébrer en ladite engliese le plus honorablement que serat possible, comme aussy debveront assister le lendemain a la messe qu'ils\* feront célébrer en ladite engliese en commémorations et faveur des ames des fidels confreres trespassez et advenant qu'il y eust aucuns défailants sans avoir excuse legitime, tous tels seront a l'amende d'ung bavier a consigner et convertir comme dessus.

Item lesdittes banneresses, en cas que la nécessité requist de sortir de la cité et pays de Liège et comté de Looz (1) debveront estre avec les bourghemaistres les premiers marchissans aux champs, devant tous ceux de leur bon mestier, estants bien équippez et armez avec leurs banières et pougnonceau en leures mains (2), lesquels ne pourront et ne debveront délaïsser et abandonner aux champs ny ailleurs si la mort ne les at a ce commandé et contraint totalement a pœne d'estre réputé desloyal a leure commune patrie et cité.

Item que l'office et estat de banneresse susdit debverat estre et serat ung estat perpétuel durant la vie de l'homme qui en est et serat pourveu par lesdits trengt deux bons mestiers.

Item toutefois qu'il soy fera sur le mestier quelque distribution des deniers afferants aux compagnons desdits trengt deux mestiers, les banneresses d'iceux, a raison de la prérogative de

(1) Un autre texte ajoute : *contre l'ennemis publicque.*

(2) Henri Boulhon, âgé de 80 ans, ancien banneresse du métier des fèvres, interrogé sur ce point, le 6 octobre 1603, déclara « n'avoir veu jamais aller hors la cité lesdits banneres avec leurs banniers, mais bien avec des aultres armes si comme spir et semblable sortes d'armes ».

leurs offices perpétuels auront et receperont (1) doubles droits hors desdits deniers.

Item debveront les dites banneresses avoir comme de toute anchieneté et recevoir une torse d'une livre de cire le jour de la chandeleur, de leur bon mestier.

Item les dites banneresses devant le jour de la joyeuse entrée d'ung prince et évesque de Liège en la cité aront comme de coutume et debveront recepvoir de leur bon mestier, avant parte, une bonne pièce d'or (2) pour subvenir a quelque accoustrement honnest comme les autres officiers pour tant plus s'enforcer a bien faire et soy équipper et monstrier honorable et valeureux au jour d'icelle joyeuse entrée.

Item les dites banneresses debveront au dit jour de la joyeuse entrée et inauguration du prince et évesque de Liège, marcher devant les compagnons de leur bon mestier comme les premiers et les plus signalez officiers perpétuels de leur bon mestier avec la bannière et pougnonceau d'icelui bon mestier ens leurs mains, avec habits et armes décents et honnestes en tel cas requis et nécessaires pour l'honesteté et nécessité publique, chacun en son rang et endroit.

Item, debveront lesdites banneresses, comme leur estant previllege spécial garder le phitre (3) de monsieur Saint Lambert quand il serat exposé a mitant de l'engliese cathédrale (4).

Item, qu'a raison du premis, les dites banneresses et leurs successeurs en qualité dudit office sont et seront affranchis de tous autres hoists, chevauchées, tailles, crenées, impositions, ghaitis, surghaitis, ordinaire et de ne recepvoir ny avoir ou entretenir en leurs maisons aucuns soldats liégeois ou estrangers que les s<sup>rs</sup> bourghemaistres de la cité ou leurs successeurs pouldroient ou voudroient cy-après mettre sus, eslever et ordonner en ladite cité pour choese que ce fut ou bien pouist

(1) Un autre texte porte : « aultant que les officiers de leur bon mestier asseavoir... »

(2) Selon les déclarations de la plupart des témoins entendus à ce sujet, les banneresses recevaient, à la joyeuse entrée des Princes, non une pièce d'or, mais du drap pour des chausses.

(3) Var. : « *l'epigie* ».

(4) Un autre texte ajoute : « voir quand ils seront comandés par le vénérable doyen et chapitre de laditte engliese cathédrale ».

estre, entendu toutes fois que non obstant le premis, advenant le cas que la nécessité publique fuist telle ou si grande et urgente que les anciens bourghemaistres de la cité, les sieurs eschevins et messieurs les commissaires de la dite cité fussent constraint par ordonnance et édit publique du prince et évesque de Liège et des s<sup>rs</sup> bourghemaistres, jurez et conseil de faire en persone ghait et surghait pour la commune garde et assurance de la cité et ou cas que l'évesque, avec le consentement des trois Etats du pays missent sus quelque taille et impost général pour estre payez tant par privilegez que non privilegez, en tel cas et événement, les dites banneresses seront subjects et debveront s'accomoder et ranger avec ceux dudit bon mestier de faire bons devoirs et offices a eux possible comme aussy payer lesdits impôts, sans pour ce faire aucun préjudice a leurs anciens privilèges et prééminences qu'ils ont heu du temps passé et avoir peuvent sur tous autres comuns bons bourgeois. En témoignage de quoy, avons a ces présentes fait appendre le seel az légation de ceste ditte cité et les subsigner de l'ung de noz greffiers serementés, le diez septieme de jullette mille siex cents et quattres.

Ainsy signé à l'originele : par extraitte hors du registre :

C. MASSET.

(Signé) Henry Lombart notaire  
approuvé, par copie extraitte  
des registre des banneresses,  
conforme sst.

*Archives de l'État à Liège, fonds des métiers.*

---



# LETTRES INÉDITES

DU BARON G. DE CRASSIER

ARCHÉOLOGUE LIÉGEOIS.

---

La correspondance échangée entre le bénédictin D. Bernard de Montfaucon et le baron G. de Crassier, de 1713 à 1741, fut publiée en 1855, au tome II des *Bulletins de l'Institut archéologique liégeois* (1), par Ulysse Capitaine, d'après les lettres autographes que feu le baron de Crassier, alors secrétaire-général du ministère de la justice, lui avait communiquées. Il la fit précéder de quelques indications concernant les collections de médailles antiques, de tableaux, de pierres gravées, de livres rares et de manuscrits, qui composaient le riche cabinet de l'archéologue liégeois et dont il est parlé dans la plupart de ses lettres.

Cette publication était en préparation précisément au moment où Alphonse Dantier fut chargé par le Ministre de l'instruction publique de France de rechercher à l'étranger

(1) U. CAPITAINE, *Correspondance de Bernard de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois*, Liège, 1855. (Extrait du *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, t. II, pp. 347 à 424).

la correspondance inédite des bénédictins de St-Maur et les Mémoires qu'ils auraient pu composer sur l'histoire générale ou sur celle de leur Ordre. Après avoir parcouru dans ce dessein, durant l'été de 1855, la Suisse et l'Allemagne, A. Dantier se dirigea vers la Belgique, où il espérait faire une ample moisson. Nous citerons ici ses propres paroles, d'après le Rapport qu'il adressa au Ministre quand sa mission fut terminée :

« .... Je m'arrêtai d'abord à Liège où des renseignements  
» positifs me donnaient lieu de croire que je retrouverais la  
» correspondance entretenue par Montfaucon et Martène  
» avec le baron de Crassier, savant antiquaire du dernier  
» siècle. J'appris en effet de M. Polain, archiviste de la  
» province de Liège et membre correspondant de l'Institut,  
» que cette correspondance avait été conservée avec soin  
» dans la famille de M. de Crassier; mais que l'importance  
» de ces documents littéraires ayant été signalée à la société  
» d'émulation de Liège, la publication devait en être bientôt  
» entreprise. Des différentes déceptions que j'avais pu  
» éprouver dans mes recherches antérieures, celle-là, je  
» dois l'avouer, me fut sans contredit la plus pénible. Les  
» lettres originales du baron de Crassier, que j'avais retrou-  
» vées à la Bibliothèque impériale de Paris, m'avaient mis  
» sur la voie d'une correspondance intéressante avec deux  
» des personnages les plus éminents de la congrégation de  
» St-Maur, et soit que la publicité donnée à ma mission eût  
» fixé l'attention sur cette correspondance, soit aussi par  
» l'effet d'une coïncidence toute fortuite, il arrivait qu'au  
» moment où j'allais recueillir la plus nombreuse série de  
» pièces inédites que j'eusse rencontrée dans tout mon  
» voyage, cette collection de documents allait être livrée à  
» l'impression. J'attachais d'autant plus de prix à la posses-  
» sion de ces lettres, que je savais que celles de Montfaucon,  
» embrassant une période de vingt-cinq années, de 1715 à

» 1741, traitaient de questions importantes relatives aux  
» grands ouvrages publiés par le célèbre bénédictin, tels  
» que l'*Antiquité expliquée* et les *Monuments de la monarchie française*, ouvrages pour lesquels le baron de  
» Crassier lui avait fourni de précieux documents. Quant  
» aux lettres de Martène, elles renferment aussi de curieux  
» détails sur les communications faites par l'archéologue  
» liégeois sur le riche cabinet d'antiquités qu'il possédait,  
» et dont il est fait mention avec éloge dans le *Voyage littéraire de deux bénédictins*. (1) »

A. Dantier faisait évidemment allusion à la publication d'U. Capitaine, qui parut d'ailleurs peu de temps après son passage à Liège. Le savant français mourut avant d'avoir terminé le choix des lettres de bénédictins auquel il consacra les dernières années de sa vie. (2)

Dans sa préface, U. Capitaine déclarait qu'il y avait quelques lettres de la Correspondance qu'il n'avait pu retrouver. Or, l'an dernier, au cours d'une petite étude d'épigraphie latine (3), que nous avons continuée à Paris, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à la Bibliothèque Nationale quantité de lettres du baron de Crassier dont U. Capitaine n'avait pas eu, ou du moins n'avait pas pris connaissance (4). C'était de ces lettres originales que Dantier parlait dans le Rapport que l'on vient de lire.

(1) A. DANTIER: *Rapports sur la correspondance inédite des bénédictins de St-Maur*, etc., Paris, 1857 (Extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, tome VI, 1857, pp. 241 à 306.)

(2) Ce soin a été confié depuis à M. Stein, actuellement attaché aux Archives Nationales, à Paris.

(3) *Restitution d'une inscription latine votive de Flémalle-Grande*, Louvain, Peeters, 1897 (Extrait du *Musée Belge*, t. 1, pp. 19 à 46).

(4) Elles se trouvent dans deux manuscrits: l'un du fonds français n° 17705, f° 139 à 206 (D. Montfaucon, *Correspondance*, t. V), l'autre du fonds latin, n° 11907, f° 155 à 165 (D. Montfaucon, *Mélanges*, t. 1);

Plus récemment, M. le prince E. de Broglie, dans le magistral ouvrage qu'il a consacré à Bernard de Montfaucon et aux Bernardins, constatait aussi combien le travail de U. Capitaine était incomplet (1).

Ce dernier, en effet, ne s'était servi, pour la publication des lettres du baron de Crassier, que des minutes laissées par lui et qui se trouvent encore aujourd'hui entre les mains de ses descendants. On devine aisément que les lettres originales devaient présenter beaucoup de différences avec leurs minutes et qu'il pouvait y en avoir un certain nombre dont G. de Crassier n'aurait pas conservé copie.

Et de fait, parmi les 41 lettres que renferment les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et que nous publions aujourd'hui, il y en a 13 qui sont entièrement inédites, 10 qui le sont en partie (2) et 18 qui offrent des variantes plus ou moins considérables avec le texte donné par U. Capitaine (3) : pour celles de ces deux dernières catégories, nous avons eu soin d'indiquer entre parenthèses les numéros d'ordre de son édition.

Il nous resterait à analyser dans le détail cette correspondance; mais ce travail a déjà été exécuté avec une haute

voyez aussi, f. lat., n° 11919, f° 164-165 (*Mélanges*, t. XIII). — Nous avons également pris note à Paris de toutes les lettres envoyées par le baron G. de Crassier à Dom E. Martène; nous comptons les publier prochainement, en même temps que les lettres de D. Martène qui en sont la contre-partie. Ces dernières nous ont été gracieusement communiquées à cet effet par MM. de Crassier, de Liège.

(1) E. DE BROGLIE. *Bernard de Montfaucon et les Bernardins* (1715-1750), Paris, 1891, t. I, p. 260-261.

(2) Ce sont les suivantes : n°s V, XIII, XVI, XIX, XX, XXVII, XXXII, XXXV, XXXVII, XLI.

(3) Par contre il y a 3 lettres dont les originaux ne se trouvent pas à la Bibliothèque Nationale: elles sont datées du 31 juillet 1726 (n° 36), du 24 octobre 1729 (n° 41) et du 8 juin 1741 (n° 68).

compétence par M. E. de Broglie dans l'ouvrage cité précédemment : on nous pardonnera donc d'y renvoyer le lecteur (1). — Quant à l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire de l'archéologie dans notre pays, et pour la genèse des œuvres gigantesques entreprises par les bénédictins, il serait superflu de le faire ressortir longuement ; les noms des correspondants en sont une garantie suffisante ; d'une part, G. de Craessier, le seul archéologue liégeois qui soit digne de ce titre, et de l'autre, B. de Montfaucon, le plus célèbre et le plus sympathique des moines érudits qui ont illustré l'Ordre de St-Benoît, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

LÉON HALKIN.

(1) E. DE BROGLIE, *op. cit.*, t. I, pp. 259 à 263, et t. II, p. 275. — Cette publication contient plusieurs lettres inédites de D. Montfaucon.

Voici quelques ouvrages où l'on trouvera d'autres parties, plus ou moins importantes, de la vaste correspondance du savant bénédictin : EM. MARTINI *Epistolarum libri duodecim*, Amsterdam, 1738, 2 vol. in-4<sup>o</sup>. — VALÉRY, *Correspond. inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, Paris, 1846, 3 vol. in-8<sup>o</sup>. — A. DANTIER, *Rapports sur la corr. inéd. des bénéd. de St Maur*, etc., Paris, 1857, in-8<sup>o</sup>. — PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *De la corresp. inéd. de D. B. de Montfaucon*, Paris, 1879, in-8<sup>o</sup> ; *Reliquiae Benedictinae*, Auch, 1886, in-8<sup>o</sup> (Extraits de la *Revue de Gascogne*) - H. OMONT, *Note sur les MSS. du Diarium Italicum de Montfaucon*, Rome, 1891, in-8<sup>o</sup> (Extrait des *Mélanges d'arch.*, t. XI). — E. GIGAS, *Lettres des bénédictins de la congrég. de St Maur*, Copenhague-Paris, 1892-1893, 2 vol. in-12. — J. B. VANEL, *Les bénéd. de St Germain-des-Prés et les savants lyonnais*, Paris, 1894, in-8<sup>o</sup>. — PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *Bénédictins méridionaux*, Bordeaux, 1896, in-8<sup>o</sup>.

## Lettres inédites du Baron G. de Crassier

---

I (1)

Le 10 septembre 1715. — Bibl. nation., ms. fr., 17705, f° 139.

MONSIEUR,

Considérant les peines infatigables qu'avez bien voulu du passé vous donner en parcourant l'Italie pour la recherche des MS. anciens, de quoy votre *Diarium Italicum* (1) sert de preuve à tout le monde, je me flatte que ne me refuseré la grâce de pouvoir par ces lignes vous indiquer ceux de ma petite bibliothèque entre quels il se trouvera peut-être quelqu'un auquel vous pourrez faire attention. Vous verrez au mémoire inserré dans cette, les singularitez de l'un qui m'a paru le mériter, puis quelques circonstances des autres, et en cas, Monsieur, que vous ou vos amis souhaitiez d'en avoir quelque extraits ou plus grand éclaircissement, je feray mon possible pour satisfaire en cela votre curio-

(1) D. BERNARD DE MONTFAUCON: *Diarium Italicum, sive monumentorum veterum .... notitiae singulares*, etc. Paris, 1702, in-4°.

sité (1). Permettez-moy d'ajouter en outre que ma dite bibliothèque est aussi avatagée d'une collection considérable de médailles et pierreries antiques, avec diverses autres antiquitez tant payennes que chrétiennes et des plus curieuses. Entre celles-cy se trouve un morceau d'ivoir sculpturé de tous cotez, lequel on tient être la partie supérieure d'un ancien pastoral ou bâton patriarcal. Le trou du milieu dont il est percé, en retrécissant vers le haut, marque assé qu'il a servis à tel usage. J'en joins icy le dessein pour que puissiez tant plus facilement en reconnaître les deux faces, lesquelles sont très bien conservées, n'y ayant que le bras droit de l'ange avec quelques petits morceaux du feuillage éclatez et perdus.

Vous pourrez, Monsieur, l'examiner à votre loisir, n'étant pas pressé de le ravoir, et si je n'appréhendois de trop grossir la présente, je l'augmenterois encore du diptyque et de la représentation de notre évêque Notger, dont il est fait mention dans mon mémoire, mais estantes des pièces un peu grandes je remettray de vous les envoyer jusqu'à ce que je sçache si cela pourra vous faire plaisir, vous assurant que de mon côté je ne sçauois en ressentir un plus grand que celui de pouvoir vous témoigner mon estime pour votre mérite et le respect singulier avec lequel j'ay l'honneur de me dire, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 10 septembre 1715.

(1) Nous n'avons pu retrouver à Paris l'original du Mémoire auquel de Crassier fait allusion. Mais il a été reproduit par D. Montfaucon dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, 1739, t. I, pp. 603-607. U. CAPITAINE l'a publié aussi d'après une copie qui se trouve dans les mss. du baron de Crassier (*Correspond.*, pp. 12 et suiv.).

II (3)

Le 9 octobre 1715. — Bibl. nation., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 140.

MONSIEUR,

La judicieuse réponse dont vous avez bien voulu honorer ma lettre me fut rendue samedi dernier; elle m'a causé tant de plaisir que je contribueray volontiers à tout ce que je scauray pouvoir réciproquement vous en faire.

Voicy l'estampe d'un bas relief de pierre; il a environ deux pieds de hauteur et paroît avoir eu autant en largeur estant entier; j'ay en outre un autel entier qui a servis aux sacrifices, et une espèce de piédestal aussy de pierre, lesquels sont quarrez, ayans à chaque face une figure en bas relief; celles de l'autel représentent Jupiter, Minerve, Hercule et Cérès; celles du piédestal Jupiter, Apollon, Hercule et Mercure (1). Tout cela m'a été envoyé du pays de Trèves; j'en feray faire des desseins que je vous enverray par ma prochaine avec les empreintes de quelques pierreries historiques et rares pour qu'en puissié faire tel usage que trouverez à propos.

Je vous rend cependant mille grâces de la peine qu'avez pris de me dire votre sentiment touchant mes MS. particulièrement sur ces lettres V· I· DCCC, lesquelles ayant du depuis considéré plus exactement le petit crochet que j'ay

(1) Ces deux autels ont été reproduits par D. Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, etc. t. II, p. 427, pl. CXCH. Cf. *Supplément de l'Antiq. exp.*, t. II, p. 225. De Crassier en envoya les dessins le 8 décembre 1715 (Cf. infra, n<sup>o</sup> VIII) Ces antiquités sont également décrites dans la *Séries numismatum antiquorum*, etc., de G. de Crassier. (Liège, 1721), p. 357, n<sup>o</sup> 1 et 2.

remarqué au pied de la seconde m'a fait penser qu'elle pourroit être un L, et comme j'en ay trouvé beaucoup écrites de cette manière au même M S., il y a apparence que les deux premières de ces lettres signifient *quinto Leonis*, c'est-à-dire la 5<sup>e</sup> année du pontificat de Léon 3<sup>me</sup>, laquelle correspond justement à l'an 800 de J.-C. (1); Charlemagne fut alors à Rome avec grand nombre d'évêques y assemblez au sujet du même pape, et il n'est pas impossible que le M S. en question n'aye été rapporté de là en ce pays par quelqu'un des dits Evêques ou autre de la Cour de ce grand Empereur.

Puisque votre bonté s'étend jusqu'à vouloir bien me marquer l'âge de mon *Contacium*, je prend la liberté de vous l'envoyer cy-joint; vous m'obligerez de l'examiner à votre loisir pendant un mois, deux, ou plus s'il est besoing, et me le renvoyer après avec votre sentiment qui me sera un surcroît d'obligations dont je vous resteray redevable (2).

Quant à l'ancienne Chronique de France finissante l'an 829, je trouve qu'elle convient avec celle de Réginon, lequel pourroit bien avoir composé la sienne par le secours d'une semblable; aussi avoue-il quelque chose de pareil disant à l'article de l'an 814: *Hæc quæ supra expressa*

(1) Il s'agit d'un manuscrit contenant les quatre évangiles et dont de Crassier signalait longuement les singularités dans le Mémoire joint à sa première lettre. (Cf. D. MONTFAUCON, *Biblioth. biblioth. manuscr. nova*, t. I, p. 604). Dans sa réponse, D. Montfaucon proposait d'interpréter V. I. par *Vivat Jesus* (Cf. CAPITAINE, *Corresp.*, p. 20, n° 2: 30 sept. 1715).

(2) Ce *contacium* était un rouleau long de 13 pieds contenant un choix de prières en grec; il était également décrit dans le Mémoire du baron de Crassier. (Cf. D. MONTFAUCON, *Bibl. bibl.*, t. I, p. 603.) D. Montfaucon découvrit qu'il était du XI<sup>e</sup> siècle et avait appartenu à l'impératrice Eudocie. (Cf. CAPITAINE, *Corresp.*, p. 22, n° 4: 16 octobre 1715).

*sunt in quodam libello reperi*, etc. Au reste, la mienne est en deux parties; la première consiste en 52 chapitres ou articles finissans à la mort de Charle Martel. La seconde commence par annales à la même mort et finit au dit an 829. Tout ce que je puis ajouter, est qu'en la collationnant avec celle dudit Reginon, on y découvre non seulement les anciennes expressions des noms de villes et province, mais aussy divers évènements qu'il y a obmis aussy bien que ceux qu'il y a ajouté (4). En tout temps je seray toujours prêt d'en donner communication à ceux que m'ordonnerez, vous suppliant de me continuer la grâce d'être persuadé du respect et de la vénération avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 9 octobre 1715.

---

III (5)

Le 8 décembre 1715. — Bibl. nation., ms. fr., 17705, fo 142.

MONSIEUR,

C'est bien à mon grand regret que j'ay tardé jusqu'à présent de satisfaire à votre lettre du 16 octobre, et comme des affaires importantes de famille auxquelles j'ay dû presque continuellement vaquer depuis lors en ont esté la cause, je me flatte que vous voudrez bien me pardonner cette faute et d'agréer encor mes très humbles actions de grâces pour la sçavante explication de mon *Contacium* de laquelle vous avez daigné m'honorer.

(4) Sur cette Chronique, voir D. MONTFAUCON. *Bibl. bibl.*, 1, p. 604, et CAPITAINE, *Corresp.*, p. 17, n. 2, ainsi que la lettre du 28 juin 1717, *infra*, n° XII.

Voicy les desseins de l'autel et du piédestal antiques que désirez ; j'y souhaite qu'y trouviez quelque chose qui mérite attention ; je remarque, en les inserrant dans cette, un peu de différence en la grandeur des dits desseins et particulièrement de celuy du piédestal, ce qui est arrivé tant par faute du dessinateur, qu'a raison de l'original qui est un peu mutilé dans sa partie inférieure et au coin entre Jupiter et Apollon. La grandeur juste de l'autel est de 2 pieds un pouce quarré de tous cotez, la rondeur du creu à allumer le feu a un pied juste de diamètre, sur un demy de profondeur. La hauteur du piédestal a 2 pieds 4 pouces au coté le plus entier, son épaisseur ou quadrature au milieu est d'environ un pied et demy ; mais la prennant transversalement de l'extrémité d'un coin à l'autre, elle égale précisément sa hauteur de 2 pieds 4 pouces, le tout mesuré au pied de France ; et le trou qui est au centre de la superficie dudit piédestal a servis apparemment à l'entrée de quelque ferail pour affermir la statue ou autre chose posée dessus. Je joint à ces desseins celuy d'un onyx en relief représentant le second triumvirat (1) ; c'est un morceau précieux et des plus rares de la grandeur telle que le voiez ; celuy qui l'a dessiné est un habil peintre et sculpteur qui a demeuré longues années à Rome ; il m'a assuré de n'avoir rien veu de plus achevé et d'avoir eu un plaisir singulier en le considérant avec attention. Ce m'en est encor un plus parfait que de vous le communiquer préféablement à tout autre pour en faire tel usage que vous trouverez bon.

(1) Cet onyx est reproduit, p. 10 de la *Descriptio brevis gemmarum*, avec cette description : « *Oct. Augusti, M. Antonii, et M. Em. Lepidi* » *Triumvirorum capita nuda, separatim egregièque sculpta, vultibus* » *sinistrorsum versis, cum hac Inscriptione, S. P. Q. R. In eodem* » *Sardonyche, strato albo. Lat. 2  $\frac{5}{8}$  poll. Alt. 1  $\frac{1}{2}$  ac theca eleganti ex* » *auro. Gemma singularis et rarissima.* »

Il n'est pas besoin, Monsieur, de vous dire que la première des pierres icy marquées en cire d'Espagne représente le jugement de Pâris ; il suffira de remarquer que les 3 déesses y sont nues, conformément à ce qu'en disent les anciens auteurs, et qu'elle est un jasponix. L'autre est une très belle amétiste, laquelle représente l'empereur Auguste offrant une Victoire au dieu Mars (1). Elle me servit environ 8 ans pour prouver que, dez le temps du dit Empereur, il y avoit eu des médailles où Mars le vainqueur se trouvoit représenté, et cela contre ce que le sçavant Gronovius avoit avancé dans ses notes sur le *Monumentum Ancyranum*, en son livre intitulé *Memoria Cossoniana, Lugd. Bat., 1695, pag 111.*

J'ay encore une faune de bronze de 2 1/4 pieds de hauteur que divers connoisseurs ont avoué et assuré être plus beau que celui du Grand-Duc qu'ils avoient veu, comme aussy la tête de marbre blan d'une Reine ou Princesse Egyptienne grande comme nature qui est pareillement un morceau achevé (2). Si ces choses sont de votre goût et qu'en souhaitez aussy les desseins, faite moy la grâce de me le marquer, je seray au futur plus prompt à obéir à vos ordres, vous assurant que je contribueray par tous moyens à tout ce qui pourra vous donner quelque contentement, et que je ne négligeray aucune occasion de reconnoître les grandes obligations dont je vous suis redevable, estant avec tout le respect possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER

Liège, le 8 décembre 1715.

(1) Voyez la description de ces deux pierres, qui étaient enchâssées dans des bagues, *Descriptio brevis*, p. 59.

(2) Voyez la description de ces deux statues, *Series numismatum*, p. 353, n° 1, et p. 356, n° 34.

IV

Le 9 août 1716. — Bibl. nat., ms. fr. 17705, f<sup>o</sup> 144.

MONSIEUR,

J'ay receu avec un parfait plaisir le beau projet de votre grand recueil d'Antiquitez dont vous avez bien voulu me faire parte (1); ce sera sans doute un chef-d'œuvres pour les sçavans et un trésor pour les curieux; et quoy que telles personnes soient en fort petit nombre par icy, je tâcheray cependant de vous procurer quelques souscriptions que je pourray vous envoyer dans huit jours avec la remise convenable pour le montant de l'avance.

Entretemps, Monsieur, permettez moy, je vous prie, de m'informer si ma lettre du 8 décembre dernier vous a été rendue; je vous ay envoieé dans jcelle les desseins et empreintes de quelques antiquités qu'aviez demandées, et n'ayant receu l'honneur de votre réponse je n'ay sçu si vous les aviez receues; ayez la bonté, s'il vous plait, de m'éclaircir la dessus, et de continuer la faveur de votre souvenir à celui qui sera toujours avec un entier dévouement et toute la vénération possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 9 août 1716.

(1) Ce monumental ouvrage fut terminé trois ans plus tard; il a paru en 10 vol. in fol. sous le titre de: *L'Antiquité expliquée et représentée en figures*, Paris, 1719. Une seconde édition fut publiée en 1721; elle fut bientôt suivie du *Supplément au Livre de l'Antiquité expliquée*, etc., Paris, 1724, 5 vol. in fol.

▼ (7)

Le 23 août 1716. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 145.

MONSIEUR,

Voicy un billet de 300 livres qui serviront d'avance pour 3 exemplars en grand papier de votre excellent *Recueil d'Antiquitez*, et pour quels vous aurez la bonté de me souscrire (1); je n'ay pas manqué de communiquer votre projet à nos Monastères de même qu'à divers curieux qui ordonneront eux mêmes leurs souscriptions à Paris où ils ont correspondances; et si je puis vous en procurer encor quelqu'autres de mon côté, je le feray avec autant plus de plaisir, que j'ay l'honneur d'être avec tout l'attachement et le respect possibles, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 23 août 1716.

Le dessein du triumvirat vous envoie cy devant n'est pas d'une pierre gravée, mais travaillée en relief.

Je ferme la présente lettre avec l'empreinte d'une rare onyx antique que j'ay acquis passé peu de jours; elle représente un cirque dans quel se voit un combat de bêtes entre quelles se trouvant en bas un hippopotame, cela me fait penser qu'elle regarde quelque jeux seculair célèbres du temps de l'empereur Philippe sur les médailles duquel

(1) Voyez la note 2 de la lettre suivante.

on voit le même animal représenté au revers pour le même sujet (1).

---

VI

Le 5 septembre 1716. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 147.

MONSIEUR,

Votre agréable du 30 août m'a été rendue avec les trois souscriptions y insérées dont je vous suis très obligé vous prie de m'envoyer une quatrième pour laquelle encor un billet de 100 livres icy joint (2); et comme je pense que pourrez insérer dans votre grand recueil diverses sortes de lampes antiques, je prends la liberté d'ajouter icy le

(1) Cette empreinte, en cire rouge, est encore adhérente à la lettre. — La pierre fut décrite par de Crassier dans sa *Series numismatum antiq.*, etc., 1721, p. 341, et reproduite en grand dans l'*Antiquité expl.*, t. III, p. 291, pl. CLXV, avec cette note:

« Mais le monument suivant tiré d'une bague de M. le Baron de » Crassier de Liège, représente un spectacle semblable donné dans le » cirque. On y voit un bon nombre de bêtes extraordinaires, dont » plusieurs ne sont pas connues, un lion de forme non ordinaire, un » animal qui ressemble à l'Alcé que nous voions dans les médailles » de l'empereur Philippe, une chèvre dont le corps est tout raié, une » ibis oiseau de l'Egypte, un hippopotame. » — Voyez aussi la lettre de Montfaucon du 29 oct. 1717. (CAPITAINE, *Corresp.*, etc., p. 32, n<sup>o</sup> 13).

(2) On lit dans le *Livret de Souscriptions*, écrit de la main de D. Montfaucon: « *Souscriptions pour le grand papier de l'Antiquité expliquée et représentée en figures: 1716....* n<sup>o</sup> 109, 110, 112: Le 30 d'Août M. le Baron de Crassier de Liège a souscrit pour trois exemplaires et donné 300 livres. — n<sup>o</sup> 117: Le 11 septembre, M. le baron de Crassier de Liège a souscrit et donné cent livres.» Bibl. nation., ms. franç., 19641, f<sup>o</sup> 6. (D. Montfaucon, *Livret de Souscriptions et Quittances.*)

dessein juste d'une de bronze fort singulière, et qui me paraît plus belle que celle que Begerus a rapporté au 3<sup>me</sup> tome du *Cabinet du feu Roy de Prusse*, page 435 (1). J'ay aussy communiqué le projet de votre dite Recueil à nos principaux librairs qui doivent ordonner plusieurs souscriptions à leurs correspondans en votre ville.

J'ay l'honneur d'être avec un dévouement entier, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 5 septembre 1716.

---

## VII

Janvier à juin 1717. — Bibl. nat., ms. lat., 11919, f<sup>o</sup> 164.

[ Nous insérons ici les copies de six inscriptions trouvées dans le pays de Liège (à Flémalle-Grande, Chèvremont et Goyer), et que de Crassier envoya à D. Montfaucon. Elles sont transcrites sur un double feuillet qui ne porte pas de signature, mais où l'on reconnaît bien l'écriture du savant liégeois; il accompagnait une lettre que nous n'avons pu découvrir, et qui a dû être rédigée au début de l'année 1717. On lit, en effet, dans une lettre de D. Montfaucon, en date du 24 décembre 1716 : « Vous me ferez » plaisir, Monsieur, si vous voulez bien me communiquer » les inscriptions qui sont chez vous. » (CAPITAINE, *Corresp.*, p. 29, n<sup>o</sup> 40.) Et, d'autre part, D. Montfaucon avait reçu l'envoi avant le 2 juin 1717, puisque ses remerciements

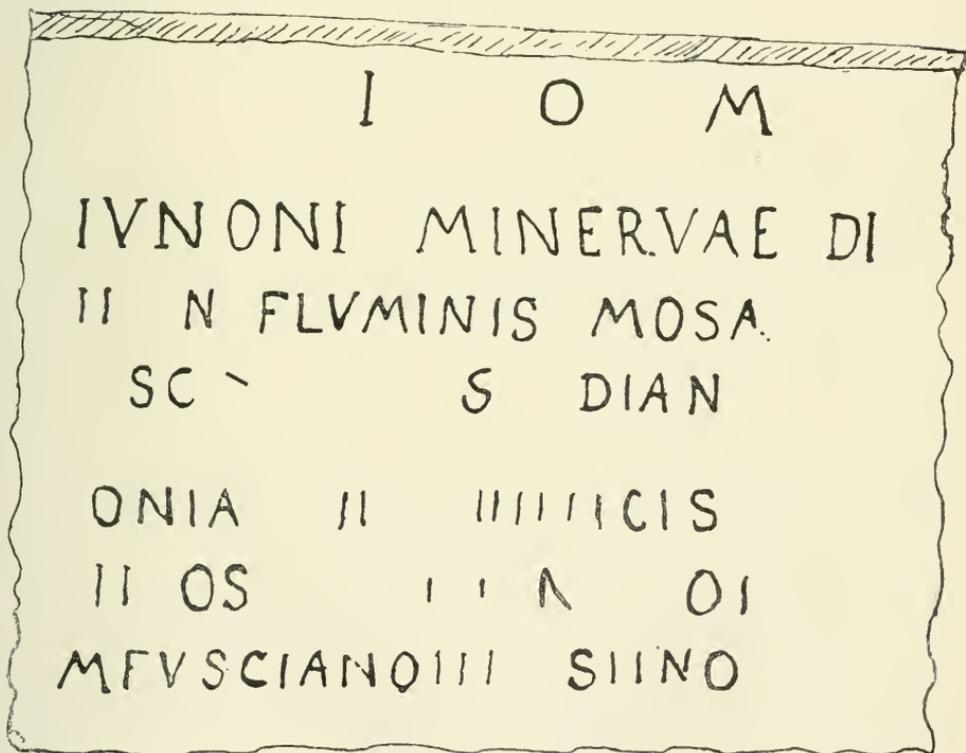
(1) Il s'agit probablement du dessin qui se trouve dans le volume d'*Antiquités et Mélanges* de D. Montfaucon (Bibl. nation., ms. lat., 11918, f<sup>o</sup> 250) et, qui porte cette indication, écrite par de Crassier : « *Lampe antique de bronze appartenante à Monsieur de Louvrex, Eschevin de Liège* ».

sont exprimés dans une lettre qui porte cette date (Cf. CAPITAINE, *Corresp.*, p. 30, n° 11) : « La plupart des » inscriptions que vous me faites l'honneur de m'envoyer » seront mises en œuvre. Il est dommage que celle où il » est parlé de la Meuse soit mal traitée. »

D. Montfaucon avait donc l'intention de les faire entrer dans son ouvrage de *l'Antiquité expliquée* ; mais (nous ne savons pour quel motif) elles n'y furent pas reproduites.

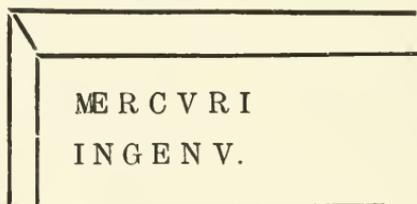
Les copies sont accompagnées de notes que nous donnons avec le texte des inscriptions : ]

F<sup>o</sup> 164 v<sup>o</sup> : Fragment d'une inscription antique gravée en marbre qui étoit encor l'an 1578 près de l'église de Flémal



village situé sur le bord de la Meuse 2 petites lieues au dessus de Liège, et fut quelque temps en après brisé et appliqué avec d'autres pierres aux fondemens d'une neuve grange que faisoit faire le Seigneur du dit village, lequel par son ignorance et celle de ses ouvriers a ainsy détruit cet ancien morceau.

Le suivant se trouvoit anciennement à Liège, où il avoit été apporté de Chèvremont. — L'an 1612, cette pierre a été enlevée de devant la maison d'un bourgeois demeurant à gauche entre les ponts de St Nicolas et de St Julin outre Meuse, sans qu'on sache ce qu'elle est devenue.



F<sup>o</sup> 165 r<sup>o</sup> : Les 4 suivantes se trouvoient au village appelé Goye, ou en flamand Jeuck, entre les villes de Wareme et Saintrond. — Ces quatre pierres avoient servis dans la massonnerie de angles du maître autel de l'église, d'où ayantes été tirées, on ne sçait à quel dessein, elles étoient restées à terre dans le cemetière l'an 1612 (1). (Voir ci-contre.)

(1) De Crassier avait tiré ces inscriptions d'un manuscrit de H. de Wachtendonck qu'il possédait alors, et qui se trouve actuellement à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, n<sup>o</sup> 14365-7, f<sup>os</sup> 11 et 12. Des fac-simile de ces inscriptions d'après Wachtendonck ont été donnés par M. H. SCHUERMANS (*Bullet. des Commis. roy. d'art et d'archéol.*, Bruxelles, 1868, t. VII, pp. 67, 68 et 69). Pour le surplus, voyez notre étude: *Restitution d'une inscription votive de Flémalle*, parue en janvier 1897 dans le *Musée Belge*, t. 1, pp. 19 à 46 (Louvain, Peeters). Nous y avons déjà publié le texte des notes accompagnant les copies faites par le baron de Crassier. — Cf. enfin : H. S., *La Meuse*, dans le *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. XXVI (1897).

HERCVL.  
VADVNA  
CAR FI  
LIA V.S

HERCVLI ET  
ALCMENAE  
C MATERNI  
VS PRIMVS  
V.P.L.M.

HERCV  
LI.  
LEVBAS  
NA FLO  
RENTIN  
FILIA  
V.S.L.M.

HERCVLI  
PROBVS  
VERECW  
DI FIL.  
V. S.

Échelle

d'un pied de Liège.

VIII

Le 28 juin 1717. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 148.

MONSIEUR,

Voicy un billet à 8 jours de veue pour 200 livres en espèces payables à votre ordre par M. Du Carel duquel il vous plaira les faire recevoir, et parmi ce m'envoyer deux souscriptions de votre grand recueil d'antiquitez pour Messieurs du Magistrat de Maestrecht (1), lesquels m'ayans seulement hier fait tenir le dit billet, ont été causes que j'ay différé jusqu'à présent ma réponce à l'honneur de votre dernière du 2 courant su laquelle j'ay celuy de vous dire que je suis aise d'avoir appris par elle que Messieurs vos Confrères trouvent dans mon Manuscrit de 887 quelque chose digne de leur attention; ils peuvent librement en tirer les variantes; de quoy, bien loing d'être fâché, je suis au contraire très ravis, puisque cela semble vous être agréable et que ce n'a été qu'à ce dessein que j'ay pris la liberté de vous communiquer ce M S.

Vous m'avez fait aussy un grand plaisir, Monsieur, de me dire vos progrès dans l'édition de votre dit grand Recueil d'Antiquitez laquelle espérez avoir finie à la fin de 1718. Je souhaite que le Tout-Puissant vous continue ses

(1) On lit dans le *Livret de Souscriptions* de D. MONTFAUCON : « *Souscriptions pour le grand papier*, 1717. . . n° 564 : Le même jour » (le 12 juillet), MM<sup>rs</sup> du Magistrat de Maestrecht, une souscription » de 100 livres. » Bibl. nation, ms. fr., 19641, f° 17. — Voyez aussi la réponse de Montfaucon, en date du 12 juillet. (CAPITAINE, *Corresp.*, p. 31, n° 12.)

bénédiction dans un si rare ouvrage, et vous diray à cette occasion que passé environ 50 ans feu le R. P. Wiltheim, jésuite de Luxembourg, homme très curieu et sçavant avoit ramassé toutes celles de la province de ce nom, dont il a composé un beau livre divisé en 2 parties; il a rapporté dans la première les antiquitez qui se trouvoient lors en la ville, et dans la seconde celles restées encor parmy le plat pays. Ce livre n'a pas veu le jour et possible ne le verra de longtemps, l'autographe étant entre les mains d'un curieu qui le garde en réserve; je n'ay jamais pu le veoir en entier, mais seulement la seconde partie dont un amis m'a prêté la copie assez exacte. Elle contient grand nombre d'inscriptions et antiquitez Romaines et entre autres des très singulières, dont le dit Père donne les explications. Si vous souhaitez, Monsieur, d'en avoir communication, je vous l'enverray par le carosse. Voicy l'empreinte d'une agathe gravée appartenante à Monsieur notre Eschevin Louvrex (4) laquelle il croit représenter le combat entre Constantin et Maxence près de Rome. Je me flatte que vous voudrez bien me continuer la grâce d'être toujours persuadé du très parfait respect de, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 28 juin 1717.

(3) MATHIAS GUILLAUME DE LOUVREX, écuyer, juriconsulte, magistrat, diplomate, historien, naquit à Liège en 1665, et y mourut le 15 septembre 1734. Il publia beaucoup d'ouvrages concernant le droit canon, le droit civil et l'histoire de sa ville natale. Voyez *Biographie Nation.*, Bruxelles, t. XII, 1892, pp. 512-516. — L'empreinte de l'agate dont parle de Crassier est encore jointe à sa lettre.

IX

Le 9 octobre 1717. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 149.

MONSIEUR,

J'ay l'honneur de vous faire tenir par Monsieur Gillis, mon amis et chanoine de cette ville, s'en allant à Paris, le M S. des antiquités du Pays de Luxembourg mentionné dans mes dernières; j'aurois pu l'envoyer plutost, mais je l'ay différé dans la croiance d'y pouvoir joindre la première partie contenant les antiquitez conservées dans la ville de même nom, qu'on m'a eu promise et que j'ai attendu inutilement jusqu'icy. L'autographe de l'ouvrage entier composé par le R. P. Wiltheim, jésuite, appartient à M. de Ballonfaux, amis du R. P. Hardouin, et M. Baudelot en a fait mention à la page 308 de son *Histoire de Ptolomé Aulète*, imprimée à Paris, l'an 1698. Quoy qu'il en soit, vous pourrez, Monsieur, aviser ce M S. à votre loisir pour en faire tel usage que jugerez à propos, car ne l'ayant eu du dit sieur Ballonfaux, il ne peut pas s'en plaindre; les curieux ont au contraire sujet de luy dire qu'il leur cache trop longtemps des choses qui méritent le jour, et que l'auteur n'a eu sans doute ramassées qu'en veue de les rendre publiques. Vous m'obligerez cependant, Monsieur, de ne pas publier que ce M S. vient de moy; parce que je n'aime avoir à demesler avec personne; vous priant seulement, lorsque n'en aurez plus besoin, d'avoir la bonté de me le renvoyer par occasion, avec les deux desseins joints; l'un représente la principale pièce du monument d'Eglen décrite au dit M S, et telle quelle étoit il y at deux siècles ou environ, et l'autre l'ornement de la couverture

de mon texte des 4 Evangiles écrit l'an 800, où l'on voit en ivoire le portrait de notre fameux Evêque Notger qui en fit présent à notre Collégiale de St-Jean Evangeliste, lorsqu'il la fonda en 984 (1).

Vous trouverez aussi dans le même paquet un traité du même P. Wiltheim de divers Dyptiques, imprimé icy en 1659, avec l'*Appendix* et annotations ensuivies (2); c'est un livre devenu fort rare, et comme il se peut que vous ne l'avez pas, vous me ferez plaisir d'accepter cet exemplaire dont je vous fait présent d'aussi bon cœur que j'ay l'honneur d'être avec tout le dévouement et le respect possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Le texte aux Evangiles (3) et le livre d'un amateur qui ont servis de matière au R. P. Wiltheim pour composer son *Appendix ad diptychon leodiense* sont à présent tous deux en ma bibliothèque.

Liège, le 9 octobre 1717.

(1) Cet Evangélaire de Notger a été décrit par MONTFAUCON dans sa *Bibliotheca bibliothecarum nova*, p. 604; il appartient depuis 1842 à la Bibliothèque de Liège (Cf. CAPITAINE, *Corresp.*, etc., p. 15, n. 1). Capitaine a reproduit en tête de sa publication le dessin de la couverture, dont parle de Crassier.

(2) Voici le titre de cet ouvrage, qui comprend trois parties *Diptychon Leodiense ex consulari factum episcopale et in illud commentarius R. P. Alex. Wilthemii S. J.*, Liège, Hovius, 1659. — *Appendix ad Diptychon Leodiense*, 1660. — *R. P. Alex. Wilthemii ad Diptycha Leodiensia antehac a se edita adnotationes*, 1677.

(3) Il s'agit du lectionnaire latin des Evangiles dont parle MONTFAUCON, *Biblioth. bibliothecar.*, p. 605, et dont la couverture était ornée d'un curieux diptyque d'ivoire.



Le 5 décembre 1717. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 150.

MONSIEUR,

Les obligations dont je vous suis redevable pour l'attention qu'avez bien voulu faire à la pierre gravée que j'ay pris la liberté de vous faire veoir par M. Gillis, ne se peuvent pas exprimer (1), puis que l'ayant trouvée digne d'être gravée en grand, vous l'avantagé du même honneur qu'on a fait au cachet de Michel Ange, qui se conserve au cabinet du Roy. Je ne refuse pas l'estampe dont vous voudrez bien me gratifier, et je tâcheray de vous en témoigner ma reconnaissance. Si M. Dom Benoît de Saint-Hubert, par lequel je prends la confiance de vous adresser la présente, eût pu m'avertir à temps son départ pour Paris, j'aurois pu vous communiquer encor quelqu'autres petites antiquitez entre quelles il s'en auroit pu trouver une qui vous auroit été agréable; mais j'attendray quelqu'autre occasion. J'ay à vous dire cependant, Monsieur, qu'en matière de représentation de divinitez, je ne conseillerois pas de faire fond sur celle de *Vesta* que M. Jacque de Wilde a mis à la tête des 50 tables de ses pierres qu'il a rendues publiques par le livre in 4<sup>to</sup> imprimez à ses fraiz à Amsterdam en 1703. J'ay une pierre toute pareille, sçavoir un jaspis travaillé en relief avec la même tête et tous les mêmes traicts, égale en grandeur; mais c'est la tête de la Vierge Marie, ce qui est prouvé très sûrement par la même

(1) Il s'agit de la pierre représentant les jeux du cirque, dont on a déjà parlé plus haut (Voyez *supra* la lettre du 23 août 1716, n° V (7), et la lettre de Montfaucon du 29 octobre 1717 (CAPITAINE, *o. c.*, p. 32, n° 13.)

Pierre qui représente au revers ou de l'autre côté la tête du Sauveur du monde couronnée d'épines, s'y trouvant des petites taches rouges naturellement dans ce jaspis qui semblent être des gouttes de sang; tous les curieux qui l'ont vue ont du convenir du premis (1).

Je suis très ravi, Monsieur, que le *Diptychon Leodiense* vous a été agréable; si pour rendre complets les exemplaires de vos amis il ne manquoit que l'*Appendix*, j'en ay encor plusieurs séparément, dont je suis prêt de leur faire parte d'aussi bon cœur que j'ay l'honneur d'être avec des respects et obligations très particulières, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 5 décembre 1717.

---

XI (14)

Le 12 mars 1719. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 151.

MONSIEUR,

Quoy que le R. P. Dom Benoit Mourmane vous ait fait des congratulations de ma parte sur la qualité de Membre de l'Académie Royale des médailles et inscriptions dont Sa Majesté et S. A. R. Monseigneur le Duc Régent de France ont honoré votre mérite, je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien m'accordez la grâce de vous en féliciter moy

(1) Cette pierre est décrite en ces termes, dans la *Series numismatum*, etc., p. 337, n° 2: « *Jaspis Viridis in circulo auro; exhibens ab una parte Christi caput Spinis coronatum. Ab altera Caput D. Mariae Virginis Velatum, elegantissime exsculpta. Huic simillimum publicavit pro capite Vestalis politissimus vir Jacobus De Wilde, Gemmarum suarum tab. I, typ. dat. Amstael. 1703.* » Cf. *Descriptio brevis Gemmar.*, p. 31.

même par la présente, vous assurant que ce m'en sera une bien grande, si vous voulez bien me mettre au nombre de ceux qui prennent la plus de part et ont le plus de joie de votre avancement. C'est ce qui me fait croire que je ne vous feray pas peine en vous communiquant aux occasions ce que je trouveray de curieux en antiques, heureux si j'en puis rencontrer quelqu'une digne de l'illustre et sçavant corps où vous êtes entré. J'ay l'honneur de vous envoyer à cet effet les empreintes de quelques pierres que j'ay acquises depuis peu et de vous réitérer à même temps le parfait dévouement et la sincère vénération de, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 12 mars 1719.

---

**XII** (15)

Le 30 juillet 1721. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 153.

MONSIEUR,

Je vous demande milles pardons, de ce que je me suis contenté jusques à présent de vous avoir fait offrir par nos amis mes très humbles et tres deus remercimens, pour la grâce dont vous avez daigner m'honorer par votre excellent livre de l'*Antiquité expliquée*, ayant eu la bonté de faire mention, en cet incomparable chef-d'œuvre, de votre serviteur d'une manière si avantageuse, que je dois vous en avoir des obligations éternelles (1) ; et si j'ay différé, Monsieur, de m'acquitter de ce devoir, ce n'a été qu'en

(1) Citons notamment, dans la partie de la préface où Montfaucon mentionne ceux qui lui ont communiqué des pièces antiques, le passage suivant (p. XXII) : « M. le BARON DE CRASSIER demeurant à » Liège, m'a envoié outre ce qu'il a dans son cabinet, tout ce qu'il a

attendant la rencontre de quelque antiquaille digne de vous. être communiquée à même temps. L'urne cinéraire de cristal en forme de poisson, dont les deux faces avec l'inscription sont icy dessinées, m'a paru pouvoir mériter votre attention, dans la pensée que pourriez peut-être l'insérer dans votre supplément au susdit livre; c'est ce qui m'a fait prendre la hardiesse de vous en communiquer le dessein (1); la personne qui me l'a envoyé, y a ajouté des remarques, qu'on n'avoit pas demandé; aussi ne les considérerez vous, que selon que trouverez à propos. La faveur que je vous demande, est de vouloir bien prendre ma liberté de bonne part, et d'en conserver une toute petite dans votre souvenir, à celui qui n'oubliera jamais les grâces dont vous l'avez avantagez si publiquement, et sera toujours avec une obligation très respectueuse, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 30 juillet 1721.

Je pense que la forme de poisson, qu'a cette urne, peut permettre de conjecturer qu'elle a possible contenu les cendres d'Albinie devenue chrétienne, suivant ce que dit S. Clément d'Alexandrie, *lib. III, pedagog. cap. XI: Sint autem vobis signacula columba vel piscis*, etc.

» pu trouver de desseins et d'antiques, et cela de la manière du monde » la plus obligeante. — Cf. *Bibl. nat., ms. lat., n° 11915, f° 308 et f° 252*, où se trouve la liste manuscrite des correspondants de Montfaucon.

(1) Cette urne a été reproduite dans le *Supplém. à l'Antiq. expl.*, t. V, p. 115, pl. XLVII: « La curieuse urne que nous donnons ensuite fut » trouvée près de Tongres, au village de Coninxheim le 28 juin 1698.... » L'inscription qui est partie d'un côté et partie de l'autre est telle : » POLITICUS ALBINIAE KARISSIME SVAE. *Politicus a Albinia sa très chère » femme.* » Cf. aussi la réponse de Montfaucon du 2 novembre 1721. (*CAPIT., Corresp.*, p. 36, n° 17.)

x Elle fut brisée à hœr Licht au X<sup>e</sup> 1761  
par l'explosion d'un bougeon de poudre  
Voici. Ecclie. des Liech.

XLIII (18)

Le 20 novembre 1721. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 155.

MONSIEUR,

J'ay eu receu joints à votre agréable du 2 de ce mois les deux exemplaires du Plan du Supplément à votre Recueil incomparable de l'*Antiquité expliquée*, et desquels je vous rend mes très humbles remerciemens, aussi bien que de la manière honorable dont vous me faites la grâce de me continuer parté dans votre souvenir au delà même de mon mérite. Cela me fait prendre la liberté, Monsieur, de vous envoyer les deux petits billets cy inserrez, et endossé payables à vos ordres, l'un de 330 livres par M. Jacques Muller, l'autre de 45 sur M. Houzeau, desquels je vous prie de vouloir recevoir la portance faisant ensemble 375 livres; hors quoy vous aurez la bonté, s'il vous plaît, d'en employer 300 pour quatre souscription de votre dit Supplément, sous les noms de MM. de Louvrex, Bonhomme, Moreau et Crassier, et garder ces 75 livres restans, à mes ordres. Ce Magistrat de Maestrecht qui avoit souscrit au Recueil estant mort cette année, j'ay communiqué le plan du Supplément à son beau-frère, mais je ne sçay encore s'il y souscrira.

Entretemps, permettez je vous prie, que je puisse ajouter icy l'empreinte grossière d'un cristal antique qui m'a été depuis peu rapporté de Vicenze; il est d'une graveure excellente, représentant Artémise voilée et debout devant le fameux sépulchre qu'elle fit dresser à son mari, dont elle avale a cuillérée les cendres détrempées dans quelque liqueur, que contient le vase posé sur un piédestal contre le dit sépulchre.

On voit dans l'intérieur de la pyramide la figure d'une fille tenant sa main gauche élevée au dessus de sa tête; elle représente et signifie peut-être la sûreté où repose Mausole, en quel cas on pourra regarder ce Mausolée pour une espèce de *quietorium* (1) Je n'ay osé risquer de me servir de cire d'Espagne pour cet empreinte, crainte de casser cet antique par la chaleur; mais si vous souhaitez de l'avoir plus exact en plâtre ou cire ordinaire, vous n'avez qu'à commander; je vous l'enverray avec autant de plaisir que j'ay l'honneur d'être toujours très respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

A Liège, le 20 novembre 1721.

J'ay aussi acquis le sceau original de l'Empereur Henry V, dernier de la race salique, c'est un morceau de métal rond, d'environ 3 pouces de France de diamètre, où ce Prince est représenté d'une graveure profonde assis dans son trône, couronné du diadème impériale, tenant de la droite

(1) Cette pièce a été reproduite par D. Montfaucon, *Supplém. à l'Antiq. expl.*, t. V, pl. 1, et décrite de la manière suivante (*ibid.*, p. 66): « Artémise en habit de deuil prend avec une cueillère ces cendres » délaïées, qu'elle avale. Le vase qui les contient est posé sur un autel » carré. Sur le même autel, mais d'un autre côté, deux colonnes » s'élèvent, se rejoignent en haut, et font un triangle isocèle » surhaussé d'un globe. Entre les deux colonnes une déesse qui paroît » être Vénus, regarde Artémise, élève son bras droit, et semble lui » montrer ce globe, comme pour lui dire que son mari règne là-haut » avec les dieux.» — Voyez aussi la réponse de Montfaucon, du 25 novembre 1721 (*Capit., Corresp.*, p. 37, n° 19), et *Descriptio brevis gemmar.*, p. 33.

son sceptre, et de la gauche un globe surmonté d'une croix avec cette inscription dans la circonférence (1) :

✱ HEINRICVS · DĪ GRĀ QVINTVS · ROM · REX ·

---

XIV (21)

Le 10 décembre 1721. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 157.

MONSIEUR,

Ayant reçu avec vos agréables du 25 novembre et premier de ce mois les cinq billets de souscriptions y insérés, j'ai l'honneur de vous en faire mes très humbles remerciemens, étant aise d'avoir appris que vous avez rencontré chez Monsieur le maréchal d'Etrées un médaillon dont le revers a du rapport avec l'empreinte d'Artémise que j'ay eu la liberté de vous remettre en papier. En voicy une en plâtre qui exprime mieux cet ancien monument, et si par hazard elle venoit à être cassée dans la présente, vous ne tarderez guaire d'en recevoir une troisième encore en plâtre avec une douzaine de catalogues de mon cabinet, laquelle j'ai pris la confiance de vous envoyer par le carosse parti d'icy la semaine passée vers

(1) Ce sceau en bronze appartient actuellement à MM. de Crassier, à Liège. — G. de Crassier en envoya deux empreintes à Montfaucon le 28 novembre 1733 (cf. infra, n° XXVII (16)). Ce dernier les présenta à l'Académie des inscriptions en janvier 1734 (cf. *CARRÉ, Corresp.*, p. 64, n° 49. et la n. 1). La description du sceau se trouve à la page 10 des *Additamenta ad seriem numismatum* du baron de Crassier.

Sedan, vous suppliant de vouloir bien les agréer. Vous pourrés, si le trouvez bon, en donner un à l'illustrissime Maréchal susmentionné que j'ay appris être un des plus curieux seigneurs de France; et si vous souhaitez un plus grand nombre des dits catalogues pour vos amis, ayez seulement la bonté de me le faire connoître, je vous en enverray d'abord avec plaisir.

Vous trouverez dans le ballot vous envoyé, un très petit bas relief en bronze qu'on m'a tout récemment apporté d'Italie représentant un sacrifice au bas duquel est cette inscription :

OP  
VICTORIS  
CAMELI.

Le travail est d'assé bon goût, et quoyqu'il m'ait été embaudis pour antique, je ne puis m'empêcher d'en douter beaucoup. C'est ce qui m'a fait prendre la hardiesse de vous le communiquer en original, comme au plus parfait connoisseur d'antiquitez, avec prière de m'honorer de votre sentiment sur ce bas relief à votre loisir et d'avoir en après la bonté de le remettre en mains de Monsieur Edm. Martène, qui pourra me le renvoyer dans la suite avec occasion (1). Que si vous voulez bien, Monsieur, me faire cette grâce, ce sera un surcroît d'obligations que vous aura celui qui est avec un respectueu dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 10 décembre 1721.

(1) Montfaucon montra ce bas-relief à l'assemblée de l'Académie des Inscriptions : on jugea qu'il était moderne et qu'il avait peut-être été moulé sur une pierre antique gravée en creux. Voyez ses lettres du 23 décembre 1721 et du 11 janvier 1722 (CAPIT., *Corresp.*, p. 40, nos 22 et 23).

✕✕ (24)

Le 24 février 1722. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, fo 159.

MONSIEUR,

Envoiant à Messieurs vos Confrères chargés de la nouvelle édition du *Gallia Christiana*, une pièce qu'ils m'ont demandé, je profite de cette occasion pour vous remettre un petit billet de 75 livres payable à vos ordres, avec prière de vouloir bien purny ce me procurer encore une souscription du Supplément à votre fameux *Traité de l'Antiquité expliquée*, pour un amis qui a eu par mon entremise un exemplaire de la première édition.

J'espère aussi, Monsieur, que voudrez bien me permettre de joindre icy l'empreinte de ma pierre gravée représentante Tuccia rapportée à la page 342, n° 7 de mon Cabinet (dont je vous enverray encore deux douzaine d'exemplaires par la première occasion sur Sedan); par quelle empreinte vous pourrez remarquer que cette Vestale dans ma dite pierre est ornée d'un voile ou draperie singulière pendante de son épaule et voltigeante en arrière, ce qui ne se veoit pas dans celle de M. de la Chausse (1).

(1) Cf. *Series numismatum*, p. 342, n° 7: « *Tuccia virgo vestalis, » gradiens a dextris sinistrorsum, ambabus manibus cribrum elatum » gestat. In Sarda.* » — Cf. *Descriptio Gemmarum*, p. 34. — D. Montfaucon a reproduit cette pierre dans son *Supplém. à l'Antiq. expliqu.*, t. I, p. 66: « M. le Baron de Crassier m'a envoyé une empreinte de » Tuccia . . : elle diffère de deux autres que j'ai données au premier » tome de l'*Antiquité*. La différence n'est pas grande, mais en fait de » monumens, il ne faut rien négliger (pl. XXIII). » — La Tuccia de M. de La Chausse, dont parle de Crassier, est gravée au tome I, pl. XXVIII, de l'*Antiq. expliquée*.

Je vous supplie au reste d'excuser ma liberté, et de me continuer la grâce d'être de plus en plus persuadé de l'attachement respectueux de, Monsieur, votre très humble et très dévoué serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 24 février 1722.

---

**XVI** (26)

Le 28 mars 1722. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 161.

Liège, le 28 mars 1722.

MONSIEUR,

Ayant reçu dans le temps la souscription jointe à votre agréable du 28 février, permettez-moy, je vous prie, de vous en offrir par ces lignes mes plus humbles remerciements, dans l'attente qu'aurez reçu, ou ne tarderez de recevoir les 24 exemplaires de mon Cabinet que j'ay pris la liberté de vous envoyer au commencement de ce mois par le carrosse de Sedan. Vous trouverez insérée icy deux empreintes en cire d'Espagne de ma Tuccia souhaitant qu'elles vous parviennent plus entières que celles en plâtre; vous y distinguerez facilement ce voile supérieure qui ne se rencontre point à la pierre gravée de M. de La Chaussée; je ne sçay si ce voile étoit peut-être une marque du crime dont elle étoit injustement accusée, et encore moins si ce seroit à l'imitation de cette ancienne mode, que dans certains cloîtres, où l'on tient des pensionnaires, on a

coutume de faire porter un ornement ridicule pour pénitence pendant quelques heures, à celle qui par quelque faute a mérité la risée des autres. Vous trouverez, Monsieur, jointes à ces empreintes, deux plus petites, dont je ne comprends pas bien ce qui y est représenté ; vous me ferez un plaisir sensible si vous voulez bien à votre loisir me faire la grâce de m'en marquer votre sentiment. Entretiens, j'ay l'honneur de vous congratuler de ce qu'aurez bientôt le dessein des bains d'Auguste récemment découverts. Toute la République des Curieux et Sçavants vous aura des obligations éternelles de la communication dont vous en honnrez le public ; si vous voulez bien m'accorder un exemplaire de l'avis que ferez imprimer d'avance là dessus, vous obligerez très particulièrement celui qui est avec la vénération la plus respectueuse, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

---

**XVII** (28)

Le 23 avril 1722. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 163.

Liège, le 23 avril 1722.

MONSIEUR,

Je ne sçauois vous rendre assés d'actions de grâces pour la continuation de vos bontés à mon égard ; celle qu'avez eu, par votre agréable dernière, de m'indiquer l'endroit de votre excellent Livre de *l'Antiquité*, où se trouve gravée la pierre dont j'avois pris la liberté de vous envoyer deux empreintes, m'a fait tant de plaisir que je n'ay plus balancé d'acheter cette pierre pour luy donner place dans mon cabinet. Monsieur le comte de La Marck est venu le voir

depuis peu, en ayant paru si content, qu'il a témoigné de vouloir me faire cet honneur une seconde fois. Si le nombre d'exemplaires du Catalogue, qu'en avez eu, ne suffit pas pour vos amis, il y en a encore à votre service que je vous enverrai si le souhaitez; permettez moy, entretemps, de vous féliciter du meilleur de mon cœur, et sur les desseins des bains d'Auguste qu'avez eu depuis peu de Rome, et sur celui de l'aqueduc de Ségovie qu'avez reçu encore plus récemment, ne doutant aucunement, Monsieur, que votre *Supplément*, enrichi de tant de si beaux et rares monuments, augmentera non seulement le nombre des curieux pour l'acquète de l'ouvrage entière qui sera un véritable trésor, mais avec justice rendra tant plus immortelle la gloire de son illustre auteur, duquel j'ay l'honneur de me dire avec un dévouement respectueux, Monsieur, le très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

---

**XVIII**

Le 26 août 1723. — Bibl. nat., ms. fr., 17705. f<sup>o</sup> 165 (1).

MONSIEUR,

Je me flatte que voudrez bien permettre que je me serve de l'occasion de M. l'abbé de Tello, qui s'en va faire quelque séjour à S. Sulpice, pour vous assurer de la continuation de mon entier et respectueux dévouement, et à même temps vous renouveler le souvenir d'avoir la bonté

(1) La minute de cette lettre se trouve dans les archives de G. de Crassier, à Liège, mais elle est placée parmi les lettres de sa correspondance avec D. Edm. Martène; c'est pour cette raison qu'elle fait défaut dans la publication d'U. CAPITAINE.

de faire enluminer, aux exemplaires du *Supplément* à votre incomparable chef-d'œuvre de *l'Antiquité expliquée*, pour quels j'ay souscrit avec quelques amis, les cinq ou six planches que m'avez marqué, par votre pénultième de l'année passée, importer d'avoir avec les couleurs; j'auray soin, Monsieur, de fournir ce qu'il faudra déboursier pour cela, à vos ordres, et ce sera un surcroît d'obligation dont vous restera redevable celui qui fera toute sa vie gloire d'être avec une vénération très parfaite, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 26 août 1723.

---

XIX (31)

Le 9 octobre 1725. — Bibl. nat., ms. lat., 11907, f<sup>o</sup> 155.

MONSIEUR,

Tout confus des faveurs dont vous avez daigné m'honorer je vien vous demander pardon d'avoir demeuré dans le défaut de vous accuser la réception des deux dernières lettres que vous m'avez fait la grâce de m'écrire. Le sort a voulu que, par la mort de plusieurs de mes plus proches parens, je me suis depuis quelques années trouvé engagé en tout plein d'affaires et de différentes judicatures, où j'ay dû donner tous mes soins si continuellement, que malgré ma forte inclination pour les belles lettres, j'ay dû tout-à-fait suspendre de m'y appliquer, en attendant la vuïdange des dites affaires, dont j'espère de sortir enfin à ma satisfaction avant le printemps prochain.

Voilà, Monsieur, le vray sujet de mon silence, duquel je me flatte que vous voudrez bien m'excuser, vous assurant que dans la suite, je m'efforceray d'en réparer la faute, et si je puis vous servir par icy, à l'égard des *Monumens de la Monarchie Française*, dont vous avez eu la bonté de me remettre quatre plans, que j'ay distribué à des curieux, je tacheray de vous y donner la satisfaction que je pourray (1); et si vous voulez bien faire attention au tiers de sol d'or de Théodomer rapporté à la page 16 du Catalogue de mes médailles qui est très net et conservé, vous pourrez en inférer que ce Prince a été un Roy et chrétien. Son diadème prouve le premier, et la ✱ marquée perpendiculairement au dessus de sa tête (et qui n'est pas une × comme ont dit plusieurs écrivains) sert de preuve de sa Religion, ce qui s'accorde à ce qu'en a rapporté Grégoire de Tours, L. 2, chap. 9.

Nos Jacobins conservent dans leur trésor une couronne dont S. Louis les a gratifié, selon leurs traditions; ce saint Roy leur donna aussi une Sainte Epine, dont ils gardent sa lettre pour preuve, mais ils n'en ont pas de la dite couronne, laquelle est une espèce de diadème composé de six faces dont chacune est un reliquaire surmonté d'un ornement pyramidale à la gothique, garnis de pierreries de diverses couleurs et, entre chaque des dites faces ou reliquaires, sont posez autant de figures d'Anges, tenans chacun dans les

(1) Cet ouvrage fut publié à Paris de 1729 à 1733, en cinq tomes in-folio, sous le titre de: *Les Monumens de la Monarchie Française, qui comprennent l'Histoire de France, avec les figures de chaque règne, que l'injure du temps a épargnées*. Il fit beaucoup moins de bruit que *l'Antiquité expliquée*, sans doute parce que les contemporains, sous l'influence de vieux préjugés, ne pouvaient apprécier les efforts déployés par Montfaucon pour accorder à l'histoire nationale la place qui lui revenait.

moins un écriteau avec le nom du saint dont la relique est contenue au reliquaire ou face contigus. (1)

Quant aux anciennes demeures ou Palais de Jupille et Herstal où divers princes de la première et de la seconde race ont eu habité, il n'en reste plus aucun vestige, le temps et les diverses désolations que notre Province a souffert ayant tout effacé; je ne connois seulement que le château de Franchimont qu'on tient avoir été bâtis par les françois saliens au temps qu'ils s'établirent en deça du Rhin. Il est situé à 4 lieues d'icy, ayant encore bonne partie de ses anciennes murailles, qui sont de 14 pieds d'épaisseur; le Cardinal Erard de la Marek l'a fait réparer il y a environ 200 ans, et notre Evêque moderne, après qu'on en a eu raccommodé les logemens, y a été passer quelques jours au commencement du mois dernier; les dites anciennes murailles de 14 pieds d'épaisseur subsistent encore et ressentent leur haute antiquité.

Nous avons eu un auteur liégeois nommé *Hubertus Thomas*, qui a parlé de ce chateau dans un commentaire intitulé *de Tungris et Eburonibus*, imprimé in-12° à Strasbourg en 1541, lequel a été réimprimé en 1673 au premier tome des Ecrivains d'Allemagne de *Scardius*, page 336; on trouve, Monsieur, dans ce traité diverses particularitez de l'état de nos contrées devant et vers le commencement de votre Monarchie; il convient cependant se donner de garde de certaines choses dont il a parlé trop librement ou hardiment comme par exemple, que la mer auroit battu cy-devant les murailles de Tongre, ce qui n'a été avancé

(2) Montfaucon, dans sa réponse du 22 novembre 1725 (*CAPITAINE, Corresp.*, p. 47, n° 32) demanda un dessin de cette couronne de Saint-Louis; le baron de Crassier le lui envoya le 31 juillet 1726 (*CAPIT., o. c.*, p. 51, n° 36). On le trouve reproduit dans les *Monumens de la Monarchie Française*, t. II, p. 159 et pl. XXVI.

que par des écrivains fabuleux, et autres particularitez semblables, qui ne sont guaire apparentes. Ce qui n'empêche pas d'ailleurs qu'il n'ait éclaircis plusieurs autres poinets convenablement. Enfin, Monsieur, je prends la liberté de joindre icy la description de 3 crucifix antiques que je possède; et si par hazard vous souhaitez d'avoir le dessein de quelque pièce mentionnée en cette, je me feray plaisir de vous satisfaire en ce (1), n'en ayant pas de plus grand que celuy de pouvoir vous convaincre de l'entier dévouement avec lequel je seray toujours, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE GRASSIER.

Liège, le 9 octobre 1725.

**Description des trois Crucifix (f° 157).**

J'ay dans mon cabinet trois crucifix anciens qui passent les 600 ans, ils n'ont pas la couronne d'épines, et diffèrent de tous ceux que le Cornelius Curtus a rapporté dans son livre *de clavis Dominicis*.

Le premier est d'ivoir, posé en forme de diptique au milieu de la couverture d'un texte aux Evangiles du 9<sup>me</sup> siècle; la croix a deux travers l'une au sommet, l'autre, auquel les bras du Christ sont attachez, un peu plus bas; ses deux pieds clouez séparément ne reposent pas sur une planchette (comme il s'en veoit beaucoup), mais sur le tronc ebranché de l'arbre de vie entortillé du serpent, dont la tête paroît sous les dits pieds. On y veoit aux cotez la S<sup>te</sup>-Vierge et S<sup>t</sup>-Jean, habillez de draperies assé singulières, et regardans en haut vers le Christ.

(1) Montfaucon ayant exprimé le désir de recevoir les dessins de ces trois crucifix (le 22 octobre 1725, CLAV. *Corresp.*, n° 32), de Grassier les joignit à sa lettre du 19 avril 1726. Cf. infra n° XX (33).

Le second est en bas relief doré et émaillé de différentes couleurs à la mosaïque; la croix s'y voit plantée sur un tombeau entouré de flammes, et duquel sort une figure nue élevée à demy, et tendante les mains haussées, sous les pieds du Christ. Au sommet de la dite croix, paroît un bras descendant des nues et tenant un rond en forme d'hostie marquée d'une croix; sous ce rond et au dessus de la tête du Christ, est cet écriteau  $\frac{I \widehat{H} S}{\times P S}$ , et dans deux grands ronds nubiens posez des deux cotés et au dessus des bras de la Croix, qu'Ananias avait fait faire en secret à Scytopolis par l'orfèvre Marcus, qui l'ayant achevée vit paroître sur cette croix deux figures représentantes Michael et Gabriel, laquelle histoire est décrite plus au long par Aringhius in *Roma subterranea*, tom. II, lib. VI, cap. XVI.

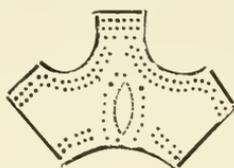
Notez que les têtes de ces deux crucifix, en lieu de couronnes d'épines, ont les cheveux rangés par tresses dans le circuit du front, que derrière les dites têtes est le

*nimbus* marqué d'une croix de telle forme  ou à

peu près, que la Vierge et l'Apôtre ont aussi des nimbes derrière leurs têtes, mais sans croix, que celle-là est avec des souliers, et celui-ci a les pieds nus.

Le troisième a été tiré d'un tombeau trouvé il y a environ 25 ans près du village de Nismes dans notre Pays d'entre Meuse et Sambre, au voisinage duquel se ramassent très souvent des médailles du bas Empire, en grande quantité, et diverses autres antiquitez. Ce crucifix est concave, de cuivre rouge doré et émaillé; on croit que lors qu'il fut mis dans ce tombeau, il étoit attaché à une croix de bois, laquelle n'étoit plus que poussière lorsqu'il fut trouvé; on peut veoir la description d'un tout-à-fait pareil, dans le livre

intitulé *Antiquitates Neomagenses*, que Joannes Smetius a fait imprimer à Nimègue l'an 1678, in 4<sup>o</sup>, page 137. Veoir que cet autheur n'y dit rien de la couronne, laquelle de mon dit crucifix est de cette manière :



oultre quoy il a un œil humain marqué au lieu du nombril.

Enfin ces crucifix ont tous trois une espèce de haut de chausses qui les couvre de la ceinture jusque sur les genoux, et cette draperie aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sont garnies de galons allentour (1).

---

XX (33)

Le 19 avril 1726. — Bibl. nat., ms. lat., 11907, f<sup>o</sup> 161.

Liège, le 19 avril 1726.

MONSIEUR,

Voicy enfin une partie de ce que vous m'avez eu marqué, il y a près de six mois, désirer de votre serviteur, sçavoir mes trois crucifix anciens dont vous avez la description, lesquels j'ay fait dessiner et enluminer exacte-

(1) Les dessins de ces trois crucifix se trouvent respectivement f<sup>os</sup> 164, 163 et 165 du même manuscrit.

ment selon la grandeur et les couleurs des originaux (1). J'y joint mon tiers de sol d'or de Theudomer moulé en argent, avec copie d'un autre dont l'inscription du coté de la tête est GALLORVM et du revers AVALORVM ayant le monogramme  $\triangleright P \triangleleft$  au milieu (2). Il y a longtemps, Monsieur, que tout cela est prête et vous les auriez reçeu, mais je pensois pouvoir vous envoyer à meme temps le plan et le profil du château de Franchimont et le dessein de la Couronne de S. Louis; on m'a promis l'un et l'autre et réitéré cette promesse bien des fois, mais comme cela tarde trop, j'ay cru devoir à bon compte vous remettre ce qui est cy inserré, me flattant d'en faire autant du résidu le plutôt qu'il me sera possible.

On a trouvé, Monsieur, pendant l'automne dernière, en labourant la terre au village appelé Les Fontaines, situé sur la frontière de notre Pays d'entre Meuse et Sambre et guaire éloigné de La Bussière, deux fragmens de pierre qui sont sans doute des morceaux ou restes de quelque monument antique des plus curieux; l'un qui a deux pieds et demy de hauteur est en bas relief représentant l'aigle Romaine posée sur le globe du monde, mais il y manque la tête. L'autre a deux pieds onze pouces de France de hauteur sur un pied et huit pouces de largeur; la large face de cette pierre est très entière et bien conservée; on y veoit la statue d'une Déesse toute nue et debout, empoignante de la main droite qu'elle a élevé à la hauteur de sa face une espèce de drapperie pendante jusqu'à my jambe par derrière elle, et le dessous de cette drapperie

(1) Ces trois dessins sont encore joints à la lettre de de Crassier et se trouvent aux f<sup>os</sup> 163, 164 et 165 du manuscrit. Voyez leur description dans le mémoire accompagnant la lettre précédente.

(2) Ces deux monnaies sont décrites par de Crassier, *Series numismatum*, pp. 16 et 18.

est garnis d'une frange, et l'autre bout s'étend jusque sur un autel ou demy colonne posé à gauche, et sur lesquels la statue est appuyée de la main gauche. Elle a les cheveux du devant et de la partie supérieure de la tête liés au sommet par un gros cordon, et ses plus longs cheveux descendent du derrière de la tête voltigeans jusque sur le devant des deux épaules. Elle a des sandales aux pieds, dont le droit un peu plus élevé repose sur une marche large et vuide par dessous. Enfin cette statue est dans une niche dont le haut du creu est orné d'une espèce d'impériale à diverses bandes en forme de coquille, dont le centre repose sur le sommet de la chevelure liée de la statue, et la circonférence ne descend pas plus bas que le milieu de ses épaules, et le tout est parfaitement bien conservé.

Vous me ferez plaisir, Monsieur, si vous voulez bien m'honorer de votre sentiment sur cette antiquité, car comme je n'en connois pas de pareille, je ne sçay à quelle des divinitéz payennes l'attribuer. C'est dommage que ce monument n'a été trouvé entier, car cette pierre n'étant épaisse que de la moitié de sa largeur et se trouvant à chaque des deux côtez des parties de bas relief gâtées en partie, mais dont les restes sont de très bon goût, cela fait connoître qu'il y a eu une autre moitié qui étoit pareillement ornée de statues et figures, et encore quelque chose posé au dessus et soutenu intérieurement par quelque pièce de fer dont le creux se voit au dessus de cette pierre, laquelle auroit passé au Cabinet d'un Prince curieu, si elle n'eût pas été prévenue pour celui d'une personne qui sera toute sa vie avec un dévouement respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

XXXI

Le 15 mai 1726. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 166.

MONSIEUR,

J'ay été charmé de veoir par la lettre que vous m'avés fait la grâce de m'écrire le 6 de ce mois que le petit envoy des 3 crucifix et des médailles que j'ay pris la liberté de vous adresser par ma dernière vous a été agréable, et que rien ne presse pour le château de Franchimont et la couronne de S. Louis gardée chez nos Pères Jacobins; cela étant, je compte de les avoir copiées exactement et de vous les envoyer dans la suite.

Je vous remercie cependant de tout mon cœur de la nouvelle que me donnés de deux découvertes considérables qu'on vient de faire à Rome de la grande Sale des Augustes, et de l'hypogée ou sépulcre de la maison de Livie, desquelles on doit vous envoyer le détail (1); de quoy je suis d'autant plus ravis, qu'on ne sçauroit mieux les communiquer qu'à votre illustre personne, connue de tout le monde pour la plus sçavante et judicieuse en tout ce qui regarde l'antiquité.

Quant à celle venue depuis peu dans mon cabinet et de laquelle j'ay pris la liberté de vous dire quelque chose, le bonheur a voulu que Monsieur Du Vivier, Liégeois, graveur à présent des médailles du Roy, qui a son logement au Louvre (2), étant venu faire un tour en cette ville pour

(1) Voyez la lettre de Montfaucon du 6 mai 1726 (CAPITAINE, *Corresp.*, p. 49, n<sup>o</sup> 34).

(2) Jean Du Vivier, célèbre graveur en médailles, membre titulaire de l'Académie de peinture et de sculpture depuis 1718, était né à Liège, le 7 février 1687; il mourut à Paris le 30 avril 1761.

y veoir son père malade, et m'honorer à cette occasion plus d'une fois de sa présence, a bien voulu à même temps dessiner de sa propre main ce qui est représenté sur une pierre antique, pour vous le consigner à son retour à Paris; j'ay été très aise de profiter de cette occasion pour pouvoir vous en donner une exacte connoissance; vous verrez facilement, par le dessein qu'il en a fait, reconnoitre la déesse nue qui est à la face de cette pierre, et à même temps une partie de ce qui est resté à chaque côté, et comme j'espère qu'il aura l'honneur de vous rendre luy-même la présente; il pourra à même temps vous en dire plus de particularitez (1). Je suis avec tout le respect et le dévouement possibles, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 15 may 1726.

---

XXII

Le 14 août 1726. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 168.

MONSIEUR,

Voyant par l'honneur de votre lettre du 5 courant que le dessein de la couronne de St Louis vous a été agréable,

(1) Nous avons retrouvé ce dessin, exécuté au crayon rouge, et portant la mention : *M. le Baron de Crassier*, écrite de la main de Montfaucon (Bibl. nation., ms. lat., 11917, f° 12 : D. Montfaucon, *Antiquités, Mélanges.*) — Le même manuscrit contient sur un autre feuillet (f° 11) le dessin du second monument découvert à Les Fontaines et représentant un aigle posé sur un globe. Cf. la lettre précédente du 19 avril. — Ces deux fragments antiques se trouvent décrits dans les *Additamenta ad seriem numism. antiq.*, pp. 8 et 9.

je me fais un plaisir à présent de vous remettre cy-joints deux veües ou profils un peu différens du château de Franchimont, au bas de l'un desquels on a exprimé la place du marché avec quelques batiments, le tout dessiné nettement selon qu'il est aujourd'huy; mais comme je ne doute pas que le plan du dit château avec la disposition de ses murailles qui est toute irrégulière serviront à vérifier son antiquité, j'ay ordonné qu'on le dressât exactement pour ensuite vous le faire tenir, et avoir remplis vos demandes à mon égard; que si vous me jugés dans la suite capable d'autre chose pour votre service, disposez sans façon de celui qui en vous félicitant sur l'acquisition des nouvelles et rarissimes médailles marquées en votre dite lettre, a l'honneur d'être avec une vénération très singulière, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 14 août 1726.

Je prend la confiance de joindre une enclose pour Dom Edm. Martène.

---

**XXIII**

Le 13 février 1728. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 169.

MONSIEUR,

Enfin le plan exacte de notre ancien château de Franchimont, que vous m'avez demandé depuis bien du temps, m'ayant été apporté hier, j'ay l'honneur de vous l'envoier cy joint, vous assurant que ç'a été bien malgré moy, que je n'ay pu l'avoir plutôt, puisque depuis que m'en avez eu

écrit je n'ay pas discontinué de solliciter pour vous satisfaire là-dessus. (1)

Je prend la liberté, Monsieur, de joindre cette enclose pour M. Dom Edmond Martène; vous m'obligerez si vous voulez bien avoir la bonté de la luy rendre; c'est la grâce dont vous prie celuy qui sera toujours, avec un respectueux dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 13 février 1728.

P. S. L'ancienne muraille qui sert d'enveloppe ou rempart est en divers endroits jusques à 18 pieds et plus d'épaisseur, quoy qu'elle ne soit marquée dans le plan que de 13 à 14 pieds.

---

**XXIV** (42)

Le 28<sup>e</sup> mars 1731. — Bibl. nat., ms. fr., 17705. f<sup>o</sup> 175.

MONSIEUR,

Profitant de l'occasion d'un amis chanoine et amateur des belles lettres, qui s'en vat à Paris (2), je me donne l'honneur de vous écrire la présente pour avoir celuy de vous renou-

(1) D. Montfaucon se proposait de publier ce plan dans les *Monumens de la Monarchie Française*, et l'avait même mis en place dans ses portefeuilles (CAPITAINE, *Corresp.*, p. 56, n<sup>o</sup> 40, réponse de Montfaucon du 21 février 1728). Mais cette publication, n'eut jamais lieu et nous ne savons ce que le plan est devenu.

(2) Au dos de la minute de cette lettre, le baron de Crassier a écrit: «A. D. Bernard de Montfaucon, à Paris, par M. Neuville, chanoine de Huy.» (CAPITAINE, *Corresp.*, p. 58, n<sup>o</sup> 42).

veller mes plus profonds respects et vous communiquer à même temps copie d'une médaille consulaire de moyen bronze, laquelle j'ay acquis depuis peu et me paroît fort particulière.

J'ay du déplaisir, Monsieur, que cette copie n'est pas tout à fait correcte, quoyque je l'aie fait mouler jusqu'à trois fois sur l'original trouvé dans notre Pays d'Ardenne, et très conservé avec son vernis antique sur les deux faces. J'en ajoute la description par écrit avec ma petite pensée, me flattant que l'ayant examiné à votre loisir, vous voudrez bien honorer de votre sentiment là-dessus (1) celui qui sera toute sa vie, avec une vénération inviolable, Monsieur, votre très humble et très dévoué serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 28 mars 1731.

---

XXXV (44)

Le 15 avril 1732. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 176.

MONSIEUR,

Comme j'achète encore de temps en temps des médailles antiques trouvées à la campagne, on m'apporta passé environ 15 jours un médaillon en or, de la largeur des médailles de grand bronze, lequel je suis tant plus charmé d'avoir acquis, qu'il me paroît assés singulier pour mériter votre attention; ce qui me fait prendre la confiance, Monsieur, de vous en communiquer l'empreinte avec sa

(1) Voyez la réponse de D. Montfaucon, en date du 30 mai 1731 (CAPIT., *Corresp.*, p. 58, n<sup>o</sup> 43) et *infra*, la lettre XXXII.

description, vous suppliant très humblement de me faire la grâce de m'en marquer votre pensée à loisir, en pardonnant ma liberté, et de vouloir toujours bien être persuadé de la vénération très respectueuse avec laquelle je feray gloire d'être toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 15 avril 1732.

**Description du médaillon d'or empreint en cette  
carte (n° 178).**

CONCORDIA. *Caput imberbe laureatum vultu sinistrorsum converso, cum humero sinistro toga cooperto.*

*Aversa pars, I · V · S · T · I · C · I · A · figura muliebris sedens, dextra femori admota, sinistra vero extensa bilancem tenet.*

*In ima parte : ·C· ·S·, id est : Consensu Senatus.*

Ce médaillon pèse 1 1/8 once, ou dix ducats; il est d'or fin, parfaitement conservé, non moulé, ny padouan, et incontestablement antique.

On peut y remarquer qu'entre chaque des lettres du mot I · V · S · T · I · C · I · A · on voit des poincts y mis à dessein, et qu'il n'y en a aucun dans le mot : CONCORDIA; sur quoy Messieurs les scavants et curieux pourront faire attention, si on ne peut prendre les dites lettres pour initiales (1).

(1) De Crassier proposait d'interpréter ces lettres de la manière suivante: *I. Justicia, V. Victrix, S. Sedens, T. Triumphat, I. In. C. Capitolio, I. Julio, A. Amoto* (Voyez CAPITAINE, *Corresp.*, n° 44, et les notes relatives à ce médaillon, qui se trouvent dans le manuscrit des lettres du baron de Crassier, à Liège). — Montfaucon lui répondit que ce médaillon représentait tout simplement la Justice (CAPITAINE, *Corresp.*, n° 45, 29 avril 1732).

XXVI

Le 3 octobre 1733. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 179.

MONSIEUR,

Ayant reçu le 20 du passé l'honneur de votre dernière sans date, et peu de jours en après celle que vous m'aviez fait la grâce de m'écrire le 13 du même mois par le R. P. Visiteur des Chanoines Réguliers de S<sup>te</sup>-Geneviève (1), je puis sincèrement, Monsieur, vous assurer qu'elles m'ont fait toutes deux un plaisir singulier, en m'apprenant que vous voudrés bien, après la S<sup>t</sup>-Martin, montrer à Messieurs de l'Académie la pierre frappée de foudre, que j'ay pris la confiance de vous adresser, et m'en marquer ensuite le sentiment des illustres sçavans qui la composent, de quoy je vous seray très redevable.

Comme vous avez la bonté de me communiquer, par ces mêmes lettres, votre dessein de donner au Public une *Bibliothèque des Bibliothèques*, ou ramas des Manuscrits les plus curieux et intéressans, auquel vous avés travaillé depuis plus de 35 ans, cela me fait prendre la liberté, Monsieur, de joindre icy une petite liste de quelqu'unes en parchemin que j'ay acquis et possède actuellement, me flattant qu'elle ne vous sera pas désagréable et que vous y en trouverés peut-être quelqu'uns mériter place dans votre nouvel ouvrage (2).

(1) Ces lettres sont perdues.

(2) Cet ouvrage considérable parut en 1739 sous le titre suivant : *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, Paris, 1 vol. in-fol. Il contient un chapitre intitulé : *La Bibliothèque de M. le Baron de Crassier de Liège* (pp. 603-607).

J'en ay en outre bon nombre écrits en papier, aussi bien que de vieille édition, et entre ceux-cy une Bible en 2 vol. fol. plus ancienne que celle imprimée à Mayence en 1462. Cela de l'aveu des curieux, et encore tout récemment d'un connoisseur de votre ville de Paris, lequel, passé huit jours, l'ayant examiné d'un bout à l'autre, en est tout à fait convenu (1).

Quant à la description des pierres gravées et en relief mentionnées dans ma précédente, je feray mon possible, Monsieur, de vous la faire tenir avec leurs empreintes avant la rentrée de votre Académie. Accordés-moy entretemps, je vous prie, l'honneur de vous assurer que je ne cesseray jamais d'être avec une très respectueuse vénération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 3 octobre 1733.

---

**XXVII** (46)

Le 28 novembre 1733. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 181.

MONSIEUR,

Ensuite de l'honneur de vos dernières, j'ay celuy de vous donner avis, que je vous envoie, par le carosse de Sedan, une boîte contenant les empreintes de 16 pierreries gravées, faisantes partie de mes nouvelles acquisitions, en ayant mis deux de chaque, afin que puissiés en garder une,

(1) Cet exemplaire de la première Bible imprimée de 1449 à 1450 figure dans le *Catalogus librorum bibliothecae Guil. S. R. I. L. baronis de Crassier*, Liège, 1754, n° 10.

et laisser l'autre à l'Académie, si le trouvés à propos. J'ay du déplaisir de ne pouvoir à même temps y joindre des pareilles empreintes des 17 autres pierreries en relief, lesquelles on n'a pas moulé comme les gravées, à raison des creux, qui séparent les têtes ou figures d'avec les fonds. De sorte que je dois me contenter de vous en marquer au Mémoire cy-inserré leur description et grandeur, après les dites gravées (1).

Comme la boîte s'est trouvée un peu grande, j'ay cru, Monsieur, qu'il ne vous seroit pas désagréable d'y joindre encor les empreintes des 12 pierres que j'ay eu l'honneur de vous envoyer l'an 1730 moulées en plâtre (2), les ayant marqué sur leurs enveloppes depuis A jusque M, comme aussy deux empreintes de 5 sceaux ou cachets rapportés vers le bout du catalogue de mes médailles imprimés en 1721 et deux du scel de Henry V, Roy des Romains, dont

(1) Nous ne savons ce que le mémoire est devenu; nous en avons trouvé une copie, écrite de la main de Montfaucon, avec ce titre : *Gemmae Antiquae de novo acquisitae a D. B. de Crassier Leodiensi 1733*. Elle renferme deux listes; la première est précédée de cette indication : *Incisae quarum Ectypa exhibentur* (N° 1 à 16); l'autre de celle-ci : *Gemmae incisae, quarum Ectypa dare foret difficile* (N° 1 à 17). (D. Montfaucon, *Pièces diverses*: Bibl. nat. ms. lat. 11910, f<sup>os</sup> 18-19). La plupart de ces pierres sont décrites (et quelques-unes gravées) dans la *Descriptio brevis gemmarum*, Liège, 1740.

(2) Ces douze empreintes en plâtre avaient été envoyées exactement le 24 octobre 1729 (Cf. CAPITAINE, *Corresp.*, p. 57, n° 41). Mais le baron de Crassier avait fait parvenir à Montfaucon, le mois précédent, la description de ces pierres. Elle se trouve actuellement au tome V de la *Correspondance* de D. Montfaucon (Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>os</sup> 198-199; elle porte en tête: «*Descriptio 12 gemmarum* » *formae oratae, antiquarum atque incisarum, quae in Musaeo* » *D. Guilielmi B. de Crassier Leodii asservantur, 1729.* » — Ces pierres furent décrites par le baron de Crassier dans son catalogue intitulé *Descriptio brevis gemmarum, etc.*, passim.

j'ay l'original en bronze. J'ay mis de plus au fond de la même boëtte un petit livre, que je me suis chargé de faire tenir à son adresse, et si vous voulés bien, Monsieur, me faire la grâce de l'y envoyer à votre loisir, par quelque domestique, je vous en seray très obligé.

Quant au *conspectus* de vo're *Bibliotheca Bibliothecarum*, je n'ay pas manqué de le communiquer à plusieurs amis, qui n'ont cependant aimé d'y souscrire, sous différens prétextes, et l'ayant aussi fait mettre en main à Dom Célestin Lombard, bibliothécaire de notre Abbaye de Saint-Laurent, il me l'a renvoié sans réponce. Je ne laisse pourtant de vous prier de m'en procurer un exemplaire, pour l'avance duquel je vous joint icy un billet de 24 livres endossé payable à votre ordre.

Je vous envoie aussi avec laditte boëtte mon ancien manuscrit d'Eginard, etc., lequel vous désirés une seconde fois pour Monsieur v'otre confrère Dom Martin Bouquet. Il pourra l'examiner à son loisir, après quoy je vous prie de me le renvoier, par rapport à ce que j'ay été sollicité de communiquer la liste de mes MS. en parchemin à deux courtes souveraines, qui témoignent de les convoiter.

Vous trouverés, dans celuy d'Eginard, une feuille du 4<sup>e</sup> tome de vos *Monumens de la Monarchie Françoise* trouvée de trop à mon exemplaire (1), et de plus le Catalogue

(1) Le baron de Crassier avait souscrit à cet ouvrage dès 1729. Cf. Bibl. nat., ms. lat., 11915: (D. Montfaucon, *Pièces diverses*):

fo 151: «Souscriptions en grand papier pour les Monumens de la Monarchie Françoise, 1729: ...n<sup>o</sup> 58, Monsieur le baron de Crassier, » 30 juin».

fo 152: «M. le baron de Crassier, qui avait d'abord pris en petit, a pris en grand, a reçu le premier et second tome et a païé ce 28 juillet.»

fo 154: «Liste de ceux qui ont pris le 3<sup>e</sup> tome. Grand papier. 1731: » ...n<sup>o</sup> 58: M. le baron de Crassier 30 août... et le quatrième; il a donné vingt livres à compte; il a pris le 5<sup>me</sup>. »

des MS. du feu Cardinal de Sluse, Liégeois, qui n'ont pas été insérés dans la *Bibliotheca Slusiana*, imprimée à Rome, in 4<sup>o</sup> l'an 1690, à raison que le Pape ne permit pas d'en disposer au frère héritier du défunct, dont j'étois amis et de qui m'est venu le dit Catalogue (1).

Enfin, Monsieur, je ne prétend aucunement que la Bible dont j'ay pris la liberté de vous faire mention, ait été imprimée autre part qu'à Mayence, mais bien qu'elle y a été antérieurement à celle imprimée dans la même ville en 1462, et c'est aussi le sentiment du sçavant M. Uffenbach.

J'ay l'honneur de me recommander à la continuation de vos bonnes grâces, vous assurant que je suis toujours, avec un très respectueu dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 28 novembre 1733.

---

**XXVIII** (47)

Le 29 novembre 1733. — Bibl., nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 182.

MONSIEUR,

Quelques heures après le départ de la poste avec ma lettre d'hier, j'ay reçu celle que vous m'avez fait la grâce de m'écrire le 25, sur laquelle j'ay l'honneur de vous dire que je ne mérite aucunement celuy que vous daigné me faire avec Messieurs les sçavans de votre illustre

(1) Sur ce catalogue des manuscrits du Cardinal de Sluse (1628-1687), voyez CAPITAINE, *Corresp.*, n<sup>o</sup> 46, p. 61, n. 1.

Académic, de quoy je ne laysseray, Monsieur, de vous demeurer très redevable. Il n'est pas besoin de vous empressez à me renvoyer la pierre sur laquelle je conviens aussi que la foudre a opéré: quand vous ne le feriez que dans deux ou trois mois, cela suffira. Je suis mortifié de n'avoir pu vous faire tenir les empreintes de mes pierreries en relief avec celles des gravées, et quand vous aurez vu celles-cy, si vous en désirés encore de pareilles pour vos amis, je vous les enverray avec plaisir.

Entretemps, on tâchera de trouver, s'il se peut, une méthode pour mouler aussi celles en relief que je serois charmé de pouvoir pareillement vous faire voir. Je suis aise que vous ramassé des souscriptions pour votre curieu ouvrage de la Bibliothèque des Bibliothèques, et ce sera tout à fait malgré moy si je ne puis vous en procurer par icy dans la suite, faisant gloire d'être toujours avec la vénération la plus parfaite, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 29 novembre 1733.

---

**XXIX** (48)

Le 8 janvier 1734. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, fo 184.

MONSIEUR,

Je me confie tellement dans votre bienveillance, qu'en attendant l'honneur de vos nouvelles, sur ma dernière lettre, vous voudrés bien me pardonner la liberté de vous supplier à me procurer une grâce dont je vous seray très

obligé. J'ay mon second fils nommé Estienne François-Joseph, baron de Crassier (1), qui depuis plus de cinq ans étudie à Rome dans le collège de S<sup>t</sup>-Apollinaire, où il a été sacré prêtre, y ayant obtenu de sa Saincteté même un canonicat de notre collégiale de S<sup>t</sup>-Martin et où il aura dans peu achevé le cours de ses études; de sorte que vers le commencement ou tout au plus tard sur la fin du Carême prochain, il devra partir du dit Collège pour revenir icy. Mais comme, à raison de la guerre présente en Italie, il appréhende de fâcheux rencontres parmy son chemin, vous me ferés un grandissime plaisir, Monsieur, si vous pouvez obtenir de quelqu'un de vos puissans amis en faveur de mon dit fils, une lettre de recommandation à Monsieur le Duc de S<sup>t</sup>-Agnan, ambassadeur de sa Majesté très chrétienne auprès de sa dite Saincteté, afin qu'il daigne luy accorder un passeport convenable pour la sûreté de son retour. Je vous en demeureray, Monsieur, tout à fait redevable; vous priant très humblement, en cas vous puissiés procurer la dite lettre, d'avoir la bonté de me l'envoyer icy pour la faire ensuite tenir à mon dit fils.

Sur quoy, attendant la grâce de votre réponse, j'ay l'honneur de vous assurer que je seray le reste de ma vie avec toute l'obligation et tous les respects possibles, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 8 janvier 1734.

(1) E. F. J. baron de Crassier, docteur en droits et en théologie, devint bibliothécaire du Collège germanique à Rome et préfet de la congrégation des jeunes lévites promus aux ordres sacrés. Cf. GOETHALS, *Histoire des lettres, des sciences et des arts*, etc., t. IV, 1844, p. 297.



Le 10 février 1734. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 185.

MONSIEUR,

Une incommodité dont j'ay été atteint, et ne suis encore tout à fait remis, m'ayant empêché, jusqu'à présent, de répondre à l'honneur de votre lettre du 10 de janvier, je me flatte tellement dans vos bontés, Monsieur, que j'espère que vous ne me refuserez pas le pardon de mon retardement à m'acquitter de ce devoir, et que vous voudrés bien agréer aussi que je vous rende par cette mes très humbles actions de grâces, au sujet de la lettre de recommandation en faveur de mon fils, qui est à Rome, laquelle vous m'avez procuré si gracieusement et envoieé avec tant de promptitude, que je vous en demeure infiniment redevable.

Je ne sçaurois aussi vous exprimer, Monsieur, combien je vous le suis, et aux autres Messieurs de votre illustre Académie, de leur attention aux empreintes et à la description de mes pierreries, qu'ils m'ont fait la grâce de placer si honorablement, vous suppliant d'avoir la bonté de leurs en offrir mes très respectueux remercimens.

Quant à ma pierre frappée de foudre, je ne suis pas pressé de la ravoir avant le M S. d'Eginard; mais comme je seray charmé de veoir la dissertation de M. Mahudel sur cette pierre, si vous rencontriés, Monsieur, une occasion de me la faire tenir plutôt, cela me feroit bien du plaisir (1). Enfin

(1) Nicolas Mahudel, né le 21 novembre 1673, à Langres, fut membre associé de l'Académie des Inscriptions de 1716 à 1744; il mourut à Paris le 7 mars 1747. — On trouve dans l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions*, etc., t. XII (1740), pp. 163 à 169, un article *Sur les prétendues pierres de foudre*, à propos d'un mémoire lu à l'Académie en 1734, par N. Mahudel.

je tiendray pour un bonheur, si dans la suite je puis trouver quelqu'autre chose digne de contribuer à votre satisfaction et à vous témoigner ma parfaite reconnaissance, ayant l'honneur d'être avec toute l'obligation et la vénération possibles, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 10 février 1734.

---

**XXXI**

Le 26 juin 1734. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 186.

MONSIEUR,

Une chute de 7 à 8 pieds de haut, que j'ay fait passé quelque temps, tombant en arrière embas d'une échelle, dont j'ay été blessé tant à la tête, qu'autres endroits du corps, m'a mis hors d'état de pouvoir répondre plutôt à l'honneur de vos deux agréables dernières; me trouvant presque tout à fait guaris, je vien, Monsieur, vous remercier très humblement de la grâce que vous m'avés fait en m'envoyant copie de la Dissertation de Monsieur de Mahudel sur ma pierre frappée de foadre, laquelle mes amis, qui l'ont lu, aussi bien que votre serviteur, ont trouvé très curieuse et très scavante.

Comme vous m'ordonnés par votre dernière de vous indiquer quelqu'un, à qui vous puissiés remettre ma dite pierre, pour me la faire tenir, je vous supplie très humblement, Monsieur, d'avoir la bonté de la faire mettre en mains de M. Jean Rahaut marchand de votre ville, demeurant au St-Esprit, rue de Prouvelles, pour la renvoyer à M. Dieudonné Heuse, l'un de ses correspondans à Liège,

de qui je pourray la recevoir sûrement; et je vous en resteray fort obligé, ne vous l'étant pas moins de la place que vous voudrés bien accorder, dans votre Bibliothèque des Bibliothèques, aux 24 de mes MS. dont vous avez la liste. Les amateurs pourront y connoître que la couverture du 4<sup>me</sup> (qui est un ancien Lectionnaire des Evangiles), est enrichie d'un diptyque en ivoire, lequel Wilthemius a expliqué dans son *Appendix ad Diptychon Leodiense*, dont j'ay eu l'honneur de vous envoyer un exemplaire complet vers la fin de l'année 1717 (1). Le sçavant académicien qui a donné au public : *L'Explication d'un diptyque d'ivoire trouvé à Dijon*, rapportée à la page 300 de V<sup>e</sup> tome de l'Histoire de votre illustre Académie, où il parle de l'ouvrage du dit Wilthemius, n'avoit apparemment aucune connoissance de son *Appendix*; car s'il l'avoit veu, je ne doute pas qu'il y auroit fait attention à mon diptyque, aussi bien qu'aux autres expliqués par le souvent dit Wilthemius.

Mon fils est, grâces à Dieu, revenu cette semaine heureusement de Rome, ayant pris sa route par Venise, le Tirol et l'Allemagne; les Impériaux qu'il a rencontré ne lui ont fait le moindre empêchement. Il vous remercie très particulièrement de la grâce de votre souvenir, ne laissant de demeurer très redevable à vos bontés pour le passeport qu'il désiroit de Monsieur l'ambassadeur de France, quoy qu'il ne l'ait pu obtenir; enfin il a l'honneur de vous assurer de ses très profonds respects, comme fait celuy qui fait gloire d'être avec la vénération la plus constante et sans égale, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 26 juin 1734.

(1) Voyez, *supra*, la lettre du 9 octobre 1717, n<sup>o</sup> IX.

XXXII (50)

Le 31 octobre 1736. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 187.

MONSIEUR,

Vous eûtes, passé plus de cinq ans, la bonté de m'honorer de vos sçavans sentimens au sujet d'une médaille de moyen bronze, me faisant connoître qu'elle étoit des anciens Espagnols: cela me fait prendre la confiance de vous supplier très humblement de daigner, Monsieur, m'accorder la même faveur à l'égard de la petite pièce d'or fin cy-jointe, laquelle a été depuis peu trouvée en terre près du village de Nismes, pays de Liége, peu éloigné de la ville de Mariembourg, dans un terrain où l'on a très souvent découvert des médailles romaines et autres, s'y rencontrant aussi tout plein de fragmens de vases et autres choses, qui donnent lieu de conjecturer qu'une éminence voisine a été un endroit destiné aux sacrifices des payens. Et comme cette pièce a de chaque côté deux inscriptions rondes, en caractères assés conservés, mais dont l'ancienneté fait penser qu'elles regardent peut-être quelqu'un des premiers peuples venus dans les Gaules. C'est pourquoy vous me ferés, Monsieur, un plaisir très sensible, si à votre bon loisir vous voulés bien la faire examiner par vos amis sçavans et entendus dans les langues antiques, et me renvoyer en après la dite pièce avec son explication. Ce sera un surcroit de grâces dont vous sera tout à fait redevable celuy qui est, avec toute la vénération possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 31 octobre 1736.

**XXXIII** (52)

Le 28 juillet 1738. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 170.

MONSIEUR,

Par l'occasion de deux ecclésiastiques de mes amis s'en allant à Paris, lesquels, à ma réquisition, vous remettront la présente, je me donne l'honneur de vous redoubler les assurances de ma plus que très respectueuse vénération, et de vous envoyer la copie d'un petit écrit que j'ay composé en vue d'éclaircir une question regardante le prétendu translat de l'ancien évêché de Tongre (1). Vous me ferés un plaisir sensible, Monsieur, si vous voulez bien vous donner la peine de le lire à votre loisir et de le faire veoir ensuite (si vous le trouvés à propos), à quelqu'un des sçavans de votre illustre Académie Royale, et de daigner en après m'honorer de vos sentimens sur son contenu.

Ayant depuis environ un an et demy encore acquis un assés bon nombre de pierreries antiques et particulièrement en relief, je prend la liberté, Monsieur, de vous joindre icy une petite liste de quelquesunes d'entre elles qui me

(1) Voici le titre de cet ouvrage: *Brevis elucidatio quaestionis jesuiticae de praetenso episcopatu Trajectensi-ad-Mosam*, Liège, 1738, in 8<sup>o</sup> de 42 pp — Sur la controverse que souleva cette étude, voyez CAPITAINE, *Corresp.*, p. 67, n. 1 (n<sup>o</sup> 52), et infra, n<sup>o</sup> XXXVII (lettre du 11 mai 1740). On peut consulter aussi L. DE GRASSIER, *Recherches et Dissertations sur l'histoire de la principauté de Liège, le translat du siège épiscopal de Tongres dans la cité de Liège*, etc, Liège, 1845, et J. DE RAS, *Mémoire historique, diplomatique et critique sur la souveraineté du prince-évêque de Liège dans la ville de Maestricht*, Maestricht, 1897.

paroissent les plus rares, vous priant de pardonner ma liberté (1).

Si votre *Bibliotheca bibliothecarum nova* est sortie de la presse, je vous supplie d'avoir la bonté de m'en procurer l'exemplaire pour l'avance duquel je vous ay remis, par ma lettre du 28 novembre 1733, un billet de 24 livres.

Je souhaite d'avoir en outre le septième volume et suivans des Mémoires de votre illustre Académie in-4<sup>o</sup>, comme aussi le sixième vol. et suivans de *Gallia Christiana* in fol. Faites-moi, s'il vous plaît, la grâce de me dire combien tout cela peut coûter, et je ne manqueray de vous en faire tenir la portance tout aussitôt.

J'ay l'honneur de me dire toujours avec un respect très profond, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 28 juillet 1738.

---

XXXIV

Le 24 septembre 1738. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 189.

MONSIEUR,

Ayant reçu dimanche votre dernière sans date, et appris que votre excellent ouvrage intitulé *Bibliotheca Bibliothe-*

(1) Cette liste se trouve au tome V de la *Correspondance* de Montfaucon (B. nat., ms. fr., 17705, f<sup>os</sup> 171-173); elle comprend la description de 24 pierres qui sont reproduites pour la plupart dans la *Descriptio brevis Gemmarum*, passim; elle est accompagnée de cette note, d'une écriture qui nous est inconnue : *Multas inter Gemmas singulares quibus collectionem suam Guil. Baro de Crassier, Leodii, recenter a lauxit, habentur sequentes.*

*carum* est achevé, je vous supplie d'avoir la bonté de me procurer l'exemplaire, pour avance duquel j'ay eu l'honneur de vous faire tenir 24 livres dans ma lettre du 28 novembre 1733, sans pourtant avoir reçu un billet de ma souscription. Cependant, comme je dois encore payer 42 francs pour ce livre, et en outre 72 francs pour avoir les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> volumes des Mémoires de votre illustre Académie, à raison de 42 francs pour chaque, ce qui se monte ensemble 84 francs, je vous envoie cy-jointe une remise de huitante huit francs, ayant ajouté au prix des dits livres quatre francs de surplus pour les fraiz de leur emballage, etc. Il suffira Monsieur, après que les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> voll. des dits Mémoires seront achevés, de m'envoyer le tout en un ballot par le carosse de Paris sur Sedan à mon adresse, ainsy qu'a toujours eu la bonté de faire auparavant Monsieur votre cher confrère Dom Ed. Martène, lequel j'ay l'honneur de saluer très respectueusement.

Ce m'a été un grandissime plaisir d'être informé par votre lettre du 12 août, que Messieurs vos chers Confrères ont trouvé bon mon petit Traité de Tongre, et que votre très sçavante Académie at eu pour agréable la liste de quelqu'unes de mes pierres en relief vous envoyée dernièrement; cela m'a tout à fait porté à faire une description de toutes celles que j'ay acquises jusqu'à présent, tant gravées qu'en relief, dont le nombre passe 250; entre lesquelles, outre celles que j'ay déjà eu l'honneur de vous communiquer, il y en a encore des fort singulières; telle me paroît être la tête en relief de la fameuse LIVIA DRUSILLA, qui est une améthiste grande comme l'estampe cy-jointe (1), et diverses autres.

(1) Cette estampe est collée à l'intérieur de la lettre, au f<sup>o</sup> 190. — Elle est reproduite dans la *Descriptio brevis gemmarum*, p. 20, avec la note explicative suivante: LIVIAE DRUSILLAE Augusti uxoris ac Tiberii

Mon inclination est de faire imprimer cy-après cette description en latin et de la présenter, si j'osais, à votre illustre Académie. Mais comme elle se trouve composée des premiers sçavans de l'Europe, dont plusieurs sont dans des dignités très éminentes, je dois vous avouer franchement de ne sçavoir de quels termes pouvoir et devoir me servir pour une courte épître dédicatoire. Que si vous voulés bien m'aider de vos lumières à ce sujet, vous obligerés infiniment celuy qui, pendant le reste de sa vie, ne cessera de faire gloire d'être avec un dévouement très respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 24 septembre 1738.

---

XXXV (57)

Le 15 juin 1739. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 191.

MONSIEUR,

Ayant appris avant-hier du Père Bouille, carme de notre ville (1), qu'il avoit eu l'honneur de vous veoir avec D. Ed. Martène, je me donne celuy de vous assurer par

*Imperatoris matris, caput artificiose comatum, vultu dextrorsum verso, cum vestimento ad humeros; in Amctisto alt. 2 poll. lat. 1 1/2 ac theca argentea sub circulo deaurato. — Gemma insignis valde ue rarissima.*

(1) THÉODOSE BOUILLE, religieux Carme chaussé de la province de France, en religion frère *Théodose de la Mère de Dieu*, bachelier de Sorbonne, etc., publiâ différents ouvrages et notamment l'*Histoire de la ville et pays de Liège*, (1725-1732, 3 vol. in fol.) ; il était né à Liège, et mourut en cette ville en 1743 à un âge assez avancé. Voyez *Biogr. Nation.*, Bruxelles, t. II, 1868, p. 800.

ces lignes de ma très respectueuse et très constante vénération, et que je n'aurois tant tardé de répondre à vos deux agréables dernières, si diverses incommodités, contretemps et une blessure dangereuse à la teste, dont le susdit Père n'a eu connoissance, ne me l'eussent fait différer; mais me trouvant à présent dans la 78<sup>e</sup> année de mon âge, un peu rétabli, je vous diray, Monsieur, que de l'entrée de l'an courant j'ay informé nos abbés Bénédictins et autres chefs des monastères d'icy, de ce qu'avez pris la peine de m'écrire touchant votre excellente *Bibliotheca Bibliothecarum*, que j'ay reçu en son temps, avec les autres livres qu'avez eu la bonté de m'envoyer, ne sachant si cela a produit quelque chose; en après j'ay consigné mon exemplaire au sieur Everard Kints, principal libraire de Liège, pour pouvoir le montrer aux curieux, et contribuer au débit de ce bel ouvrage, et il le leurs a fait annoncer publiquement; voilà ce que j'ay pu faire pour cet effect.

Mon intention estante de faire, pendant cet esté, imprimer à mes fraix une courte description de mes pierreries, je ne manqueray, Monsieur, d'abord qu'elle sera sortie de la presse, de vous en faire tenir une douzaine, pour vous et vos amis, me flattant que ce petit présent ne vous sera pas désagréable.

Je n'ai pas oublié cependant qu'après les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> voll. de l'*Histoire et Mémoires* de votre Royale Académie, lesquels je n'ay encore receu, je vous resteray redevable de 9 livres; mais comme j'aime d'avoir les suivans aussi bien que de la *Gallia Christiana* in fol. dont je n'ai que les 5 premiers volumes, de même que des *Epistolæ Rom. Pont.*, aussi in fol., par D. P. Coustant, duquel j'ay seulement le 1<sup>er</sup> tome (1) et enfin de *Grammatica Hebræica* de D. P.

(1) DOM PIERRE COUSTANT, né à Compiègne en 1654, mourut à Paris le 18 octobre 1721; le tome I de ses *Epistolæ Romanorum Pontificum* fut publié à Paris en 1721.

Guarin in 4<sup>to</sup>, auquel j'ay souscrit pour deux exemplaires, desquels je n'ay receu que les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tomes (1). Si vous voulés bien, Monsieur, avoir la bonté de me procurer la suite des dits livres, et m'en marquer le prix, je vous en auray beaucoup d'obligations, et ne manqueray de vous en faire tenir la portance d'avance, avec les susdites 9 livres, faisant gloire d'être toujours avec un très respectueux dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 15 juin 1739.

P.-S. Je vous supplie d'assurer M. votre illustre confrère D. Ed. Martène de mes profonds respects, ne sachant s'il a eu nouvelle que notre communs amis, l'abbé Schannat, étoit mort subitement d'apoplexie à Heydelbergh, le 6 de mars dernier (2).

(1) Dom PIERRE GUARIN, né au Tronquay (Normandie) en 1678, devint bibliothécaire de S<sup>t</sup>-Germain, et mourut à Paris le 29 décembre 1729. Sa *Grammatica Hebræica et Chaldaïca* fut publiée à Paris en 1721-8, en 2 vol. in 4<sup>o</sup>. — On lit dans un manuscrit de *Pièces diverses* de D. Montfaucon (Bibl. nat., ms. lat. 11910. f<sup>o</sup> 233) : *Livre des souscriptions pour la Grammaire et le Lexicon Hébreu qui doivent s'imprimer chez M. Collombat...*

M. le baron de Crassier. . . . . 134. 20 livres.

Pour le même. . . . . 135. 20.

(2) L'abbé J. F. SCHANNAT, né à Luxembourg le 23 juillet 1683, mourut à Heidelberg le 6 mars 1739; il composa plusieurs ouvrages d'histoire et entretenit durant de longues années des relations épistolaires avec dom Martène et le baron de Crassier. Les lettres qu'il écrivit à ce dernier sont encore conservées dans la famille.

**XXXVI** (58)

Le 18 avril 1740. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f° 193.

MONSIEUR,

Quoi qu'il y ait longtemps que je me trouve privé de la grâce de vos nouvelles, la haute estime et vénération cependant que je conserve et conserverai pendant tout le reste de ma vie, pour les rares mérites de votre illustre personne, me portent à me donner l'honneur de vous écrire encore la présente, afin de vous informer qu'ayant, pour satisfaire divers amateurs, fait depuis peu imprimer icy la description en latin de mes pierreries antiques, etc., je voudrois bien par occasion vous en adresser, franc de port, un assés bon nombre d'exemplaires, pour pouvoir en distribuer, tant à Messieurs de votre illustre Académie, qu'à vos autres amis curieux (1). C'est pourquoi je vous prie très humblement Monsieur d'avoir la bonté de me mander si vous voulés bien me permettre de prendre cette liberté. Et sur ce, attendant l'honneur de votre réponse, j'ay eeluy de vous assurer que je ne cesseray jamais d'être avec un dévouement très respectueux, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 18 avril 1740.

(1) Il s'agit de la *Descriptio brevis gemmarum*, etc., imprimée à Liège, en 1740, 63 pp. in 4°.

**XXXVII (60)**

Le 11 mai 1740. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 195.

MONSIEUR ,

Ensuite de votre réponse gracieus du 22 avril dernier, j'ay l'honneur de vous donner avis d'avoir chargé par voye de Sedan un petit paquet à votre adresse, lequel vous devra être rendu franc de port à Paris, et contient cent exemplaires de la description latine de mes pierreries. Je me flatte, Monsieur, que ce nombre vous suffira pour pouvoir en faire parte tant à Messieurs de votre Royale Académie qu'à vos amis curieux, et que vous voudrez bien en donner un de ma parte à M. le prince de Tingris lequel, accompagné de deux autres seigneurs, m'a fait la grâce, en juillet dernier, de venir veoir mes petites curiosités, trois ou quatre à M. l'archidiaere baron de Horion , envoyé de notre Evêque et Prince, en cas il se trouve encore en votre ville, et autant au sieur Du Vivier, notre patriote, graveur des médailles du Roy.

J'avois, le 15 juin de l'an passé, pris la confiance de vous écrire pour vous prier d'avoir la bonté de me faire avoir en payant la suite des Mémoires de votre dite Académie, dont le 41<sup>e</sup> tome avec les suivans me manquent avec la suite de quelqu'autres livres marqués dans ma lettre ; mais n'ayant receu réponse là-dessus, je vous avoue, Monsieur, d'avoir été en grande appréhension pour votre santé, laquelle me sera toujours très précieuse. Ayant appris à présent que, nonobstant votre grand âge, surpassant le mien de six ans, vous vous portés fort bien, j'en suis infiniment charmé, et vous en congratulate de toute mon âme. Ma santé est, grâces à Dieu, encore fort bonne, malgré l'affaiblessement du corps par divers accidens.



**XXXVIII** (62)

Le 29 juin 1740. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 197.

MONSIEUR,

L'avis que vous avés pris la peine de me donner d'avoir reçu le paquet des brochures de la description de mes pierreries et de la distribution qu'avés la bonté d'en faire, m'a causé un très parfait contentement, puisqu'elle a été agréée par Messieurs vos très sçavans et illustres amis ; et comme vous m'informés de n'en pouvoir donner à tous, vous me feré plaisir, Monsieur, de m'écrire si vous voulez bien me permettre de vous en faire tenir encore 50, avec le moyen de prévenir que le paquet ne soit exposé à être saisis comme le précédent. Ils vous seront envoyés d'abord après la réception de votre réponse.

Je ne puis m'empêcher de vous dire aussi que depuis l'impression de la susdite description, j'ay de nouveau acquis les bustes antiques de trois empereurs en pierreries; et en yvoire un dyptique sacré conservé en son entier, desquels j'auray l'honneur de vous marquer cy-après aussi la description. Quant aux observations du R. P. Dolmans, elles ne m'inquiètent pas. Je tâcheray, né le 8 avril 1662. dans ma 79<sup>e</sup> année, de mettre au jour quelques notes sur icelles pour soutenir mon *Elucidatio de practenso episcopatu Trajectensi*, me flattant que Messieurs vos très éclairés confrères de la congrégation de St Maure ne se détermineront sur cette question jésuitique (titre qui a surtout échauffé mes adversaires), qu'après avoir vu mes dites notes.

J'ai l'honneur de vous redoubler mille congratulations

sur le bon état de votre très chère santé et d'être toujours avec un respect très profond et une vénération sans égale, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, ce 29 juin 1740.

---

**XXXIX** (64)

Le 21 juillet 1740. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 200.

MONSIEUR,

J'ay mis hier au coche de Sedan, un petit paquet à votre adresse, lequel doit vous être rendu à Paris, franc de port, l'ayant payé icy. Il contient 50 brochures de la description de mes pierreries que je vous prie d'agréer. Vous trouverez dans le milieu de ce paquet le dessein d'un ancien diptyque que j'ai acquis depuis peu, comme aussi un bas-relief en bronze, regardé pour la tête d'Aristote et appartenant à un amis curieu.

Vous me ferés grand plaisir, Monsieur, d'examiner ces deux pièces à votre loisir, de m'en marquer votre sentiment et de me les renvoyer cy-après, avec le XI<sup>e</sup> tome et suivans des *Mémoires* de votre Royale Académie, que je vous ay requis de vouloir bien me procurer. Je ne manqueray de mon côté à vous faire tenir l'argent nécessaire à cela.

Je prend la liberté de joindre à la présente la description de mes trois bustes de nouvelle acquisition (1), et,

(1) Le baron de Crassier parle déjà de ce diptyque et des bustes des trois empereurs dans la lettre qui précède ; nous avons retrouvé dans l'inventaire de la correspondance de D. Montfaucon l'indication

très charmé d'apprendre que vous continués à vous bien porter, j'ay l'honneur de me dire toujours avec un très respectueux dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, ce 21 juillet 1740.

---

**XL** (66)

Le 5 octobre 1740. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 202.

MONSIEUR,

Ne doutant pas que depuis votre agréable du 17 août dernier, mon second paquet des 50 brochures imprimées vous aura été adressé, je me donne l'honneur de vous supplier très humblement d'avoir la bonté de me mander votre sentiment au sujet tant du dessin de mon diptyque, que du bas-relief en bronze, lesquels pour cet effect j'ay pris la liberté d'insérer dans ledit paquet. J'espère, Monsieur, que vous voudrés bien encore accorder cette grâce à celui qui, redoublant ses prières au Tout-Puissant pour la longue continuation de votre bonne santé, fera gloire pendant toute sa vie d'être, avec une vénération très respectueuse, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

A Liège, ce 5 octobre 1740.

suivante : « Le 3<sup>e</sup> (portefeuille) contient : 1<sup>o</sup> : 3 pièces qui sont » gravures, et dessin des diptiques d'ivoire appartenant à M. Crassier » de Liège. » (Bibl. nat., Nouv. acquis. franç., n<sup>o</sup> 5782, f<sup>o</sup> 211). Malheureusement les pièces contenues dans ce portefeuille ont été égarées.

**XLI** (69)

Le 1<sup>er</sup> octobre 1741. — Bibl. nat., ms. fr., 17705, f<sup>o</sup> 204

MONSIEUR,

J'ay été très charmé d'apprendre la continuation du bon état de votre chère santé, par le rapport de plusieurs officiers de distinction de l'armée de M. le Maréchal de Maillebois, qui, en passant par le voisinage de notre ville, se sont donné la peine d'y venir veoir mon cabinet, dont ils ont témoigné beaucoup de contentement.

Etant sûre que M. Gauthier, à son retour à Paris, vous a mis en mains ma lettre du 8 juin dernier, par quelle je vous suppliois de me procurer la suite des tomes qui me manquent, tant des *Mémoires* de votre illustre Académie, que de la *Gallia Christiana*, et n'ayant receu, Monsieur, l'honneur de votre réponse, je me donne celui de vous demander de rechef la même faveur, et de vous assurer que deez que je sçauray ce qu'ils doivent coûter, j'auray soin de vous faire tenir l'argent d'avance pour le payement.

En attendant la grâce de vos nouvelles, je prend la liberté de joindre en cette la description d'une de mes anciennes monnoies de France; elle est d'or fin, de la grandeur et du poid avec quelques grains plus d'un ducat. Je pense que c'est un franc ou florin d'or du duc Robert, mentionné à la page 288 du 1<sup>er</sup> tome de vos excellens *Monumens de la Monarchie Française*, et ne l'ayant trouvé dans le Traité de M. Le Blanc, j'ay cru que sa connoissance pourroit peut-être vous faire plaisir. Pour moy je n'en ay pas de plus grand, que de pouver vous convaincre du

respect très profond avec lequel j'ay l'honneur d'être toujours, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liege, le 1<sup>er</sup> octobre 1741.

**Description de l'ancien franc ou florin d'or**

(f<sup>o</sup> 206, de la main de G. de Crassier).

*Descriptio antiquae monetae aureae et conservatissimae, apud B. de Cr. Leod. :*

*S. IOHANNES-B. Figura S. Joannis Baptistae stantis a fronte, dextra extensa sub aquila alis expansis, sinistra crucem oblongam gerit, ad utrumque vero latus scutum.*

† · RVPERT · DVX · Liliū magnum.

*Rupertus Vitechundi filius Francorum Dux ab imperatore Carolo Calvo constitutus adversus Nordomannos, et ab ipsis praelio occisus. Vide Aventini Annales Boiorum, pag. 317 (1).*

(1) Une petite bande de papier porte les deux empreintes de la pièce. — Voyez une description plus détaillée de cette monnaie dans CAPITAINE, *Corresp*, n<sup>o</sup> 69.

---

## SECONDE PARTIE.

### PLANS & VUES GRAVÉS.

---

*Suite et fin.* (1)

---

1845?

304. — Plan intitulé :

*Plan Contenant les projets d'une Station intérieure . . .*

I. Bull. IV, p. 277. T. à p., p. 73 (n° 60).

Corrigez et ajoutez : *Plan Contenant . . . Station . . . Bassin . . . la Station, . . . Chaussées Dressé . . . GÉRARDOT DE SERMOISE. Vu . . . VIFQUAIN.* Echelle de 1 à 10.000 . . . proposé ainsi que le quartier . . . (0<sup>m</sup>24 sur 0<sup>m</sup>18) . . . Copie réduite du n° 270 de 1842.

1845.

305. — Plan intitulé :

*Amélioration de la navigation de la Meuse . . . Kummer . . .*

I. Bull. IV. pp. 277-278. T. à p., pp. 73-74 (n° 61).

(1) Voir page 101 inclus 178 de la 2<sup>e</sup> et dernière livraison du tome XXV.

1845 ?

306. — Vue intitulée :

*Liège. — Marché et hôtel de ville. Chez Bindels . . .*IV. Bull. XIII, p. 618. T. à p., p. 402 (n° 61<sup>ter</sup>).

Ajoutez: . . . , à *Liège. — Déposé . . .* fontaines, le perron et la fontaine en fonte, l'Hôtel-de-Ville . . . ville, puis la première maison de la rue de Bex. . . (Coll. L. Digneffe et Ad. Dejardin.)

1845 ?

307. — Vue intitulée :

*Liège. — Place St-Lambert et Palais de justice. Lith. Bindels . . .*V. Bull. XX, p. 319. T. à p., p. 423 (n° 61<sup>4</sup>).

Corrigez : . . . A gauche, la rangée de maisons depuis . . . , avec une rangée d'arbres vis-à-vis et à droite, . . . , avec aussi une rangée d'arbres . . .

1845 ?

308. — Vue intitulée :

*Liège. — Vue de la place Verte. Lith. Bindels . . .*V. Bull. XX, p. 318. T. à p., p. 422 (n° 61<sup>3</sup>).

1845 ?

309. — Vue intitulée :

*Liège. — Salle de spectacle. Lith. Bindels . . .*IV. Bull. XIII, p. 618. T. à p., p. 402 (n° 61<sup>quinque</sup>).

Ajoutez : (Coll. L. Digneffe).

1845 ?

310. — Vue intitulée :

*Liège. — Vue de la place du Théâtre. Lith. Bindels . . .*V. Bull. XX, p. 319. T. à p., p. 423 (n° 61<sup>5</sup>).

Corrigez : . . . A gauche, la rangée de maisons depuis . . . Sauve-  
nière et les maisons du Mont-S<sup>t</sup>-Martin au-dessus, . . .

1845 ?

311. — Vue intitulée :

*Liège. — Vue du Mont-Saint-Martin. Lith. Bindels . . .*  
V. Bull. XX, p. 317. T. à p., p. 121 (n<sup>o</sup> 618).

Corrigez : . . . Au centre, dans le bas, . . .

1845 ?

312. — Vue intitulée :

*Liège. — Boulevard de la Sauve-nière. Chez Bindels . . .*  
IV. Bull. XIII, pp. 618-619. T. à p., pp. 102-103 (n<sup>o</sup> 61<sup>sex</sup>).

Ajoutez : . . . à *Liège*. — *Déposé . . .* (0<sup>m</sup>223 sur 0<sup>m</sup>145) . . . (Coll.  
L. Digneffe, Jules Denis, Ad. Dejardin.)

1845.

313. -- Vue intitulée :

*Liège. — Vue de l'Université et statue de Grétry. Lith.*  
*Bindels . . .*

V. Bull. XX, p. 318. T. à p., p. 122 (n<sup>o</sup> 61<sup>2</sup>).

1845.

314. — Vue intitulée :

*L'Université en 1845. Par Bindels [gravure coloriée*  
*appartenant à M. L. Béthune].*

Reproduction par la phototypie de la vue précédente  
avec réduction.

(0<sup>m</sup>17 sur 0<sup>m</sup>10.)

Dans :

*Université de Liège. Esquisse historique sur les bâtiments universi-  
taires*, par Ch. J. Comhaire. Liège, Bénard, 1892. Un vol. in-8<sup>o</sup>, p. 13.

1845 ?

315. — Vue intitulée :

*Liège. — Vue du Pont-des-Arches, Chez Bindels . . .*  
IV. Bull. XIII, p. 619. T. à p., p. 103 (n° 61<sup>septem</sup>).

Ajoutez : (Coll. L. Digneffe).

1845 ?

316. — Vue intitulée :

*Liège. — Pont des arches, quai de la Batte et citadelle.*  
*Lith. Bindels . . .*

IV. Bull. XIII, pp. 619-620. T. à p., pp. 103-104 (n° 61<sup>novem</sup>).

Ajoutez : (Coll. L. Digneffe).

1845 ?

317. — Vue intitulée :

*Liège. — Vue du pont des arches et de la Citadelle.*  
*Chez Bindels . . .*

V. Bull. XX, pp. 317-318. T. à p., pp. 121-122 (n° 61<sup>10</sup>).

1845 ?

318. — Vue sans titre du pont des arches. Carte Bindels.  
V. Bull. XX, pp. 319-320. T. à p., pp. 123-124 (n° 61<sup>16</sup>).

1845 ?

319. — Vue intitulée :

*Le Pont des Arches, . . . Victor Joly.*

IV. Bull. XIII, p. 621. T. à p., p. 105 (n° 61<sup>duodecim</sup>).

Ajoutez : (Coll. Ad. Dejardin).

1845 ?

320. — Vue intitulée :

*Liège. Vue du pont neuf. Lith. Bindels . . .*

IV. Bull. XIII, p. 619. T. à p., p. 103 (n° 61<sup>octo</sup>).

Ajoutez : . . . citadelle. Entre la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> arche du pont, il y a un chemin qui descend et qui cache presque entièrement la dernière arche . . . (Coll. L. Digneffe.)

1845 ?

321. — Vue intitulée :

*Liège. — Quai des Augustins. Lith. Bindels. . . .*

IV. Bull. XIII, p. 618. T. à p., p. 102 (n<sup>o</sup> 61<sup>quater</sup>).

Ajoutez : (Coll. L. Digneffe).

1845 ?

322. — Vue, sans titre, du pont de la Boverie.

V. Bull. XX, p. 320. T. à p., p. 124 (n<sup>o</sup> 61<sup>17</sup>).

1845.

323. — *Le moulin des Aguesses. Couverture d'écolier.*

Voir le n<sup>o</sup> suivant.

1845.

324. — Vue intitulée :

*La Meuse et l'Ourthe à Liège. — 16. Le Moulin des Aguesses en 1845. Léon Béthune del. et ed. — Photo. Ch. Claesen, à Liège.*

D'après une gravure se trouvant sur un cahier d'écolier. Vue prise du côté de la ville. Le biez des Aguesses est vu dans sa longueur. Dans le fond, les roues du moulin. A gauche, des maisons sur le bord, et à droite un sentier et quelques maisons.

(0<sup>m</sup>238 sur 0<sup>m</sup>160.)

Dans :

*La Meuse et l'Ourthe à Liège*, par L. Béthune. Liège, Ch. Claesen, 1890. Un vol. in-8°. Pl. 16.

1845.

325. — Vue intitulée :

*Portes et remparts de Liège. — 3. L'ancienne prison en 1845. Léon Béthune del. et ed. Photo. Ch. Claesens, Liège.*

D'après une esquisse faite d'après nature par M. J. H. Heptia, peintre liégeois. Vue du pont St-Léonard à l'extérieur. A gauche, sur le rempart, les bâtiments de la prison. A droite, la face droite du bastion couvrant la porte, surmontée aussi de constructions. L'échoppe dans la voie du rempart représente la demeure du barbier Babylone. Au premier plan à gauche est le bureau de l'oetroi.

(0<sup>m</sup>228 sur 0<sup>m</sup>160.)

Se trouve dans le même recueil que la vue ci-dessus n° 298. Pl. 3.

1845?

326. — Vue intitulée :

*Hôtel du Lièvre . . . Metz.*

V. Bull. XX, p. 320. T. à p., p. 124 (n° 61<sup>22</sup>).

1846.

327. — Plan intitulé : *Liège.*

IV. Bull. XIII, p. 622. T. à p., p. 106 (n° 62<sup>quater</sup>).

Ajoutez : . . . Bruxelles. Prudhomme. 1846. . .

1846.

328. — Vue intitulée :

*Luik. Steendr. V. Monsing en Last.*

IV. Bull. XIII, p. 621. T. à p., p. 105 (n° 62<sup>bis</sup>).

Corrigez : copie simplifiée du n° 289 de 1844.

1846.

329. — Vue intitulée :

*Sancta Legia ecclesie romanæ filia (St Hubert A° 697)*

*fide virgo festo corporis Christi sextum sacrabat jubileum*  
 11-25 junii 1846. (Autour de la vue.)

*Approbamus et delineavi permittimus. Datum Leodii*  
 21 xbris 1846. H. Neven, vic. gen.

*Lith. v. Cazin & Mathieu. — In commission in der Cre-*  
*mensen Buchhandlung in Aachen.*

Vue prise des hauteurs de St-Gilles. Au premier plan, le boulevard de la Sauvenière. A droite, la Meuse avec le pont des Arches et le pont de la Boverie, ainsi que l'Ourthe avec le Pont d'Amereœur. A gauche, le Thier de la Fontaine et l'église St-Martin. Sur la hauteur, la Citadelle, et, dans le lointain, des montagnes. Cette vue se trouve comprise dans un segment de cercle.

(0<sup>m</sup>136 sur 0<sup>m</sup>051.)

Se trouve en dessous d'une composition, sur une feuille plano, comprenant différents sujets de la Bible, et faite à l'occasion du jubilé de 600 ans de la . . . (Bibl. de l'Univ. de Liège).

1846.

330. — Vue intitulée :

*De Pont des Arches te Lutik . . .*

IV. Bull. XIII, p. 621-622. T. à p., p. 105-106 (n<sup>o</sup> 62<sup>ter</sup>).

1846.

331. — Vue intitulée :

*Place de la Comédie . . .*

IV. Bull. XIII, p. 622. T. à p., p. 106 (n<sup>o</sup> 62<sup>quinque</sup>).

Ajoutez : Dans . . . 2<sup>o</sup> *Handbuch für reisende . . .* 3<sup>o</sup> *Bradshaw's illustrated hand-book*, etc., page 62, où le titre est : *Place de la Comédie, Liège. Page 61.*

1846.

332. — Vue intitulée :

*Le Pont des Arches . . .*

IV. Bull. XIII, p. 622. T. à p., p. 106 (n° 62<sup>sex</sup>).

Ajoutez : Dans . . . 2° *Handbuch für reisende* . . . 3° *Bradshaw's illustrated hand-book*, etc., page 64, où le titre porte : *Bridge of Arches, Liège. Page 63.*

1846.

333. — Vue intitulée :

*Promenade de la Sauvenière.*

IV. Bull. XIII, pp. 622-623. T. à p., pp. 106-107 (n° 62<sup>septem</sup>).

Ajoutez : Dans . . . 2° *Handbuch für reisende* . . . 3° *Bradshaw's illustrated hand-book*, etc. Page 60, où la vue porte : *Promenade of the Saue Nière, Liège. Page 62.*

1846.

334. — Vue intitulée :

*S<sup>t</sup>-Paul, à Liège.*

IV. Bull. XIII, p. 623. T. à p., p. 107 (n° 62<sup>octo</sup>).

Ajoutez : Dans . . . 2° *Handbuch für reisende* . . . 3° *Bradshaw's illustrated hand-book*, etc. Page 62, où le titre est : *S<sup>t</sup>-Paul's. Liège. Page 62.*

1847.

335. — Plan intitulé :

*Plan de Liège (Lüttich) . . . Muquardt.*

III. Bull. VIII, p. 336. T. à p., p. 38 (n° 62<sup>bis</sup>).

Corrigez et ajoutez : . . . C'est une copie de 228 (51<sup>bis</sup> de 1836 ?) (Coll. L. Digneffe et Ad. Dejardin.)

1847.

336. -- Plan intitulé :

*Plan d'Alignement et. . Palais de justice. . . Van Der Rit.*

IV. Bull. XIII, p. 623. T. à p., p. 107 (n° 62<sup>quatuordecim</sup>).

Ajoutez : ( Coll. Léon Béthune ).

1847.

337. — Plan intitulé :

*Ministère des travaux publics, Ponts et Chaussées, Plan d'assemblage . . .* Houbotte.

IV. Bull. XIII, pp. 623-624. T. à p., pp. 107-108 (n° 62<sup>quindécim</sup>).

1847.

338. — Vue intitulée :

*Liège. — Vue du chemin de fer.*

V. Bull. XX, p. 320. T. à p., p. 124 (n° 62<sup>14</sup>).

1847.

339. — Vue intitulée :

*Der comödien-platz in Lüttich.*

III. Bull. VIII, p. 337. T. à p., p. 39 (n° 62<sup>ter</sup>).

Corrigez : ... *Lüttich*. C'est la même vue que le n° 331 de 1846. Cette vue a été copiée plus tard en 1848 (n° 345). (0<sup>m</sup>061 sur 0<sup>m</sup>038). . .

1847.

340. — Vue intitulée :

*Die Bogenbrücke in Lüttich.*

III. Bull. VIII, p. 337. T. à p., p. 39 (n° 62<sup>quater</sup>).

Corrigez : *Die Bogenbrücke in Lüttich*. C'est la même vue que le n° 329 de 1846. (0<sup>m</sup>065 sur 0<sup>m</sup>040) . . .

1847.

341. — Vue intitulée :

*Promenade de la Sauvenière in Lüttich.*

III. Bull. VIII, p. 337. T. à p., p. 39 (n° 62<sup>quinque</sup>).

Corrigez : ... *Lüttich*. C'est la même vue que le n° 333 de 1847. Cette vue a été copiée en 1848 (n° 346). (0<sup>m</sup>063 sur 0<sup>m</sup>040) . . .

1847.

342. — Vue intitulée :

*St-Paul in Lüttich.*III. Bull. VIII, p. 337. T. à p., p. 39 (n° 62<sup>sex</sup>).Corrigez : . . . *Lüttich*. C'est la même vue que 331 de 1846 (0<sup>m</sup>06 sur 0<sup>m</sup>041) . . .

1848.

343. — Plan intitulé :

*Esquisse d'un projet d'amélioration du cours de la Meuse.*

Dandelin.

IV. Bull. XIII, pp. 624-625. T. à p., pp. 108-109 (n° 62<sup>sedecim</sup>).

Ajoutez : (Coll. Ad. Dejardin).

1848.

344. — Vue intitulée :

*Liège.*IV. Bull. XIII, pp. 625-626. T. à p., pp. 109-110 (n° 62<sup>septendecim</sup>.)Ajoutez : Dans . . . *Guide Hen. — La Belgique Pittoresque, Monumentale, Artistique, Historique, Géographique, Politique et Commerciale. — Nouveau guide des touristes*, etc. Bruxelles, Ph. Hen, 1859. Un vol. in-12, p. 45.

1848.

345. — Vue intitulée :

*Théâtre de Liège. G. V.*III. Bull. VIII, p. 339. T. à p., p. 41 (n° 79<sup>quater</sup>).Corrigez : 1848 . . . C'est une copie du 339 de 1847 (0<sup>m</sup>08 sur 0<sup>m</sup>57) . . . pages 329, 229 et . . .

1848.

346. — Vue intitulée :

*Saint-Martin, à Liège. G. V̄.*

III. Bull. VIII, p. 338. T. à p., p. 40 (n° 79<sup>ter</sup>).

Corrigez : 1848 ... C'est une copie du 341 de 1847. (0<sup>m</sup>08 sur 0<sup>m</sup>057.)

Dans :

1<sup>o</sup> *De Paris à Cologne. Guide de l'étranger en Belgique*, etc. Bruxelles, Meline, Caus et Cie, 1848. Un vol. in-12, p. 322 (Coll. A. Dejardin). — 2<sup>o</sup> L'édition de 1854, même page. — 3<sup>o</sup> *Guide Ph. Hen... Commercial*, etc. Bruxelles. Ph. Hen, éditeur ... 222 (Coll. A. Dejardin). — 4<sup>o</sup> *Guide Hen. La Belgique pittoresque, monumentale, artistique, historique, géographique, politique et commerciale*, etc., 1859. Un vol. in-12, p. 222. (Coll. Ad. Dejardin). — 5<sup>o</sup> *Album de la Belgique. Monuments et rues*. Bruxelles, Fillaan, 1859. — 6<sup>o</sup> *Nouveau guide général...* 230 (Coll. A. Dejardin).

1849.

347. — Plan intitulé :

*Plan Communal . . . Avanzo . . .*

V. Bull. XX, p. 321. T. à p., p. 125 (n° 62<sup>21</sup>).

Corrigez : ... Avec une échelle, une légende, ... et un indicateur ... Ainsi on crée de nouvelles rues; il y a les rues des ... nouvelle prison est élevée ...

1849.

348. — Vue intitulée :

*Vue de Liège.*

V. Bull. XX, p. 322. T. à p., p. 126 (n° 62<sup>24</sup>).

Corrigez : . . Cette vue est prise à droite du Plan... Liège, près du Viaduc ... Guillemins, qui n'étaient pas encore bâtis, etc...

1849.

349. — Vue intitulée :

*Plans inclinés de Liège. Vanderhecht...*

V. Bull. XX, pp. 322-323. T. à p , pp. 126-127.

1849 ?

350. — Vue intitulée :

*Hôtel du pavillon anglais... Dessain...*V. Bull. XX, p. 323. T. à p., p. 127 (n<sup>o</sup> 62<sup>26</sup>).

1849 ?

351. — Vue, sans titre, de l'église S<sup>te</sup>-Véronique.V. Bull. XX, p. 321-322 T. à p., p. 125-126 (n<sup>o</sup> 62<sup>22</sup>).

1849 ?

352. — Vue, sans titre, de l'église de Felinne.

V. Bull. XX, p. 322. T. à p., p. 126 (n<sup>o</sup> 62<sup>23</sup>).

1850.

353. — Plan intitulé :

*Plan de Liège . . . Revu par M. Renier. . . .*I. Bull. IV, p. 278. T. à p., p. 74 (n<sup>o</sup> 63).

Corrigez : . . . Renier inspecteur. . . .

1850 ?

354. — Plan intitulé :

*Plan . . . rue sur la Fontaine et du Béguinage St-Christophe.*V. Bull. XX, p. 325. T. à p., p. 129 (n<sup>o</sup> 638).

1850 ?

355. — Plan, sans titre, des environs du collège des Jésuites.

V. Bull. XX, p. 326. T. à p., p. 130 (n<sup>o</sup> 63<sup>10</sup>).

1850.

356. — Plan, sans titre, de la rue Lulay des Febvres.

V. Bull. XX, p. 326. T. à p., p. 130 (n<sup>o</sup> 63<sup>11</sup>).

1850 ?

357. — Plan, sans titre, des environs de la rue Méan.  
V. Bull. XX, p. 325. T. à p., p. 129 (n° 63<sup>9</sup>).

1850 ?

358. — Vue intitulée :

*Hôtel-de-Ville et place du Marché. — Liège.* Attribuée  
à Hassertz.

Prise de l'entrée de la rue Saint-Ursule vers le Marché. On y voit le Marché avec ses échoppes garnies de mannes de fruits, etc. Les arbres, vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville, sont dégarnis de feuilles probablement pour ne pas cacher l'édifice. Au milieu, la fontaine du Perron. A droite de l'Hôtel-de-Ville, la rue du Perron.

(0<sup>m</sup>251 sur 0<sup>m</sup>174).

(Coll. J. J. Denis, à Fléron).

1850 ?

359. — Vue intitulée :

*Der Markplatz in Lüttich. A. T.*

IV. Bull. XIII, p. 626. T. à p., p. 110 (n° 63<sup>ter</sup>).

1850.

360. — Vue intitulée :

*Cathédrale. Page 9. Lith. Heusch . . .*

V. Bull. XX, p. 323. T. à p., p. 127 (n° 63<sup>bis</sup>).

1850.

361. — Vue intitulée :

*Vue du Mont St-Martin et promenade de la Haute-Sauvenière . . . Heusch . . .*

V. Bull. XX, p. 324. T. à p., p. 128 (n° 63<sup>3</sup>).

1850?

362. — Vue intitulée :

*Liège, Église S<sup>t</sup>-Jean.*V. Bull. XX, p. 324. T. à p., p. 128 (n<sup>o</sup> 63<sup>b</sup>).

Corrigez : ... S<sup>t</sup>-Jean à l'heure du marché ... 55<sup>bis</sup> à 554, qui ...  
que celle-ci.

1850?

363. — Vue intitulée :

*Liège, Église S<sup>t</sup>-Antoine.*V. Bull. XX, pp. 324-325. T. à p., pp. 128-129 (n<sup>o</sup> 63<sup>7</sup>).

1850?

364. — Vue intitulée :

*Pont-des-Arches. Bindels.*V. Bull. XIII, p. 62. T. à p., p. 110 (n<sup>o</sup> 63<sup>bis</sup>).

1850?

365. — Vue, sans titre, du Pont-des-Arches. *Cuypers.*  
— Imprimé par Ch. Smal et C<sup>ie</sup>.

Prise du milieu de la Meuse, en amont. À gauche, le quai Sur-Meuse ; à droite, le quai des Pêcheurs et l'église Saint-Pholien, qui cependant se trouve plus à droite. En face le pont démoli en 1859, au-delà duquel on voit les deux tours de Saint-Barthélemi, qui ne sont pas cependant visibles du point où le dessinateur s'est placé. Dans le fond, la montagne où se trouve la Citadelle et le mur des 600 degrés.

(0<sup>m</sup>13 sur 0<sup>m</sup>48.)

Se trouve en tête des factures de A. et J. Wiginy, frères (toiles cotons, etc.), quai des Pêcheurs, 5.

1850.

366. — Vue intitulée :

*Liège. Le quai d'Avroy, 1850. Léon Béthune del et ed.  
Photo. Ch. Claesen, à Liège.*

D'après un dessin de A. Bindels, fils de Bindels-Huck.

Vue prise vis à vis des écoles communales. A gauche, les maisons du quai avec l'entrée de la rue du Jardin Botanique. Sur le quai, une rangée d'arbres, puis les huit peupliers en quinconce. A droite, la Meuse formant le coude, appelé Tournant St-Jacques, et à l'extrême droite les dernières arches du pont de la Boverie. Dans le fond, les églises Saint-Paul, Saint-Jacques, Saint-Pholien et du Séminaire.

(0<sup>m</sup>246 sur 0<sup>m</sup>154.)

Dans :

*Le vieux Liège*, par L. Béthune. Liège, Ch. Claesen. 1888. Un vol. in-8°. Pl. 15.

1850.

367. — Vue intitulée .

*4. La Meuse derrière Saint-Jacques en 1850.*

*La Meuse et l'Ourthe à Liège. Léon Béthune del. et ed.  
Photo. Ch. Claesen, à Liège.*

D'après un dessin de Bindels.

Vue prise du chemin conduisant à la Boverie, près de la maison du passeur d'eau. La Meuse coule de gauche à droite, et sur la rive gauche se voient en face les bâtiments du Séminaire avec l'église et l'arveau conduisant à la rue des Prémontrés. Plus haut, l'évêché et les jardins des maisons derrière Saint-Jacques. Dans le fond, le quai d'Avroy avec l'église des Augustins. Sur la hauteur, le clocher de Saint-Gilles.

A gauche, au premier plan, un des bras de l'Ourthe se jette dans la Meuse.

(0<sup>m</sup>249 sur 0<sup>m</sup>151.)

Dans :

*La Meuse et l'Ourthe à Liège*, par L. Béthune. Liège, Ch. Claesen<sup>r</sup> 189. Un vol. in-4<sup>e</sup>. Pl. 4.

1850.

368. — Vue intitulée :

17. *La Boverie en 1850. Vue prise du côté d'amont. — La Meuse et l'Ourthe à Liège. Léon Béthune del et ed. — Photo. Ch. Claesen, à Liège.*

Prise de la rive gauche du bras de l'Ourthe qui longe le chemin de la Boverie, en amont du pont sur lequel ce chemin traverse ce bras. Au centre, le point de l'île sur laquelle se trouvent les usines Marcellis, et à droite une bifurcation de l'Ourthe et les arbres de l'île Franck.

Dans le lointain, les clochers des églises du Séminaire et de Saint-Paul.

(0<sup>m</sup>246 sur 0<sup>m</sup>145.)

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente. Pl. 17.

1850.

369. — Vue intitulée :

*La Meuse et l'Ourthe à Liège.*

20. *Le Pont d'Amersœur en 1850. Léon Béthune del. et ed. — Photo. Ch. Claesen, à Liège.*

D'après une photographie. Prise de la rue Neuve. A gauche, la Tour servant de base à la porte d'Amersœur. A droite, les maisons de la rue Sous-l'Eau, au niveau du pont et les arbres, et, à travers les arches, la rive où plus tard fut établi le quai de Jupille.

(0<sup>m</sup>248 sur 0<sup>m</sup>146.)

Se trouve dans le même ouvrage que les vues précédentes. Pl. 20.

1850.

370. — Vue intitulée :

*21. Le Pont Saint-Nicolas en 1850.*

*La Meuse et l'Ourthe à Liège. Léon Béthune del et ed.*

— *Photo. Ch. Claesen, à Liège.*

D'après une photographie.

Prise de la rive droite de la branche de l'Ourthe en amont du pont. Au niveau du pont, le bâtiment de l'hôpital de Bavière, et à gauche les arbres de la place Grétry. Dans le fond, une usine de la rue des Écoliers.

(0<sup>m</sup>247 sur 0<sup>m</sup>158.)

Se trouve dans le même ouvrage que les vues précédentes. Pl. 21.









*Grand Sceau de la cité de Liège.  
XV<sup>e</sup> Siècle.*



*Contre - Sceau.  
XV<sup>e</sup> Siècle.*



*Sceau aux lettres  
1702.*

## LES SCEAUX DE LA CITÉ DE LIÉGE

---

Dans le cours des discussions qui ont vu le jour relativement à l'origine et à la signification du perron liégeois (1), il a plusieurs fois été fait allusion aux vignettes qui ornent le *Recueil héraldique des bourgmestres de Liège* (2), et surtout à deux sceaux que cet ouvrage reproduit comme étant ceux de la cité de Liège au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles. Ces dessins, dont certains détails avaient déjà, chez plusieurs, inspiré de la méfiance, nous ont amené à faire, sur les anciens sceaux de la ville de Liège, quelques recherches, dont nous consignons ci-après le résultat, et dont les conclusions sont celles-ci : 1<sup>o</sup> Les sceaux du

(1) DE CHESTRET DE HANEFTE, *Le Perron Liégeois*. *Bull. de l'Inst. arch. liéq.*, t. XVIII, p. 175. — NAVEAU, *Le Perron Liégeois*. *Bull. de l'Inst. arch. liéq.*, t. XXII, p. 435. On trouvera dans ces articles l'indication des travaux qui ont paru relativement au perron.

(2) Comme on l'a établi clairement, cet ouvrage, publié sous le nom de LOZEUS, a pour principal auteur le peintre héraldiste, LOUIS ABRV. Le dessin des sceaux se trouve à la page 2 de cet ouvrage.

*Recueil héraldique* n'ont jamais été ceux de la cité de Liège : 2<sup>o</sup> les sceaux de la cité de Liège, sous l'ancien régime, ont toujours représenté saint Lambert; lorsqu'on y introduisit le perron, saint Lambert y garda toujours la place principale.

Parlons d'abord des sceaux reproduits par la gravure dans le *Recueil héraldique* d'Abry-Loyens : le premier d'entre eux est de forme ovale; il représente une main tenant un fleuron; de chaque côté du fleuron se trouve la date **12 | 73**, en chiffres arabes; légende : *Sigil. consilii civit. Leod. ad. legata* (1). Tout, dans ce sceau, en dénote la fausseté : la forme, le style, les inscriptions; de plus, parmi les chartes originales émanant de la Cité, qui sont arrivées jusqu'à nous, aucune ne porte ce sceau, ni rien qui y ressemble. Aurait-il donc été inventé de toutes pièces? Non. L'auteur du *Recueil héraldique* doit être accusé de légèreté plutôt que de mauvaise foi. Tout d'abord, ce sceau, avec ses attributs symboliques, offre la plus grande analogie avec ceux dont se servaient, au XIII<sup>e</sup> siècle, un grand nombre de prêtres séculiers et de dignitaires ecclésiastiques, non-seulement au pays de Liège, mais aussi dans d'autres régions (2); après quelques recherches, nous avons trouvé l'explication de l'erreur d'Abry ou de son collaborateur. Dans le recueil des chartes du chanoine de

(1) Dans la description écrite de ce sceau, l'auteur a écrit *concilii*; le dessin gravé porte *consilii*.

(2) Voyez, par exemple, le sceau de Jacques, archidiacre de Liège, appendu à une charte de l'abbaye du Val-Notre-Dame, de l'an 1215; il est de forme ogivale et représente une main tenant une fleur de lys accostée de chaque côté d'une rose; celui de Nicolas, curé de Marche-lez-Ecaussines, appendu à une charte du chapitre Sainte-Waudru, à Mons, du 4 avril 1276: on y voit un arbuste offrant une grande ressemblance avec un perron et accosté de deux oiseaux contournés.

Spire van den Berch, créé comte palatin le 20 février 1636 (1), et dont le héraut d'armes Le Fort a fait une copie partielle, se trouve le testament du chevalier Humbert de Ferme, en date de la nuit de la Sainte-Croix 1273 (2). A cet acte étaient pendus le sceau dudit Humbert et celui de Gérard, curé de Limont, doyen du concile ou chrétienté de Hozémont. L'original de cette charte existe encore aux archives de l'État, à Liège (3), mais les sceaux sont perdus.

A l'époque où van den Berch transcrivit ce document, ils existaient encore; toutefois, le second d'entre eux était ébrêché; le chanoine de Spire, selon son habitude, ajouta à la copie du testament le dessin des sceaux qui en garantissaient l'authenticité; celui du vesti de Limont, de forme ogivale, représente une main tenant un fleuron, accostée à chaque côté d'une colombe; l'inscription y mise par van den Berch est celle-ci : ... *Conciliū Leod.*, qui est déjà une mauvaise lecture. Ce sceau devait, en effet, porter une légende telle que : « S. G. decani Hozem. concilii. leodien. dioc. », ou quelque chose d'analogue. L'auteur du *Recueil héraldique* procéda comme suit : Après avoir transformé en ovale la forme ogivale du sceau, il y reproduisit assez exactement la main et le fleuron; puis, voulant indiquer l'année à laquelle ce sceau remontait, il supprima les deux oiseaux qui figuraient sur l'original et les remplaça par le millésime **12 | 73**, en *chiffres arabes*, date réelle du testament de Humbert de Ferme; enfin, il y inscrivit bravement, en exergue, une légende de son cru : *Sigill. consilii civit. Leod. ad legata*, et marqua en-dessous du sceau, ainsi transformé par lui : Seel de Liège. Comme

(1) Bibliothèque de l'Université de Liège, manuscrit n° 833, p. 42.

(2) Le Fort, 2<sup>e</sup> partie, t. 17, p. 67.

(3) *Abbaye de Saint-Jacques*, chartes originales.

on le voit, c'est le mot *concilium* qui a donné lieu à confusion ; on a cru qu'il s'agissait du Conseil de la cité, tandis qu'il était question d'un concile ou doyenné, subdivision d'un archidiaconé (1).

Ce procédé n'est pas toutefois pour inspirer une confiance illimitée dans l'ouvrage d'Abry-Loyens, dont les gravures ont, comme nous l'avons dit, occupé sérieusement l'attention des académiciens et des savants.

Le second sceau attribué par le *Recueil héraldique* à la cité de Liège, fut fabriqué d'une façon analogue au premier. De forme ovale, il représente un perron flanqué de deux colombes affrontées, tenant dans leur bec des branches de rosier. Inscription en caractères romains : *Sigillum universitatis Leodi. ad legata*. Ce sceau, à la forme près, est celui dont se servait **la ville de Huy** au XIV<sup>e</sup> siècle, et ici c'est une erreur de van den Berch qui a entraîné celle d'Abry-Loyens. En effet, dans le recueil de chartes du chanoine de Spire, dont nous avons parlé ci-dessus, se trouve la transcription d'un document du 26 juin 1421 (2) qui est une quittance donnée au comte de Namur, par Jean de Heynsberg, évêque de Liège, la cité de Liège et la bonne ville de Huy ; van den Berch a, comme d'ordinaire, ajouté à sa copie le dessin des sceaux qui pendaient à l'original. Le premier était celui de l'évêque Jean de Heynsberg ; le deuxième, celui de la cité de Liège, portant l'effigie de saint Lambert sous un dôme, avec un petit perron de chaque côté du saint ; et l'inscription : *S. universitatis civium Leodien. ad legationes.*

Le troisième, enfin, était celui de la bonne ville de Huy ;

(1) Il est à noter que les mots *Conseil de la cité* n'ont jamais figuré sur les sceaux de la ville de Liège, comme on le verra plus loin.

(2) *Ouvrage cité*, p. 57.

c'est celui que Loyens-Abry attribue à la cité de Liège, en lui faisant subir les modifications suivantes : comme il était de forme ronde, on l'a changé en ovale, afin qu'il fit un pendant symétrique au soi-disant sceau de 1273 ; par une erreur de lecture, la date 1374 qui se trouve inscrite, en réalité, en chiffres d'une forme archaïque sur le sceau de la ville de Huy, a été changée en 1348. Là s'arrêtent les responsabilités du *Recueil héraldique* pour ce second dessin, car le chanoine van den Berch, par distraction ou peut-être à cause de l'état de détérioration du sceau, a écrit en exergue du dessin qu'il en donne : *S. universitatis Leodiensis ad legata*, au lieu de *Hoyensis*. Le sceau de la ville de Huy, ainsi rectifié, se trouve appendu à plusieurs autres documents émanant des bourgmestres et conseillers de cette ville, et il resta le type des sceaux communaux de Huy jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (1).

Ajoutons au passif de Loyens-Abry qu'il a encore augmenté l'erreur en donnant ce sceau comme attaché à une charte de 1348, date qu'il croyait lire sur le sceau ; bref, il donne au premier de ses sceaux apocryphes la date de la charte à laquelle il était attaché, et, au contraire, il donne pour date à la seconde charte, celle qu'il croyait lire sur le sceau.

Ces erreurs sont tellement manifestes que nous n'y insisterons pas davantage ; le seul fait que la charte de 1421 aurait porté deux sceaux de la cité de Liège, tous

(1) Le sceau de 1374 se trouve à une charte du 22 août 1426 (*Cour de Huy*, parchemin) ; un autre, aux causes, presque semblable, mais d'un style plus moderne et portant la date 1477, est appendu à une charte des Carmélites de Huy du 10 septembre 1693.

Ce type du perron, accosté de deux oiseaux, se trouve déjà sur les monnaies frappées à Huy du temps de l'évêque Jean d'Als (1229-1238). B<sup>on</sup> J. DE CRESTRET DE HANEFFE, *Numismatique de la principauté de Liège*, p. 130; pl. X, nos 192-193.

deux *ad legata* ou *legationes*, prouve à l'évidence l'erreur de van den Berch, reprise et considérablement aggravée par l'auteur du *Recueil héraldique*.

En réalité, quoique le perron fût l'emblème des Liégeois depuis le XII<sup>e</sup> siècle au moins (1), les sceaux de la cité, comme nous l'avons dit en commençant, ont toujours représenté le patron de la cité, saint Lambert.

Le plus ancien d'entre eux mesure 90 millimètres de diamètre ; on y voit saint Lambert en habits épiscopaux, mitré et nimbé, assis sur un trône, tenant de la main droite une palme et de la gauche un livre ouvert ; aux deux côtés de la tête se trouvent les mots : **S. Lā | bert'**. Légende : ✠ *Sancta Legia Dei gratia romane ecclesie filia* ; contrescel : une aigle aux ailes éployées avec la légende : *S. Secreti civium civit. Leodien* (2). C'était le grand sceau de la cité de Liège, qui fut employé jusque vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle pour garantir l'authenticité des traités de paix, des alliances et des actes les plus solennels (3) ; il fut remplacé par un sceau de même dimension, de style ogival, très finement gravé, représentant saint Lambert assis sous un dôme, tenant de la main droite un livre fermé, de la gauche la crosse épiscopale ; en dessous du saint, on voit un perron entre les mots *S' Lam | b'tus*. Le contre-sceau porte une aigle aux ailes ouvertes ; la légende du sceau et celle du contre-sceau sont les mêmes qu'au précédent (4).

(1) On le trouve sur les monnaies liégeoises frappées sous le règne de Henri de Leyen (1145 à 1165) et de Rodolphe de Zaeringen (1167-1191), etc

(2) Voy. *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. X, p. 32.

(3) *Cathédrale Saint-Lambert, chartes n<sup>os</sup> 396, 405, 514*. LE FORT, 2<sup>e</sup> partie, t. XVII, p. 110.

(4) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte n<sup>o</sup> 1045 (22 décembre 1465), collection de sceaux détachés aux archives de l'État, à Liège.

Nous n'avons pas trouvé d'autre spécimen du grand sceau de la cité, mais, dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, la ville de Liège se servait, pour ses lettres patentes, commissions, passeports, bourgeoisies, d'un autre sceau appelé *ad legatu* ou *legationes*. Le premier exemplaire qu'on en trouve est de forme circulaire et de style ogival, on y voit saint Lambert debout, sous un dôme; le perron n'y figure pas encore. Légende écrite en caractères romans : *S. universitatis civium leodien. ad legationes* (1). Il mesure 65 millimètres de diamètre et ne porte pas de contre-sceau.

Ce sceau ayant sans doute été brisé ou perdu lors de l'anéantissement des privilèges des Liégeois par Jean de Bavière en 1408, la cité s'en fit faire un analogue, où l'on voit de chaque côté du saint un petit écu au perron, c'est celui qui était appendu à la charte de 1421, transcrite par van den Berch dans son recueil. On s'en servit jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (2). Pas de contre-sceau.

Un nouveau sceau aux légations, daté 1691, fut gravé en cette année sur l'ordre de la cité, par Georges de Vivier, qui reçut de ce chef 48 florins (3). Il ne diffère des précédents que par le style; on y voit également, de chaque côté du saint, un petit perron (4). On en fit faire un presque semblable en 1706, lequel a pour légende : *Sigillum nobilis civitatis Leodiensis ad legationes, 1706*.

Indépendamment des précédents, la cité de Liège se

(1) *Collégiale Saint-Denis*, charte du 20 novembre 1367.

Van den Berch indique ce sceau comme appendu à une charte de l'an 1300. (*Recueil indiqué*, p. 49); seulement, il dit que saint Lambert est assis « dans une chaire ».

(2) *Cathédrale Saint-Lambert*, chartes du 25 novembre 1487, 4 janvier 1493 (nos 1094, 1098), 25 août 1543; *courent des Guillemins*, charte du 1<sup>er</sup> mai 1657.

(3) *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, t. VII, p. 383.

(4) *Conseil privé de Liège*, dossiers (pièce du 8 octobre 1733).

servait encore au XVI<sup>e</sup> siècle d'un sceau aux causes, qui représente, avec des variantes d'ornementation et de format, un buste de saint Lambert appuyé sur un écu au perron. Légende : *Seel de la cité de Liège aux causes*. On en trouve quatre spécimens, tous différents, appendus à des actes datés respectivement des années 1554, 1637, 1678 (1) et 1716; ce dernier existe sur l'enveloppe d'une lettre adressée aux bourgmestres et échevins de Mons en Hainaut, au sujet d'une bande de voleurs jugés en cette dernière localité; sur les sceaux de 1678 et 1716, le perron est accosté des lettres L. G. (2).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve, en outre, le sceau ordinaire; il portait en 1789 un buste de saint Lambert appuyé sur un écu au perron. Légende : *Seel ordinaire de la noble cité de Liège*, et le sceau aux lettres missives servant à cacheter la correspondance des administrateurs de la cité; il ne diffère du sceau aux légations que par ses dimensions plus petites et par la légende qui s'y lit : *Seel de la cité de Liège aux lettres, 1702*.

Ces divers sceaux, sur lesquels on n'a pas omis une seule fois de représenter le patron de la cité, furent employés jusqu'à la chute de la principauté de Liège.

La Révolution, en supprimant tous les emblèmes rappelant le régime antérieur, « hochets inventés par l'orgueil et la stupidité », proscrivit saint Lambert des édifices publics et de tout ce qui appartenait à la commune. Le perron lui-même ne fut plus admis qu'après avoir été modifié à la façon républicaine, c'est-à-dire changé en un faisceau orné

(1) *Conseil privé de Liège*, dossiers.

(2) *Prévôté de Mons*, procès de l'an 1716 (archives de l'Etat, à Mons). On se servait donc aussi du scel aux causes pour cacheter les lettres, lorsqu'il s'agissait d'affaires judiciaires.

d'une hache de licteur et surmonté du bonnet phrygien (1). Le sceau de la commune dut, à cette époque, porter le perron ainsi dénaturé, mais nous n'en avons trouvé aucun spécimen.

La transformation du consulat en Empire héréditaire, en 1804, remit en honneur les titres de noblesse, les armoiries et les emblèmes que la Révolution avait supprimés.

Un décret impérial du 17 mai 1809, transmis le 4 juillet aux préfets de tous les départements, accorda aux villes et corporations, la faculté d'obtenir des armoiries spéciales. Plusieurs villes ayant demandé de reprendre leurs anciennes armoiries (2), le Conseil du sceau des titres décida : 1<sup>o</sup> que les Conseils municipaux pouvaient présenter des projets d'armoiries et y reproduire une portion de l'ancien blason des villes ; 2<sup>o</sup> que les pièces d'armoiries qui, comme l'aigle et les abeilles, appartiennent aux armes et aux enseignes de l'Empire, ne doivent pas entrer dans la composition des projets ; 3<sup>o</sup> qu'il faut en exclure de même les couronnes qui sont l'emblème de la souveraineté, et les pièces qui entraient autrefois dans les armoiries de l'ancienne dynastie française ou qui pourraient rappeler la sujétion récente à une domination étrangère.

Le 20 mai 1811, le ministre de l'Intérieur écrit au préfet Micoud d'Umons que, « conformément à des intentions exprimées par S. M., il autorise Monsieur le Maire de Liège, (qui ne paraît pas encore avoir demandé cette permission), à solliciter pour cette ville des armoiries, et à faire, auprès du Conseil du sceau des titres, les démarches nécessaires pour obtenir cette faveur avant l'époque indiquée pour les fêtes relatives à la naissance de S. M. le Roi

(1) S., *Le Perron républicain*. — *Bull. de l'Inst. archéolog. liéq.*, t. XXIV, p. 67.

(2) Les armoiries de la ville de Liège étaient et sont encore actuellement de gueules au perron d'or.

de Rome » (1). Les démarches ayant été faites, des armoiries furent accordées à la ville de Liège par décret de Napoléon, en date du 6 juin 1811, dont voici le texte :

« Napoléon, par la grâce de Dieu, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, à tous présents et à venir, salut. Par notre décret du dix-sept mai mil huit cent neuf, nous avons déterminé que les villes, communes et corporations qui désireraient obtenir des lettres patentes portant concession d'armoiries, pourraient, après s'être fait préalablement autoriser par les autorités administratives compétentes, s'adresser à notre cousin le prince archichancelier de l'Empire (2), lequel prendroit nos ordres à cet effet.

» En conséquence, le maire de notre bonne ville de Liège, dûment autorisé, s'est retiré pardevant notre cousin le prince archichancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir nos lettres patentes portant concession d'armoiries.

» Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre Conseil du sceau des titres et des conclusions de notre procureur général, nous avons autorisé et autorisons par ces présentes, signées de notre main, notre bonne ville de Liège à porter les armoiries telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes, et qui sont : *de gueules à la colonne haussée de quatre degrés, sommée d'un globe croisé, adextrée d'une L, sénestrée d'un G, et soutenue de trois têtes de lion rangées en fasce* (3) ; *le tout d'or, au chef cousu des bonnes villes, qui est de gueules à trois abeilles en fasce d'or. Pour livrées rouge et jaune. Voulons que les ornemens extérieurs des dites armoiries consistent en une couronne murale à sept créneaux, sommée d'une aigle*

(1) Le maire de Liège était parti pour Paris depuis le 15 mai.

(2) Jean-Jacques Régis Cambacérés, duc de Parme, prince de l'Empire.

(3) Sur le dessin colorié qui accompagne le diplôme, l'artiste a représenté les têtes de lion, non de face, mais de profil, tournées à droite ; l'original, sur parchemin, du décret de Napoléon, se trouve à l'Hôtel-de-Ville de Liège.

*naissante pour cimier, le tout d'or, soutenu d'un caducée posé en fasce au dessus du chef, auquel sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre de chêne, l'autre à senestre d'olivier d'or, noués et rattachés par des bandelettes de gueules.*

» Chargeons notre cousin le prince archichancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat et de les faire transcrire sur ses registres. Car tel est notre plaisir.

» Et afin que ce soit ferme chose et stable à toujours, notre cousin le prince archichancelier de l'Empire y a fait apposer, par mes ordres, notre grand sceau, en présence du Conseil du sceau des titres.

» Donné en notre palais de Saint-Cloud, le sixieme jour de juin de l'an de grâce mil huit cent onze.

» (Signé) NAPOLÉON.

» Scellé le treize juin mil huit cent onze.

» Le Prince archichancelier  
de l'Empire,

» (Signé) CAMBACÉRÈS. »

En conséquence de cet octroi, le maire de Liège, de Bailly, fit graver un sceau dont il soumit l'empreinte, le



14 janvier 1812, au baron Micoud, préfet du Département de l'Ourthe, en lui annonçant l'envoi « des anciens sceaux

mutilés afin d'être mis hors de service. » Ces derniers mots expliquent le fait qu'on ne retrouve pas les sceaux de la ville de Liège usités pendant la période républicaine ni sous le régime antérieur ; ceux qui furent retrouvés en 1812 furent détruits par mesure administrative.

La matrice du sceau de la ville de Liège sous l'Empire, dont ci-dessus la reproduction, est conservée au Musée archéologique Liégeois.

ÉDOUARD PONCELET.



## Table des Matières du Volume XXVI.

---

	Pages
Statuts constitutifs . . . . .	V
Liste des Membres . . . . .	XI
Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1896.	XXI
<b>S.</b> — La Meuse. . . . .	1
<b>Ed. Poncelet.</b> — Les trente-deux banneresses de la cité de Liège . . . . .	53
<b>L. Halkin.</b> — Lettres inédites du baron G. de Crassier, archéologue liégeois. . . . .	73
<b>Ch.-J. Comhaire.</b> — Cinquième et dernier supplément aux Recherches sur les cartes de la Principauté de Liège et sur les plans et vues de la ville, par feu Ad. Dejardin (suite et fin) . . . . .	147
<b>Ed. Poncelet.</b> — Les Sceaux de la cité de Liège . . .	165

### PLANCHE.

Sceaux de la cité de Liège . . . . .	164-5
--------------------------------------	-------

---

---







GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00671 4519

